

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



Agence Nationale de la Statistique
et de l'Analyse Démographique
et Economique



Recensement Général de la
Population et de l'Habitat
RGPH-5

Rapport général du RGPH-5



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice



Agence Nationale de la Statistique
et de l'Analyse Démographique
et Economique



Recensement Général de
la Population et de
l'Habitat RGPH-5

Rapport Général du RGPH-5

TABLE DES MATIERES

.....	i
TABLE DES MATIERES	iii
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES	vii
SICLES ET ABREVIATIONS	viii
<i>RESUME</i>	1
PRINCIPAUX INDICATEURS	3
INTRODUCTION.....	6
1.1. CONTEXTE	7
1.2. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES	8
1.2.1. Définition des concepts et indicateurs	8
1.2.2. Méthodologie de collecte	13
1.2.3. Collecte de données	15
1.2.4. Méthode d'analyse des données	15
Chapitre 1 : ETAT ET REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION	16
1.1. VOLUME DE LA POPULATION MAURITANIENNE.....	16
1.1.1. Population de droit légèrement supérieure à la population de fait.....	16
1.1.2. Population vivant principalement dans les ménages ordinaires	17
1.2. TENDANCES DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION ET TAUX DE CROISSANCE INTERCENSITAIRE.....	18
1.2.1. Evolution de la population mauritienne 1977-2023.....	18
1.2.2. Taux de croissance intercensitaire 1977-2023.....	19
1.3. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION.....	20
1.3.1. Population par Wilaya	20
1.3.2. Population par Moughataa.....	22
1.4. DENSITE DE POPULATION	22
1.5. URBANISATION EN MAURITANIE	27

1.5.1.	Evolution de la population urbaine.....	28
1.5.2.	Taux et indice d'urbanisation.....	29
1.5.3.	Urbanisation régionale	29
1.5.4.	Plus grandes agglomérations urbaines.....	30
Chapitre 2 : STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE DE LA POPULATION		32
2.1.	POPULATION SELON LES GRANDS GROUPES D'AGES CLASSIQUES	32
2.1.1.	Structure par grands groupes d'âges de la population totale.....	32
2.1.2.	Structure par grands groupes d'âges selon le milieu de résidence	33
2.1.3.	Structure par grands groupes d'âge selon la Wilaya	34
2.1.4.	Évolution de la structure par grands groupes d'âges	35
2.2.	STRUCTURE PAR SEXE ET PAR GROUPES D'AGES QUINQUENNAUX.....	36
2.2.1.	Structure par groupes d'âges quinquennaux	36
2.2.2.	Évolution de la structure par sexe et par Âge	37
2.2.3.	Structure par sexe et âge de la population selon la Wilaya	38
2.2.4.	Age moyen et âge médian	39
2.3.	POPULATION DES AGES OPERATIONNELS	39
2.4.	PYRAMIDES DES AGES	41
2.4.1.	Pyramide des âges au niveau national en 2023	41
2.4.2.	Évolution des groupes d'âges quinquennaux	42
2.4.3.	Pyramide des Âges selon le milieu de résidence.....	43
2.4.4.	Pyramides des Âges selon la Wilaya.....	44
2.5.	RAPPORTS DE MASCULINITE	45
2.5.1.	Rapports de masculinité par groupes d'Âges et milieu de résidence en 2023	45
2.5.2.	Rapports de masculinité par Wilaya	46
2.5.3.	Évolution des rapports de masculinité, 2000-2023.....	47
Chapitre 3 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE		48
3.1.	ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION	48
3.1.1.	Etat matrimonial selon le sexe.....	48

3.1.2 Structure matrimoniale.....	49
3.1.3 Evolution de l'état matrimonial.....	52
3.1.4 Etat matrimonial et caractéristiques socio-économiques.....	54
3.1.5 Répartition de la population selon le régime matrimonial	57
3.1.6 Pratique de la polygamie	58
3.1.7 Ecarts d'âges entre les conjoints.....	59
3.2. ETAT MATRIMONIAL DES ADOLESCENTS ET MARIAGES PRECOCES	60
3.3. nUPTIALITE	62
3.3.1 Principe de construction de la table de nuptialité.....	62
3.3.2 Table de nuptialité.....	63
3.3.3 Age au premier mariage.....	65
3.3.4 Age médiant au premier mariage	65
3.3.5 Intensité de nuptialité des célibataires	66
3.4. ENREGISTREMENT des mariages A L'ETAT CIVIL	66
CONCLUSION	69
ANNEXE	72

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. 1 : Répartition de la population par statut de résidence, RGPH-5.....	17
Tableau 1. 2 . : Répartition des ménages et population par type, RGPH-5.....	17
Tableau 1. 3 : Taux d'accroissement intercensitaire (1977-2023), RGPH-5.....	20
Tableau 1. 4 : Niveau et tendance de la population selon la Wilaya de résidence (1977-2023), RGPH-5.....	21
Tableau 1. 5 : Répartition par Wilaya de la densité (hbts/km ²) de la population mauritanienne, RGPH-5.....	23
Tableau 1. 6 : Répartition de la Densité de Population par Commune, RGPH-5.....	27
Tableau 1. 7 : Evolution de la population urbaine, le taux d'urbanisation et l'indice d'urbanisation, RGPH-5.....	29
Tableau 1. 8 : Evolution des populations des principales villes, RGPH-5.....	31
Tableau 2.1 : Répartition de la population totale par grands groupes d'âges selon le sexe, RGPH-5.....	32
Tableau 2.2 : Répartition de la population totale (en %) par Wilaya selon le grand groupe d'âge, RGPH-5.....	34
Tableau 2.3 : Evolution de la population totale (en %) par grands groupes d'âges en 2000 et 2023 selon le sexe.....	36
Tableau 2.4 : Répartition de la population totale (en %) par groupes d'âges quinquennaux selon le sexe, RGPH-5.....	36
Tableau 2.5 : Evolution de la population totale en (%) par groupes d'âges quinquennaux de 2000-2023.....	38
Tableau 2.6 : Âge moyen et âge médian (en ans) de la population par milieu de résidence, RGPH-5.....	39
Tableau 2.7 : Population des groupes d'âges opérationnels, RGPH-5.....	40
Tableau 3. 1: Etat matrimonial de la population selon le sexe, RGPH-5.....	49
Tableau 3. 2: Evolution de l'état matrimonial selon le sexe (1988 à 2023), RGPH-5.....	52
Tableau 3. 3: Etat matrimonial selon le sexe et le niveau d'instruction, RGPH-5.....	55
Tableau 3. 4: Etat matrimonial de la population selon le sexe et la situation d'activité, RGPH-5.....	56
Tableau 3. 5: Répartition des mariés par groupe d'âge selon l'option matrimoniale, Mauritanie, RGPH-5.....	57
Tableau 3. 6: Situation matrimoniale parmi les hommes ou femmes mariés selon le sexe par Wilaya, RGPH-5.....	59
Tableau 3. 7: Répartition des couples selon l'écart d'âges, RGPH-5.....	60
Tableau 3. 8: Etat matrimonial des adolescents selon l'âge, RGPH-5.....	61
Tableau 3. 9 : Etat matrimonial des adolescents selon l'âge, RGPH-5.....	62
Tableau 3. 10 : Table de nuptialité du moment, RGPH-5.....	63
Tableau 3. 11: Tables de nuptialité par milieu de résidence, RGPH-5.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3. 12: Enregistrement des mariages à l'état civil selon le milieu de résidence (en %), RGPH-5.....	67
Tableau 3. 13: Enregistrement des mariages à l'état civil selon la wilaya de résidence (en %), RGPH-5.....	109
Tableau 3. 11: Tables de nuptialité par milieu de résidence, RGPH-5.....	109

LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES

Graphique 1. 1 : Répartition de type de ménage par milieu de résidence, RGPH-5.....	18
Graphique 1. 2 : Evolution de la population mauritanienne (1977-2023), RGPH-5	19
Carte 1. 3 : Densité de la population selon la Wilaya, RGPH-5.....	24
Graphique 1. 4 : Évolution de la densité (hbts/km ²) de la population totale (1977-2023), RGPH-5.....	25
Graphique 1. 5 : Densité de la population selon la Moughataa, RGPH-5	26
Graphique 1. 6 : Evolution de la population urbaine, RGPH-5.....	28
Graphique 1. 7 : Taux d'urbanisation, RGPH-5	30
Graphique 2.1 : Répartition (en %) de la population totale par grands groupes d'âges selon le milieu de résidence, RGPH-5	33
Graphique 2.2 : Rapport de dépendance par Wilaya, RGPH-5.....	35
Graphique 2.3 : Pyramide des groupes d'âges quinquennaux de l'ensemble de la population, RGPH-5	41
Graphique 2.4 : Superposition des pyramides des populations en 2000, 2013 et 2023	42
Graphique 2.5: Pyramide des groupes d'âges quinquennaux des milieux urbain et rural, RGPH-5	43
Graphique 2.6 : Rapport de masculinité selon le milieu de résidence, RGPH-5	46
Graphique 2.7 : Rapports de masculinité selon la Wilaya, RGPH-5	47
Graphique 2.8 : Courbe des rapports de masculinité par groupe d'âges, 2000-2023	68
Graphique 3. 2: Pourcentage de célibataires par groupes d'âges selon le sexe, RGPH-5.....	50
Graphique 3. 3: Pourcentage de mariés par groupe d'âge selon le sexe, RGPH-5.....	51
Graphique 3. 4: Pourcentage des divorcés par groupe d'âge selon le sexe, RGPH-5.....	51
Graphique 3. 5: Pourcentage des femmes et des hommes veufs selon l'âge, RGPH-5.....	52
Graphique 3. 6: Evolution du pourcentage des mariés entre 1988-2023 RGPH-5.....	53
Graphique 3. 7 : Evolution du pourcentage des divorcés entre 1988-2023 RGPH-5.....	54
Graphique 3. 8: Pourcentage des célibataires par sexe selon la situation d'activité, RGPH-5.....	57
Graphique 3. 9: Pourcentage de femmes mariées vivant en union polygame, RGPH-5.....	58
Graphique 3. 10: Quotient de nuptialité	64
Graphique 3. 11 : Enregistrement des mariages à l'état civil par wilaya de résidence (en %), RGPH-5	67

SICLES ET ABREVIATIONS

ANSADE	: Agence Nationale de la statistique et de l'Analyse Démographique et Economique
BRR	: Bureau Régional du Recensement
CNR	: Commission Nationale du Recensement
CRR	: Comité Régional du Recensement
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAED	: Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMD	: Objectif du Millénaire pour le Développement
ONS	: Office National de la Statistique
PRB	: Population Reference Bureau
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAPP	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SCR	: Secrétariat Central du Recensement
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNESCO	: Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

RESUME

Le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) vise à fournir des données de base pour la planification du développement national, en ligne avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) et les Objectifs de Développement Durable (ODD). La connaissance de l'état et la répartition spatiale de la population est indispensable pour le suivi et évaluation de ces stratégies.

Les résultats du RGPH-5 et ceux des différentes opérations des recensements antérieures ont permis de connaître l'évolution du volume de la population mauritanienne ainsi que ses principales caractéristiques socioéconomiques sur l'ensemble du territoire national. En effet, la population mauritanienne a connu une croissance démographique significative, passant de 3 537 368 en 2013 à 4 927 532 en 2023. Ces résultats mettent en évidence une répartition inégale de la population entre les vastes zones désertiques, la zone agropastorale et les centres urbains. Les trois Wilayas de Nouakchott sont les plus peuplées du pays, représentant 29,4 % de la population. Elles sont suivies par le Hodh Chargui (12,7%), l'Assaba (9,2%) et le Gorgol (9,0%). Les Wilayas qui enregistrent les plus faibles concentrations humaines sont l'Inchiri (0,6%), l'Adrar (1,5%) et le Tiris Zemmour (1,6%).

Concernant la répartition de la population selon le milieu de résidence, les résultats indiquent la prédominance de la population urbaine avec 2 641 552 individus, soit 53,6% de la population mauritanienne. La population nomade estimée à 19 523 individus en 2023 enregistre un taux de décroissance intercensitaire annuel moyen de -11,3%, ce qui indique une réduction considérable de son effectif.

La densité moyenne de la population reste toujours faible, passant de 3,4 habitants au km² à 4,8 habitants au km² entre 2013 et 2023. Toutefois, les résultats indiquent des disparités régionales, avec des densités très faibles au Tiris Zemmour (0,29 habitants au km²) et l'Adrar (0,32 habitants au km²) contrairement au Guidimakha (35,7 habitants au km²) et au Gorgol (34,3 habitants au km²).

Le taux de croissance intercensitaire s'élève à 3,1 % par an entre 2013 et 2023. Si cette tendance se poursuit, la population mauritanienne pourrait doubler d'ici 2046, atteignant presque 10 millions d'habitants. Il existe des disparités importantes des taux de croissance intercensitaire entre les Wilayas. En effet, les Wilaya du Hodh Chargui et Hodh El Gharbi montrent une croissance stable, tandis que d'autres notamment l'Assaba affichent une baisse remarquable. Les Wilayas de Dakhlet Nouadhibou et du Tiris Zemmour enregistrent des augmentations marquées après le RGPH 2000, reflétant une plus grande attractivité, en partie liée au

développement des activités extractives. Cependant, Nouakchott, qui avait connu initialement une croissance très élevée de sa population au cours de la période 1977-1988, enregistre une stabilisation de celle-ci (3,8 %) à partir de 2013.

La structure matrimoniale en Mauritanie révèle une prédominance du célibat (48,8 %), avec des disparités selon le sexe : les hommes sont plus nombreux à être célibataires (57,4 %) contre 41,1 % pour les femmes. En revanche, les femmes se marient plus fréquemment (45,1 % contre 40,1 % chez les hommes). Le divorce est plus courant chez les femmes (7,7 % contre 1,8 % chez les hommes), tout comme le veuvage, particulièrement marqué après 50 ans (atteignant 64,5 % chez les 80 ans et plus). La transition du célibat au mariage s'opère progressivement, mais les différences entre sexes reflètent des dynamiques de remariage et l'espérance de vie.

La polygamie reste significative à 12,3 %, avec des variations géographiques notables, atteignant 27,9 % au Guidimagha et 3,5 % en Adrar. Le taux de polygamie a légèrement augmenté de 2,4 points depuis 2013, surtout chez les femmes (passant de 13,6 % à 17,6 %). Ces évolutions suggèrent une réflexion sur les dynamiques sociales et les politiques à mettre en place pour mieux comprendre et traiter ces questions.

Par ailleurs, 16,6 % des personnes étaient mariées avant l'âge de 20 ans, témoignant d'une prévalence marquée des mariages précoces. Cette proportion augmente progressivement avec l'âge et demeure particulièrement élevée chez les moins de 18 ans.

Concernant la nuptialité des célibataires, l'âge moyen au premier mariage est de 30,2 ans pour les hommes et 22,9 ans pour les femmes. Cet âge est plus élevé en milieu urbain que dans les autres milieux. L'âge médian au premier mariage est de 25,4 ans chez les hommes et 18,8 ans chez les femmes.

PRINCIPAUX INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Milieu de résidence			
	Urbain	Rural	Nomade	Ensemble
Population Totale	2 641 552	2 266 457	19 523	4 927 532
Population par Wilaya				
Hodh Chargui	152 454	465 554	7 635	625 644
Hodh El Gharbi	98 458	303 369	1 264	403 091
Assaba	148 238	301 860	1 706	451 804
Gorgol	129 885	312 136	469	442 490
Brakna	105 061	283 775	2 473	391 310
Trarza	101 818	220 359	1 726	323 903
Adrar	44 959	25 901	762	71 623
Dakhlet Nouadhibou	177 273	6 678	508	184 459
Tagant	34 690	78 812	1 257	114 759
Guidimakha	114 588	247 252	1 236	363 075
Tiris Zemmour	68 409	10 350	370	79 129
Inchiri	18 956	10 411	116	29 483
Nouakchott-Ouest	204 881	-	-	204 881
Nouakchott-Nord	614 465	-	-	614 465
Nouakchott-Sud	627 415	-	-	627 415
Population masculine	12 97 410	10 67 515	10 545	2 375 470
Population féminine	1 344 143	1 198 940	8 979	2 552 062
Taux d'accroissement intercensitaire	4,0%	2,3%	-11,3%	3,1%
Densité de population	-	-	-	4,8
Taux d'urbanisation	-	-	-	53,6%

Source : ANSADE, RGPH 2023.

Intitulé de l'indicateur	Sexe		
	Homme	Femme	Ensemble
Population totale	2 375 470	2 552 062	4 927 532
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes)	-	-	93,1%
Rapport de dépendance démographique	-	-	84,1%
Proportion de femmes dans la population	-	-	51,8%
Population de moins d'un an (0 an)	61 688	60 064	1 21 752
Population de moins de 5 ans (0 - 4 ans)	356 790	345 166	701 956
Population de 3 - 5 ans	235 574	230687	466262
Population de 6 - 11 ans	409 646	404 543	814 189
Population de moins de 15 ans (0 - 14 ans)	356 790	345 166	701 956
Enfants (0 - 17 ans)	1 204 214	1 194 747	2 398 961
Population de 15 - 24 ans	462 347	521 274	983 621
Population de 15 - 35 ans	747 651	884 822	1 632 473
Population de 15 - 64 ans	1 241 178	1 435 061	2 676 239
Population de 60 ans ou plus	157 236	155 719	312 955
Population de 65 ans ou plus	103 043	101 785	204 828
Population de 18 ans ou plus	1 171 257	1 357 315	2 528 571
Population de 10 - 19 ans	599 475	618 159	1 217 635
Population des femmes en âge de procréer (15 - 49 ans)	-	1 230 341	1 230 341
Âge moyen de la population	23 ans	24 ans	24 ans
Âge médian de la population	17 ans	19 ans	18 ans

Intitulé de l'indicateur	Milieu de résidence			
	Urbain	Rural	Nomade	Ensemble
Proportion de célibataires (%)				
Homme et femme	50,3	46,9	42,4	48,8
Hommes	58,7	55,9	47,2	57,4
Femmes	42,5	39,5	36,5	41,1
Proportion de mariés (%)				
Hommes	38,5	42,3	50,5	40,1
Femmes	42,3	48,4	54,3	45,1
Âge moyen (années) au premier mariage				
Hommes	31,3	28,4	28,4	30,2
Femmes	23,9	21,6	21,4	22,9
Âge médian (années) au mariage				
Hommes	26,5	26,5	23,2	25,4
Femmes	19,5	18,0	19,0	18,8
Nombre moyen d'épouses par homme marié				
	1,07	1,07	1,00	1,07
Nombre moyen d'épouses par homme polygame				
	2,16	2,16	2,21	2,16
Pourcentage d'hommes polygames (%)				
	5,71	5,78	0,39	5,6
Proportion de célibataires définitifs dans la population des célibataires (%)				
Hommes	0,043	0,032	0,063	0,039
Femmes	0,042	0,042	0,031	0,042
Nombre d'hommes mariés				
	250154	222401	11410	483965
Nombre de femmes mariées				
	261637	294846	11239	567723
Proportion de la population en rupture d'union (%)				
Hommes	0,59	0,56	0,47	0,57
Femmes	0,43	0,40	0,37	0,41
Ensemble	0,50	0,47	0,42	0,49
Proportion de mariages non déclarés à l'Etat Civil (%)				
	16,9	46,8	50,3	30,5

INTRODUCTION

La Mauritanie, qui s'étend sur 1 030 700 km², présente une répartition inégale de sa population, avec le Nord marqué par des zones désertiques et le Sud-Ouest abritant des terres agropastorales. En 2013, la zone agropastorale abritait près de trois cinquièmes de la population mauritanienne. Ce déséquilibre démographique constitue un enjeu majeur pour le développement économique et social du pays.

Pour mieux comprendre ces disparités, des informations sur l'état et la répartition spatiale de la population ont été collectées lors du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5). Ces données sont indispensables pour répondre aux besoins nationaux en matière de statistiques de base, permettant ainsi d'orienter efficacement les politiques et stratégies de développement. Elles permettent le suivi et l'évaluation de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP). La SCAPP, qui constitue la référence pour le développement économique et social du pays, vise à réduire les inégalités et à promouvoir un développement inclusif en Mauritanie. En identifiant les disparités régionales, les données du RGPH-5 permettront d'adapter les interventions aux besoins spécifiques des différentes Wilayas afin d'améliorer les conditions de vie des populations et favoriser une croissance économique équilibrée et inclusive.

De plus, la répartition spatiale de la population est un élément clé pour renseigner le niveau de réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment ceux liés à la réduction de la pauvreté, à l'accès aux services sociaux de base (éducation, services de santé, assainissement, transport, etc.).

Ce rapport propose donc d'explorer en détail l'état actuel de la population mauritanienne, sa structure, sa répartition spatiale ainsi que la nuptialité. Il mettra en lumière non seulement le volume actuel de la population et les tendances récentes, mais aussi les aspects liés à l'urbanisation. En rapport avec les objectifs du cinquième Recensement, ce rapport visera à présenter :

- ☞ L'effectif global de la population en 2023 ;
- ☞ L'évolution de la population mauritanienne ;
- ☞ La répartition spatiale de la population ;
- ☞ La population urbaine et sa répartition spatiale ;
- ☞ La structure de la population totale observée selon le sexe et l'âge ;
- ☞ Analyse des pyramides des âges ;

☞ Analyse de la nuptialité et l'état matrimonial de la population.

1.1. CONTEXTE

La Mauritanie a réalisé son cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) en 2023 après ceux de 1977, 1988, 2000 et 2013. Le RGPH-5 intègre de nombreuses innovations technologiques telles que la numérisation complète de la cartographie censitaire et du dénombrement incluant l'utilisation des tablettes pour la collecte des données géospatiales des ménages, des infrastructures et de l'habitat. Les nouvelles technologies apportent des niveaux de précision plus élevés et des possibilités de contrôles opérationnels plus efficaces permettant le suivi du processus de collecte des données en temps réel et en garantissant la qualité des informations recueillies.

Ainsi, la qualité des données issues du RGPH-5 s'inscrit dans le cadre des objectifs opérationnels du plan d'action quinquennal 2021-2025 de la Stratégie Nationale Décennal de Développement de la Statistique (SNDDS) 2021-2030. Ces données sont également déterminantes pour l'évaluation du plan d'action 2021-2025 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Prospérité Partagée (SCAPP), du Programme du Président de la République « TAAHOUDATI » 2019-2024, ainsi que du Programme de Relance de l'Économie Nationale après COVID-19. Ce dernier vise à réunir les conditions nécessaires pour relancer l'économie nationale, avec une approche globale qui donne un rôle stratégique au secteur privé et permet la création de plus d'opportunités d'emploi, tout en favorisant une exploitation rationnelle des ressources naturelles dans les secteurs agricoles, halieutiques et d'élevage, à forte valeur ajoutée.

Sur le plan international, les résultats du RGPH 2023 permettent également le suivi de l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

De manière plus spécifique, le RGPH 2023 est un outil privilégié pour : (i) le suivi des politiques de réduction de la pauvreté et des progrès réalisés en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) ; (ii) l'établissement d'un système fiable d'informations statistiques, permettant de renseigner les indicateurs pertinents d'évaluation d'impacts des actions prises dans le cadre du Programme Prioritaire Élargi du Président de la République (ProPEP) ; (iii) l'actualisation des indicateurs structurels issus du dernier recensement, en tenant compte des mutations démographiques et socio-économiques survenues depuis le dernier RGPH de 2013 ; (iv) la planification, la gestion et l'évaluation de programmes portant sur des domaines variés tels que l'enseignement, l'emploi, la santé, l'urbanisation et l'habitat, la décentralisation, etc. ; (v) l'élaboration des cartes

géoréférencées en tant qu'outils importants de la planification sectorielle et l'amélioration de la bonne gouvernance locale.

1.2. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Un certain nombre de considérations méthodologique est nécessaire pour permettre une meilleure compréhension de la thématique de ce rapport.

1.2.1. Définition des concepts et indicateurs

La définition des concepts de base permet d'avoir une clarification essentielle sur les termes utilisés dans le présent document. Les concepts clés sont :

Subdivisions administratives : En Mauritanie, les subdivisions administratives sont organisées en trois niveaux :

- Wilaya : la division régionale, composée de 15 wilayas, dirigées par un wali.
- Moughataa : une subdivision de la wilaya, équivalente à un département, dirigée par un moukhtar.
- Commune : l'unité locale, souvent une ville ou un village, administrée par un conseil municipal élu.

Situation de résidence : La situation de résidence d'un individu est définie par rapport au ménage dans lequel il vit habituellement. Le « Résident » est tout individu vivant dans le ménage depuis au moins six mois. Toutefois tout individu qui vit dans le ménage depuis moins de six mois et qui a l'intention d'y rester plus de six mois est recensé comme résident :

- Le « Résident présent » est tout individu qui, répondant aux conditions ci-dessus, a en plus passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage ;
- Le « Résident absent » est tout individu qui n'a pas passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans son ménage de résidence habituel. Cette absence ne doit cependant pas dépasser six mois auquel cas, l'intéressé perd sa qualité de résident ;
- Est considéré comme « visiteur », toute personne qui a passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage et dont le lieu n'est pas sa résidence habituelle.

Population : La population désigne l'ensemble des individus vivant dans une zone géographique donnée, comme un pays, une région, ou une ville. Elle peut aussi faire référence à un groupe spécifique de personnes partageant certaines caractéristiques (âge, sexe, profession, etc.).

Population de fait : La « population de fait » est relative à l'ensemble des personnes recensées dans un ménage comme résident présent ou visiteur. Elle est souvent utilisée pour des analyses ponctuelles pour comprendre la mobilité et les flux de population à un instant donné.

Population de Droit : La population de droit, ou population résidente habituelle, désigne l'ensemble des personnes qui résident habituellement dans un lieu donné, indépendamment de leur présence physique au moment du recensement. Elle est utilisée pour fournir le nombre de population d'un pays, car elle reflète la population stable et permanente d'une région. Cela comprend :

- Les résidents permanents et ayant passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage ;
- Les résidents permanents qui sont temporairement absents pour des raisons de voyage, de travail, etc.

Volume de population : Le volume de population est le résultat du comptage sans omission ni double compte de la population recensée en Mauritanie au cours de la période du 25 décembre 2023 au 8 janvier 2024.

Milieu de résidence : Le milieu de résidence fait référence à l'environnement immédiat dans lequel les individus vivent. En général, on distingue principalement deux types de milieux de résidence : le milieu urbain et le milieu rural. Cependant, du fait de la spécificité du pays, le mode de vie nomade est considéré comme le troisième milieu de résidence. Le milieu urbain et rural constituent ensemble le milieu sédentaire.

- ☞ Le milieu urbain est constitué par l'ensemble des chefs-lieux des Moughataa ou les agglomérations d'au moins 5000 habitants ;
- ☞ Le milieu rural comprend les zones situées en dehors des agglomérations urbaines. Il se caractérise par une faible densité de population, une prédominance des activités agricoles, et un accès limité aux infrastructures et services publics ;
- ☞ Le milieu nomade se distingue par la mobilité des populations qui se déplacent régulièrement en fonction des saisons, des besoins économiques ou des conditions environnementales. Les nomades vivent le plus souvent dans des campements nomades.

Densité : La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km².

Méthode de calcul : La densité est calculée en divisant l'effectif total de la population par la superficie de l'unité géographique considérée (en km²).

Taux d'accroissement intercensitaire : Le taux d'accroissement intercensitaire de la population est un indicateur qui mesure l'évolution de l'effectif de la population d'une localité ou d'un pays au cours de la période intercensitaire (entre deux opérations de recensement).

Taux d'urbanisation : indique le pourcentage de la population totale vivant en milieu urbain.

Calcul : Le taux d'urbanisation est obtenu en divisant le nombre d'habitants vivant dans des zones urbaines par la population totale, puis en multipliant le résultat par 100.

Indice d'urbanisation : compare la population urbaine à la population rurale et nomade, fournissant une mesure relative du développement urbain.

Calcul : Il se calcule en divisant le nombre d'habitants vivant en milieu urbain par le nombre d'habitants vivant en milieu rural et nomade.

Subdivision administrative en Mauritanie : La Mauritanie, adopte une organisation administrative décentralisée qui repose sur plusieurs niveaux. Le pays est divisé en 15 wilayas. Celles-ci sont subdivisées en moughataas. On compte 63 moughataas à travers le pays. Le dernier niveau administratif, est celui des communes, au nombre de 238.

Pyramide des âges : la pyramide des âges offre une représentation visuelle de la population d'un pays à un instant T. Elle se divise en deux parties, séparant la population masculine (à gauche) de la population féminine (à droite).

Age moyen : c'est la moyenne des âges des habitants dans une zone ou un pays. Il est égal à la somme des âges des habitants sur le nombre d'habitants.

Age médian : C'est l'âge qui divise la population en deux classes d'effectifs à peu près égaux.

Population de groupe d'âges utiles : Il s'agit d'une tranche de population qui est cible d'un programme de développement : exemple : population de 0-4 ans révolus pour le Programme Elargi de Vaccination.

Rapport de dépendance démographique : Le rapport de dépendance démographique correspond au ratio entre le nombre de personnes considérées comme dépendantes (c'est-à-dire celles de moins de 15 ans et de 65 ans et plus) et le nombre d'individus en âge de travailler, c'est-à-dire ceux âgés de 15 à 64 ans.

Définition et importance de l'état matrimonial : L'état matrimonial désigne la situation conjugale d'une personne : célibataire, mariée, divorcée ou veuve. En Mauritanie, le mariage est la seule institution reconnue pour la procréation et l'organisation de la vie familiale. La structure matrimoniale du pays est fortement influencée par les régulations religieuses et les traditions sociales.

Différents statuts matrimoniaux :

- **Célibat** : Toute personne qui n'a jamais été mariée est considérée comme célibataire.
- **Mariage** : le mariage est un contrat légal par lequel un homme et une femme s'accordent en vue d'une union conjugale durable. Il a pour but la fidélité et la procréation par la fondation, sur des bases solides et sous la direction du mari, d'un foyer permettant aux époux de faire face à leurs obligations réciproques dans l'affection et le respect mutuel ;
- **Divorce** : le divorce est la dissolution du mariage prononcée par le juge selon les conditions prévues au CSP. Il résulte de la rupture d'union entre époux survivants. L'homme peut ainsi divorcer son épouse ou la femme avec son époux. Toutefois, dans les sociétés où la polygamie est autorisée, la notion de "divorcé" peut poser des difficultés. Un homme polygame peut divorcer avec une ou plusieurs de ses épouses tout en restant marié aux autres, tandis qu'une femme, en cas de divorce, perd automatiquement son statut d'épouse (mariée).
- **Veuvage** : le veuvage est la dissolution du mariage par décès du conjoint. Un homme dont l'épouse est décédée est veuf et une femme dont l'époux est décédé est veuve. Tout comme dans le cas du divorce, le veuvage des hommes est très mal saisi car si un homme qui a plusieurs femmes, arrive à perdre une, il ne devient pas automatiquement veuf. Ce qui n'est pas possible pour la femme qui devient automatiquement veuve après le décès de son époux.

La nuptialité est l'étude de survenance des mariages des célibataires dans une génération. Elle aboutit à l'établissement de la table de nuptialité et au calcul des principaux indicateurs de nuptialité que sont l'âge

moyen, l'âge médian au premier mariage, l'intensité de la nuptialité des célibataires et la fréquence du célibat définitif. Ces indicateurs sont calculés pour chaque sexe et les écarts d'âge moyen et médian sont calculés pour évaluer le décalage des unions entre les générations.

- **Proportion des célibataires** : la part des célibataires parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10 ans.
- **Proportion des mariés** : la part des mariés parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10¹ ans
- **Taux de rupture d'union** : la proportion des veufs/divorcés parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10 ans.
- **Taux de polygamie** : c'est la proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés.
- **Taux de femmes en union polygame** : c'est la proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées.
- **Intensité de la polygamie** : c'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame.
- **Incidence de la polygamie** : c'est le nombre moyen d'épouses par homme marié.
- **Quotient de nuptialité (nx)** : c'est la probabilité de se marier en l'absence de mortalité) entre les anniversaires x et x+1.
- **Célibat définitif** : C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle. Cet âge est défini, pour les hommes à 55 ans, et pour les femmes à 35 ans.
- **Intensité de la nuptialité** : L'intensité de la nuptialité, qui signifie aussi le nombre moyen de premiers mariages par personne, est le complément à 1 de la fréquence du célibat définitif, elle-même étant la moyenne des proportions de célibataires des deux groupes d'âges contigus à l'âge limite retenu. En supposant que cet âge limite est de 50 ans, l'intensité de la nuptialité est obtenue par la formule : $1 - [(P_{45-49} + P_{50-54}) / 2] = 1 - P_{50}$.
- Le calendrier de la nuptialité peut être mesuré par l'âge moyen et l'âge médian à la première union.
- **Âge médian au premier mariage** : c'est l'âge auquel la moitié des mariages est célébrée.
- **Âge moyen au premier mariage** : c'est le nombre moyen d'années vécues en tant que célibataires par les personnes de la cohorte qui finissent par se marier. Il permet de résumer le calendrier de la

¹ Même si l'âge légal au mariage est de 18 ans, on considérera 10 ans comme limite inférieure

nuptialité. L'insuffisance de données fiables sur les âges en général, et sur l'âge au premier mariage en particulier conduit au recours à une approche indirecte pour le calcul de l'âge moyen au premier mariage. La méthode de Hajnal² a donc été utilisée. Elle repose sur deux hypothèses : 1) l'indépendance entre nuptialité d'une part, mortalité et migration d'autre part ; 2) la stabilité de la nuptialité dans le temps. La méthode consiste à considérer que les proportions de célibataires sont relatives à une cohorte (fictive) et à calculer le nombre moyen d'années passées dans le célibat par les individus de la cohorte qui finissent par se marier. Au regard des données disponibles, l'âge moyen au premier mariage sera estimé par la méthode de HAJNAL. Le principe de la méthode de HAJNAL considère que l'âge moyen au premier mariage est égal au nombre moyen d'années vécues en tant que célibataire par ceux qui finissent par se marier.

Table de nuptialité du moment : c'est un ensemble d'indices qui permettent de montrer comment se réalisent les mariages des célibataires à travers les âges. La table de nuptialité indique la chance, à chaque âge pour un célibataire, de contracter un mariage. La table du moment décrit le mariage au sein d'une génération fictive, qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année en l'absence de la mortalité et de la migration. Pour les femmes et les hommes, on prendra à partir de 15 ans compte tenu de l'intensité de la sortie du célibat de chaque sexe.

Cette table comprend les indicateurs de nuptialité suivants : le nombre de mariages et le quotient de nuptialité. Le nombre de mariages est obtenu en faisant la différence entre les proportions de célibataires de deux âges consécutifs. Le quotient de nuptialité ou la probabilité pour un célibataire de se marier avant son prochain anniversaire est obtenu en rapportant le nombre de mariages entre deux âges consécutifs au nombre de célibataire de l'âge de début.

La construction d'une table de nuptialité n'est envisageable que lorsque la proportion des célibataires décroît régulièrement avec l'âge ou le groupe d'âges. Lorsque la proportion des célibataires observés ne suit pas une décroissance régulière, on procède à un lissage par la méthode des moyennes mobiles.

1.2.2. Méthodologie de collecte

La méthodologie de la collecte s'articule autour des éléments ci-après :

Organisation du dispositif du dénombrement

Le Dispositif opérationnel mis en place s'est basé sur le découpage administratif du pays en zones, constituées chacune entre deux et trois Wilayas. Ainsi, la coordination de zone est placée sous la responsabilité d'un coordinateur de zone assisté par un informaticien de zone, un responsable de terrain et d'un responsable de cartographie. Cette équipe est chargée, en plus du recrutement et de la formation des formateurs, des aspects techniques ainsi que de l'assurance de la qualité des données du recensement au niveau de leur zone respectives. Chaque Wilaya était constituée d'un Bureau Régional du Recensement (BRR) composé d'un chef de bureau, des informaticiens régionaux, un responsable régional de terrain et un responsable administratif. Le BRR avait pour principale mission la mise en œuvre du dénombrement au sein de sa Wilaya.

Au sein de chaque Wilaya, une Commission Régionale du Recensement (CRR) a été formée, réunissant le Wali, le Président du Conseil Régional, les Hakems, le chef de service du ministère de l'Économie, les maires et le chef du Bureau régional du recensement. La CRR était principalement chargée des aspects administratifs et de la mobilisation de la population.

Recrutement et formation

Le processus de recrutement du personnel de terrain a été entièrement décentralisé au niveau régional, afin de tenir compte des spécificités locales (barrières linguistiques, gestion logistique et financière). Un appel à candidatures a été lancé pour les postes de superviseurs, contrôleurs et agents recenseurs, avec des critères de sélection définis en fonction de chaque type de personnel. Le recrutement a été géré par la plateforme de gestion administrative et logistique du RGPH-5. La plateforme permettait également la gestion des procédures administratives et organisationnelles lors développée et dédié au dénombrement (l'élaboration des contrats, l'affectation et déploiement du personnel sur le terrain, gestion du matériel et équipement, la préparation du paiement des agents etc.).

La formation s'est déroulée en plusieurs étapes. Elle a débuté par la formation de l'équipe d'encadrement, suivie de celle des formateurs, puis des contrôleurs et agents recenseurs. La méthodologie de la formation, à tous les niveaux, a combiné des aspects théoriques et pratiques (manuels, questionnaires et applications CAPI). Elle a

été uniformisée à travers des présentations préenregistrées, notamment sur les méthodes de collecte, la définition des concepts, etc.

1.2.3. Collecte de données

L'opération de dénombrement de la population a démarré le 25 décembre 2023 et a pris fin le 08 janvier 2024. La phase de dénombrement a consisté à l'administration de questionnaires aux ménages (ordinaire et collectif).

La collecte étant sur tablette, les agents recenseurs transmettaient quotidiennement les données collectées auprès des ménages aux contrôleurs via Bluetooth. Ces derniers, responsables de la validation des informations sur le terrain, transféraient ensuite les données au serveur central. Parallèlement, les superviseurs, le bureau régional du recensement, le bureau de zone de recensement ainsi que le SCR avaient accès à la plateforme pour évaluer la qualité des données transmises.

Des contrôles réguliers étaient effectués, avec des descentes sur le terrain, particulièrement dans les zones où des problèmes de collecte avaient été identifiés. Le suivi a été intensifié dans les zones les plus problématiques, notamment à Nouakchott, où des descentes sur le terrain ont été organisées en fin de campagne pour appuyer les agents recenseurs dans la gestion des cas de refus.

1.2.4. Méthode d'analyse des données

En utilisant une approche descriptive avec des tableaux, graphiques et cartes, l'analyse des données permet de capturer et de communiquer efficacement la répartition spatiale de la population, facilitant ainsi une compréhension approfondie et une utilisation pertinente des données dans le processus de planification et de développement.

Au niveau national, les données permettent de comprendre les grandes tendances démographiques à l'échelle du pays. De plus, les informations sont désagrégées selon les Wilayas, permettant d'examiner les disparités régionales et de mieux cibler les interventions en fonction des besoins spécifiques de chaque Wilaya. Le milieu de résidence est également pris en compte, offrant une perspective supplémentaire sur l'analyse de la répartition de la population. Cette désagrégation des données permet une analyse plus fine des dynamiques locales et une meilleure orientation des politiques de développement, tenant compte des contextes spécifiques des différentes Wilayas.

CHAPITRE 1 : ETAT ET REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

Ce chapitre aborde la population mauritanienne à travers son volume et sa répartition sur le territoire national. Les écarts de répartition entre les différents milieux, ainsi qu'entre les différentes régions, y sont mis en lumière. L'analyse des données permet notamment de mieux comprendre les dynamiques de peuplement en Mauritanie.

1.3. VOLUME DE LA POPULATION MAURITANIENNE

Cette section présente le volume de la population mauritanienne en distinguant la population de droit et la population de fait. Elle analyse également la répartition de la population selon les types de ménage, en mettant en lumière les personnes vivant dans les ménages ordinaires et les ménages collectifs.

1.1.1. Population de droit légèrement supérieure à la population de fait

Les personnes recensées dans un ménage donné sont classées suivant leur situation de résidence, soit en résidant présent ou en résidant absent ou en visiteur. Sur cette base, on distingue trois types de population : la « population totale recensée », qui regroupe les résidents présents, les résidents absents et les visiteurs ; la « population de fait », qui regroupe les résidents présents et les visiteurs et la « population de droit » qui comprend les résidents présents et les résidents absents. Les différentes analyses portent sur la population de droit car elle indique mieux le volume de la population.

La population de droit, qui représente l'ensemble des résidents habituels en Mauritanie en 2023, s'élève à 4 927 532 habitants. Elle inclut à la fois les résidents présents au moment du recensement (96%) et les résidents absents (4%). La population de fait (population présente), estimée à 4 867 792 habitants, est légèrement inférieure à la population de droit. Cette différence peut s'expliquer par des déplacements temporaires pour des raisons professionnelles, de commerce, des migrations saisonnières, des soins médicaux ou des visites familiales. Cette légère différence entre la population de droit et la population de fait reflète les dynamiques de mobilité interne, soulignant une population relativement stable avec un certain niveau de mobilité temporaire.

Tableau 1. 1 : Répartition de la population par statut de résidence, RGPH-5

Statut de résidence	Effectif	Pourcentage
Résident présent (RP)	4 730 001	96,0%
Résident absent (RA)	197 531	4,0%
Population de droit (RP+RA)	4 927 532	100,0%
Visiteur (V)	137 791	2,8%
Population de fait (RP+V)	4 867 792	-

Source : ANSADE, RGPH 2023

1.1.2. Population vivant principalement dans les ménages ordinaires

En 2023, 99,1% de personnes recensées l'ont été dans les ménages ordinaires et 0,9% dans les ménages collectifs. Un examen par milieu de résidence montre que les populations urbaines et rurales ont été dénombrées sensiblement dans les mêmes proportions dans les ménages ordinaires, soit respectivement 99,4% et 99,8%.

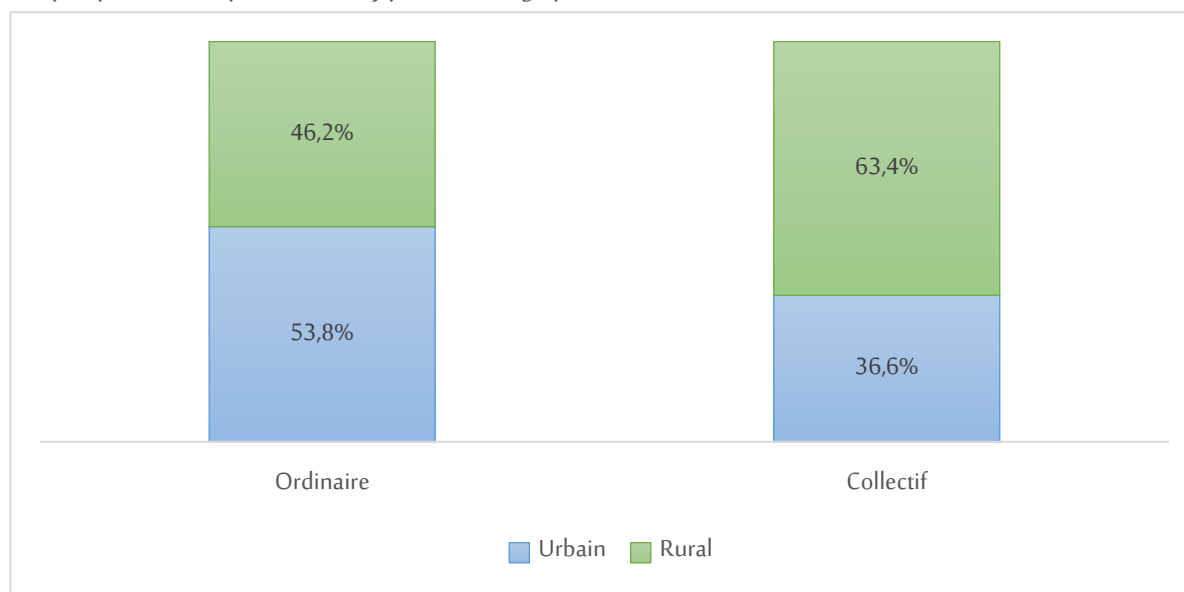
Tableau 1. 2. : Répartition des ménages et population par type, RGPH-5

Type de ménage	Milieu					
	Urbain		Rural*		Total	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
Ordinaire	443 085	2 625 640	391 269	2 258 402	834 354	4 884 042
Collectif	1 503	15 912	5 250	27 577	6 753	43 490
Mauritanie	444 589	2 641 552	396 519	2 285 979	841 108	4 927 532

*Source : ANSADE, RGPH 2023 ; * le milieu rural y compris les nomades*

Parmi la population résidant dans les ménages ordinaires (4 884 042 habitants), plus de la moitié (53,8 %) vit en milieu urbain. En revanche, au sein des ménages collectifs, la majorité des résidents (63,4 %) se trouve en milieu rural comme l'illustre le graphique ci-après. La présence de population dans les ménages collectifs en milieu rural pourrait indiquer l'existence de structures telles que les écoles coraniques, les mahadras, ou d'autres types d'hébergement collectif.

Graphique 1. 1 : Répartition de type de ménage par milieu de résidence, RGPH-5



Sources : ANSADE, RGPH 2023

1.4. TENDANCES DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET TAUX DE CROISSANCE

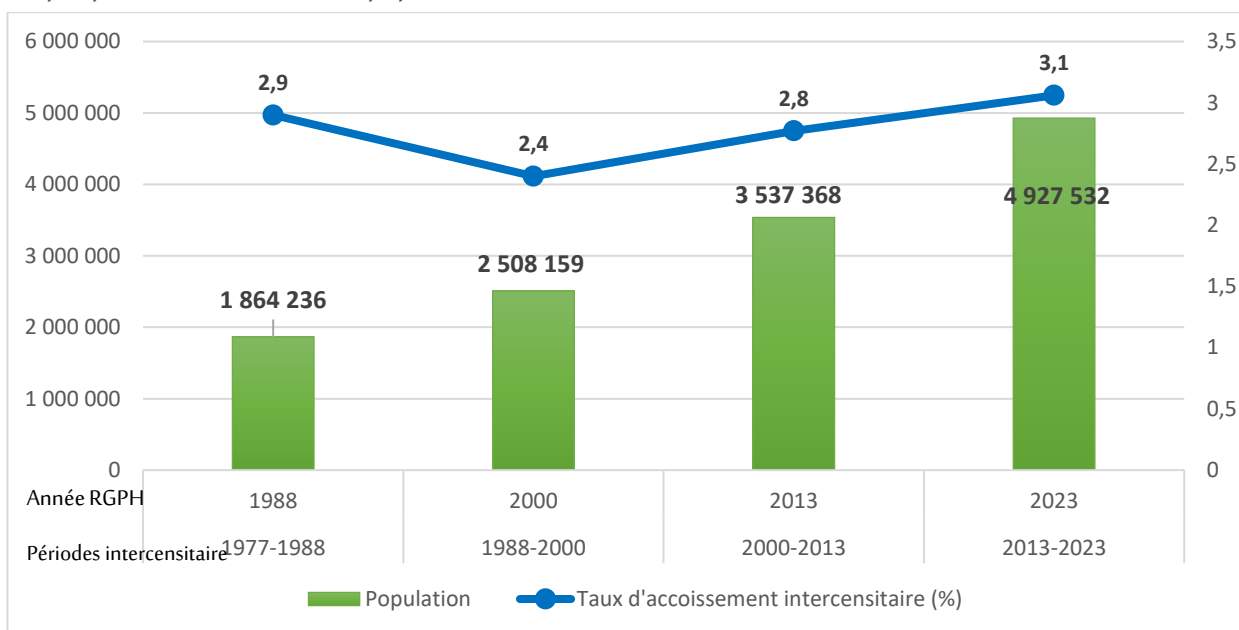
INTERCENSITAIRE

1.1.3. Evolution de la population mauritanienne 1977-2023

Entre 1977 et 2023, la population de la Mauritanie a presque quadruplé, passant de 1 338 830 à 4 927 532 habitants. Cette croissance, particulièrement marquée sur la dernière décennie, s'est traduite par une augmentation de 1 390 164 habitants, soit un taux d'accroissement intercensitaire de 3,1 % par an. Ce rythme de croissance largement supérieur à celui des pays du Maghreb, se rapproche des niveaux des pays de l'Afrique de l'Ouest. Par exemple, le Sénégal a enregistré une croissance de 2,9 % entre 2013 et 2023, tandis que la Tunisie n'a affiché qu'un taux de 0,4 % entre 2014 et 2024.

Entre 2000 et 2013, le taux d'accroissement démographique de 2,8 % reflète un regain de la croissance, se rapprochant du pic de 2,9 % observé entre 1977 et 1988. Ce sursaut fait suite à une période de ralentissement entre 1988 et 2000, où le taux était tombé à 2,4 %. Cette inversion de tendance indique un rétablissement de la dynamique démographique, probablement influencée par des évolutions dans la natalité, la mortalité et les migrations. Ainsi, au début des années 2000, la population a renoué avec une croissance plus rapide, après une décennie de ralentissement.

Graphique 1. 2 : Evolution de la population mauritanienne (1977-2023), RGPH-5



Source : RGPH 1977-2023

1.1.4. Taux de croissance intercensitaire 1977-2023

L'évolution de la population mauritanienne varie considérablement entre les Wilayas au cours des différentes périodes intercensitaires. Les Wilayas de Nouakchott, de Dakhlet Nouadhibou et du Tiris Zemmour connaissent une croissance démographique accélérée. Nouakchott, en particulier, a vu sa population exploser sous l'effet d'une urbanisation rapide et de flux migratoires internes. Dakhlet Nouadhibou et Tiris Zemmour, portées par le développement du secteur minier, affichent des taux de croissance supérieurs à 3,5 %, renforçant leur statut de pôles économiques attractifs.

Les Wilayas du Hodh Chargui, du Hodh El Gharbi et l'Assaba affichent une croissance régulière et soutenue. Elles maintiennent des taux d'accroissement supérieurs ou proches de la moyenne nationale, autour de 3 %, témoignant une stabilité démographique sur plusieurs décennies. Le Gorgol et le Guidimakha, deux autres Wilayas majoritairement rurales, montrent également des tendances positives, bien que plus modérées. Le Gorgol a vu son taux d'accroissement se stabiliser à 2,5 %, tandis que le Guidimakha, après avoir atteint 3,4 % dans les années 1988-2000, a vu un léger ralentissement à 2,8 %.

La Wilaya d'Inchiri, longtemps marquée par un déclin démographique, a connu un redressement spectaculaire grâce à l'essor de l'orpaillage. Depuis les années 2000, elle affiche un taux d'accroissement de 3,7 %, illustrant son attractivité croissante. Cette reprise est comparable à celle de certaines autres Wilayas bénéficiant de nouvelles dynamiques économiques.

Tableau 1.3 : Taux d'accroissement intercensitaire (1977-2023), RGPH-5

Wilaya	Taux d'accroissement			
	RGPH 1977-1988	RGPH 1988-2000	RGPH 2000-2013	RGPH 2013-2023
Hodh Chargui	2,7	2,3	3,4	3,4
Hodh El Gharbi	2,3	2,3	2,6	2,9
Assaba	2,3	3,0	2,4	3,0
Gorgol	1,9	2,2	2,6	2,5
Brakna	2,1	2,0	1,9	2,1
Trarza	-0,6	2,3	0,1	1,6
Adrar	0,9	1,0	-0,8	1,2
Dakhlet Nouadhibou	8,7	1,9	3,6	3,7
Tagant	-1,3	1,3	0,4	3,2
Guidimakha	3	3,4	3,3	2,8
Tiris Zemmour	3,4	1,7	2,1	3,7
Inchiri	-1,7	-1,9	4,3	3,7
Nouakchott-Ouest	-	-	0,5	2,0
Nouakchott-Nord	-	-	6,5	4,8
Nouakchott-Sud	-	-	4,6	3,6
Nouakchott global	9,5	2,8	4,4	3,8
Mauritanie	2,9	2,4	2,8	3,1

Source : RGPH 1977- 2023

En revanche, les Wilayas de l'Adrar, du Brakna et du Trarza sont confrontées à une augmentation lente de la population depuis plusieurs années. Ces tendances s'expliquent en partie par leur proximité à Nouakchott.

1.5. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

Cette section offre une analyse de la répartition de la population à travers les différentes Wilayas et Moughataas du pays, permettant de visualiser comment la population est dispersée sur l'ensemble du territoire national.

1.1.5. Population par Wilaya

La population mauritanienne est inégalement répartie sur le territoire national. Avec ses 1 446 761 individus en 2023, les Wilayas de Nouakchott sont de loin les plus peuplées, représentant presque un tiers de la population totale (29,4 %) contre 27,6% enregistré en 2013, ce qui illustre une urbanisation massive.

Les Wilaya du Hodh Chargui, de l'Assaba, et du Gorgol concentrent respectivement 12,7 %, 9,2 %, et 9,0 % de la population totale. Ces trois Wilayas regroupent à elles seules près d'un tiers de la population mauritanienne, soit 1 519 939 habitants.

En revanche, les Wilayas de l'Inchiri (29 483 habitants), de l'Adrar (71 623 habitants), et du Tiris Zemmour (79 129 habitants) enregistrent les plus faibles concentrations humaines, représentant ensemble environ 3,7 % de la population totale.

Il convient également de noter d'autres tendances régionales notamment la diminution du poids démographique de la Wilaya du Trarza par rapport au total du pays. En effet, en 1977, Trarza représentait 16 % de la population totale de la Mauritanie, mais cette proportion a considérablement diminué au fil des ans pour atteindre 6,6 % en 2023. Le poids démographique du Brakna est passé lui aussi de 11% en 1977 à 7,9% en 2023.

Tableau 1. 4 : Niveau et tendance de la population selon la Wilaya de résidence (1977-2023), RGPH-5

Wilaya	Années					Proportion
	1977	1988	2000	2013	2023	2023
Hodh Chargui	156 721	212 203	281 600	430 668	625 644	12,7 %
Hodh El Gharbi	124 194	159 296	212 156	294 109	403 091	8,2 %
Assaba	129 162	167 123	242 265	325 897	451 804	9,2 %
Gorgol	149 432	184 359	242 711	335 917	442 490	9,0 %
Brakna	151 353	192 157	247 006	312 277	391 310	7,9 %
Trarza	216 008	202 596	268 220	272 773	323 903	6,6 %
Adrar	55 354	61 043	69 542	62 658	71 623	1,5 %
Dakhlet Nouadibou	23 526	63 030	79 516	123 779	184 459	3,7 %
Tagant	74 980	64 908	76 620	80 962	114 759	2,3 %
Guidimakha	83 231	116 436	177 707	267 029	363 075	7,4 %
Tiris Zemmour	22 554	33 147	41 121	53 261	79 129	1,6 %
Inchiri	17 611	14 613	11 500	19 639	29 483	0,6 %
Nouakchott-Ouest	-	-	-	165814	204 881	4,2 %
Nouakchott-Nord	-	-	-	366 912	614 465	12,5 %
Nouakchott-Sud	-	-	-	425 673	627 415	12,7 %
<i>Nouakchott global</i>	<i>134 704</i>	<i>393 325</i>	<i>558 195</i>	<i>958 399</i>	<i>1 446 761</i>	<i>29,4 %</i>
Mauritanie	1 338 830	1 864 236	2 508 159	3 537 368	4 927 532	100%

Sources : ANSADE, RGPH 1977- 2023

1.1.6. Population par Moughataa

La répartition de la population par Moughataa en Mauritanie révèle des disparités notables en termes de concentration humaine (tableau A.1.4 en annexe). Certaines Moughataa présentent une forte densité de population, notamment Nouakchott-Nord, où la Moughataa de Toujounine se distingue avec une population de 303 882 habitants, suivie par Dar Naim avec 186 925 habitants. De même, Nouakchott-Sud abrite des Moughataa très peuplées comme Riyad (228 856 habitants) et Arafat (216 919 habitants). En dehors de Nouakchott, la Moughataa de Nouadhibou (177 072 habitants) et celle de Kiffa (146 465 habitants) en Assaba sont également très peuplées.

Les Moughataa avec une concentration modérée de population sont réparties à travers plusieurs Wilayas. Ainsi, au Gorgol, les populations de Kaédi (120 660 habitants) et de Mbout (132 464 habitants) sont sensiblement inférieures en nombre par rapport à d'autres zones du pays. Cette même tendance s'observe à Koubenni (135 157 habitants) au Hodh El Gharbi et à Néma (121 408 habitants) et Bassiknou (123 337 habitants) au Hodh Chargui. Il convient de noter que la population de Camps² de Mberra représente un tiers (33,4%) de celle de la Moughataa de Bassiknou.

D'autres Moughataa sont caractérisées par un effectif relativement faible notamment Oualata et N'Beiket Lahwache au Hodh Chargui, avec respectivement 12 842 et 12 652 habitants, ainsi que Tamchaket au Hodh El Gharbi avec 43 936 habitants. Chinguitti (6 549 habitants) et Ouadane (3 833 habitants) à l'Adrar ainsi que Tichit (4 490 habitants) au Tagant présentent également des très faibles concentrations humaines. Ces Moughataa sont situées dans des zones désertiques.

1.6. DENSITE DE POPULATION

La densité de la population est définie comme le nombre moyen d'habitants par unité de superficie. En 2023, elle s'établit à 4,8 habitants par km², mais varie considérablement d'une Wilaya à l'autre. Les Wilayas du Nord (Adrar, Tiris Zemmour et Inchiri) affichent une densité de seulement 1 habitant au km², tandis que Nouakchott atteint 1 259 habitants par km².

² Les camps de Mberra désignent les camps de réfugiés situés au Hodh El Chargui, dans la moughataa de Bassiknou, près de la frontière avec le Mali. Ces camps ont été mis en place pour accueillir les réfugiés fuyant les conflits et l'instabilité au Mali ces dernières années.

Les résultats révèlent des disparités marquées de la concentration de population entre les Wilayas. La zone de la vallée du fleuve, affiche les densités les plus élevées après Nouakchott, avec le Guidimakha à 36 habitants au km², suivi du Gorgol à 34 habitants par km².

Tableau 1.5 : Répartition par Wilaya de la densité (hbts/km²) de la population mauritanienne, RGPH-5

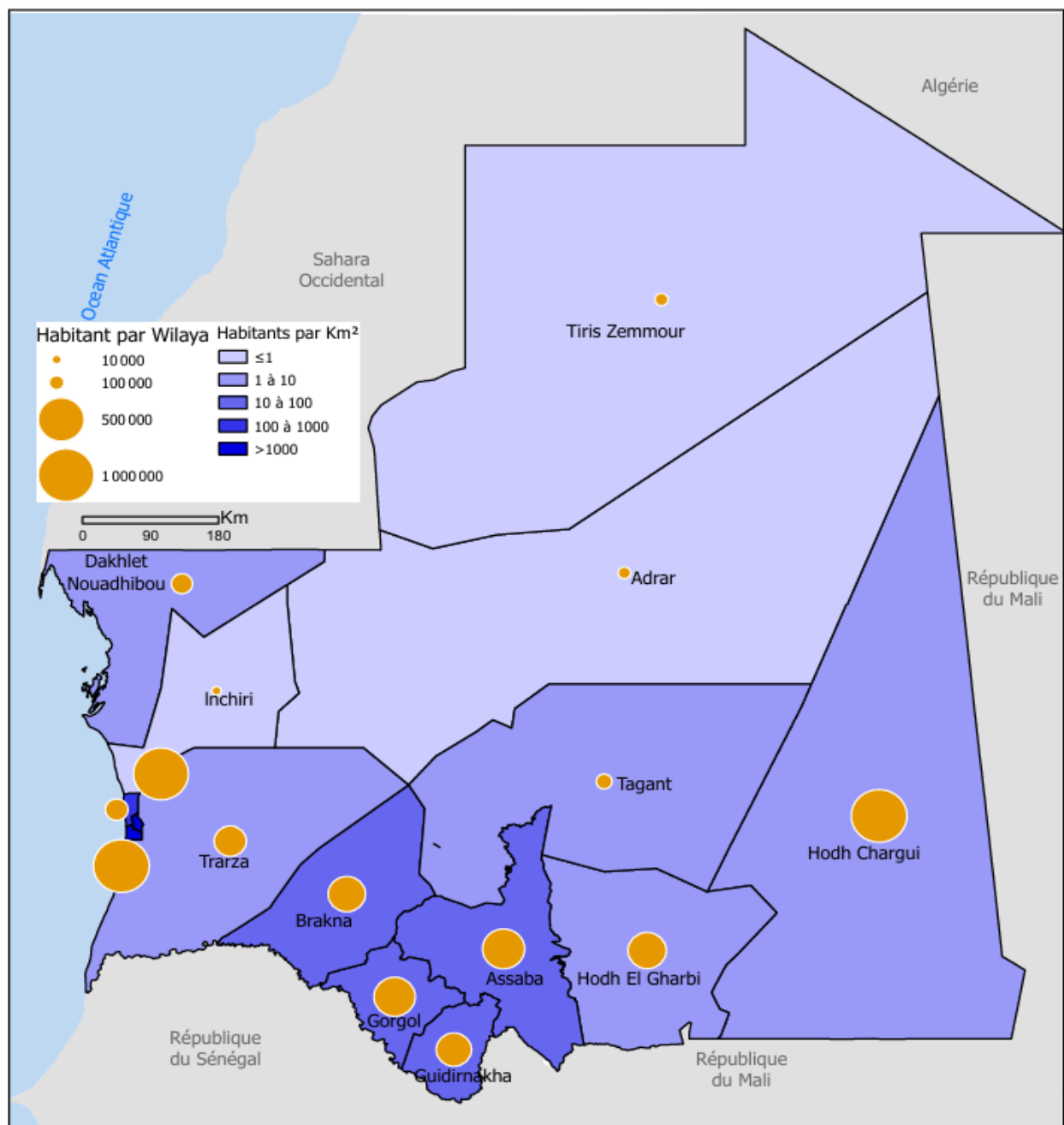
Wilaya	Population	Superficie Km ²	Superficie Km ² (%)	Densité (hbts/km ²)
Hodh Chargui	625 644	176 743	17,1%	3,5
Hodh El Gharbi	403 091	47 995	4,6%	8,4
Assaba	451 804	34 195	3,3%	13,2
Gorgol	442 490	12 964	1,3%	34,1
Brakna	391 310	32 020	3,1%	12,2
Trarza	323 903	63 520	6,1%	5,1
Adrar	71 623	223 491	21,6%	0,3
Dakhlet Nouadhibou	184 459	37 856	3,7%	4,9
Tagant	114 759	95 709	9,2%	1,2
Guidirnakha	363 075	10 155	1,0%	35,8
Tiris Zemmour	79 129	269 012	26,0%	0,3
Inchiri	29 483	31 191	3,0%	0,9
Nouakchott-Ouest	204 881	606	0,1%	337,9
Nouakchott-Nord	614 465	212	0,0%	2900,4
Nouakchott-Sud	627 415	331	0,0%	1896,1
Mauritanie	4 927 532	1 030 700	100,0%	4,8

Sources : ANSADE, RGPH 2023

Les Wilayas du Trarza (5,1 habitants au km²), de Dakhlet Nouadhibou (4,9 habitants au km²) et du Hodh Chargui (3,5 habitants au km²) présentent des densités de population proches de la moyenne nationale, comprise entre 3,5 et 5,1 habitants au km².

Les Wilayas désertiques du pays affichent une faible densité de population, avec le Tiris Zemmour, l'Inchiri et l'Adrar ayant moins d'un habitant par km², et le Tagant à seulement 1,2 habitant par km². Ensemble, ces Wilayas représentent 59,8 % de la superficie totale du pays.

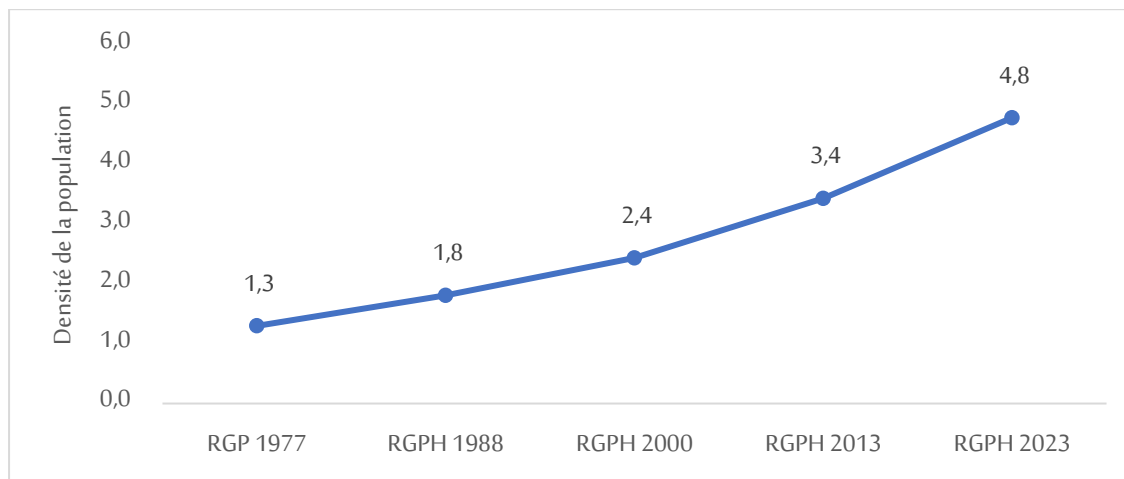
Carte 1.3 : Densité de la population selon la Wilaya, RGPH-5



Sources : ANSADE, RGPH 2023

La densité de population a connu une augmentation régulière au cours des différents recensements. Elle est passée de 3,4 habitants au km² en 2013 à 4,8 habitants au km² en 2023. Cette augmentation de la densité correspond à la croissance de la population totale.

Graphique 1. 4 : Évolution de la densité (hbts/km²) de la population totale (1977-2023), RGPH-5

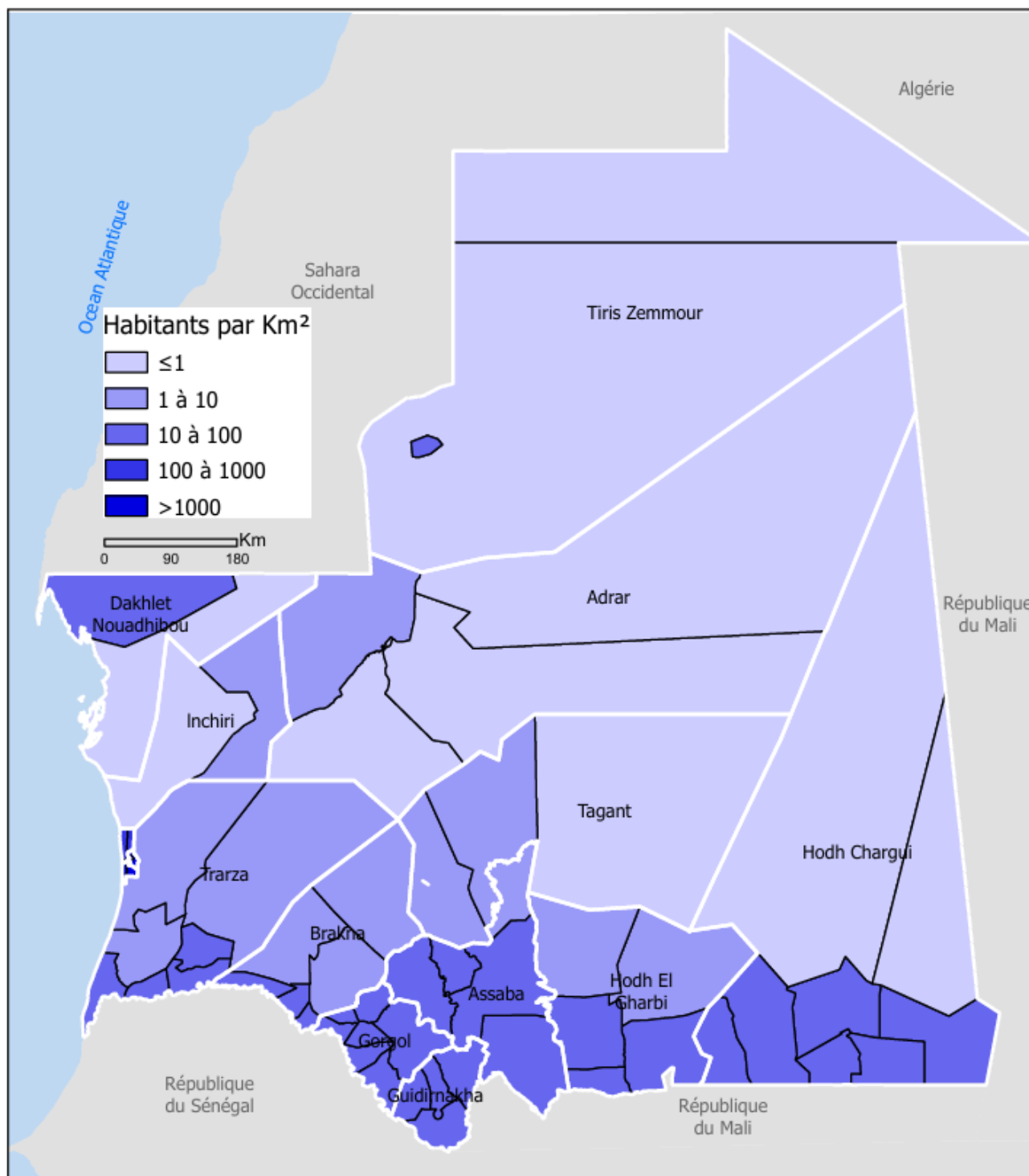


Source : ANSADE, RGPH 1977-2023

La carte ci-dessous illustre la densité de population des Moughataa en Mauritanie, classées en trois catégories :

- ☞ Moughataa à haute densité : Les Moughataa de Nouakchott affichent des densités dépassant 1000 habitants/km², à l'exception de Tevragh Zeina et Ksar, qui présentent des densités d'environ 220 habitants/km².
- ☞ Moughataa à densité modérée : Au nord, Zoueratt se distingue avec une densité de 86,8 habitants/km², grâce à son attractivité liée aux activités minières. En vallée du fleuve, les Moughataa de Mbagne, Kaédi, Rosso et Boghé présentent des densités allant de 51,75 à 82,29 habitants/km², témoignant de leur dynamisme agropastoral ;
- ☞ Moughataa à faible densité : Les Moughataa dans les zones arides, telles qu'Oualata (0,12 hbts/km²), Chinguitti (0,11 hbts/km²), Bir Moghreïn (0,05 hbts/km²) et Fdeirik (0,07 hbts/km²), présentent des densités très faibles, reflet d'une population dispersée en raison de conditions géographiques et climatiques difficiles.

Graphique 1. 5 : Densité de la population selon la Moughataa, RGPH-5



Sources : ANSADE, RGPH 2023

La carte A 1.1 (en annexe) illustre la répartition inégale de la population à travers les communes, mettant en évidence une concentration marquée dans les zones agropastorales.

Hormis les communes de Nouakchott, qui affichent des densités de population exceptionnellement élevées, les autres communes présentent des variations de densité allant de 0,03 habitants au Km² à Ouadane à environ 400 habitants au km² à Sélibaby.

En effet, 29 communes enregistrent des densités particulièrement faibles, souvent inférieures à 1 habitant par km² (Cf. carte A1 en annexe), principalement situées dans des régions désertiques. À l’opposé, les communes présentant des densités comprises entre 100 et 1000 habitants par km² se concentrent essentiellement dans les Wilayas de l’Assaba, du Gorgol, du Brakna et du Guidimakha.

Les communes urbaines de Nouakchott, telles qu’Arafat, Sebkhah et Dar Nairn, se distinguent par des densités très élevées, dépassant les 4000 habitants par km². Nouadhibou (3 374 habitants par km²) et Néma (2 200 habitants par km²) suivent également cette tendance, soulignant ainsi l’attraction des centres urbains.

Tableau 1. 6 : Répartition de la Densité de Population par Commune, RGPH-5

Densité par commune	Nombre de communes	Pourcentage
Moins d’un habitant au km ²	29	12,2%
1-10 habitants au km ²	62	26,1%
10-100 habitants au km ²	117	49,2%
100-1000 habitants au km ²	21	8,8%
1000 et plus habitants au km ²	9	3,8%
Total	238	100,0%

Source : ANSADE, RGPH 2023.

1.7. URBANISATION EN MAURITANIE

Les différentes opérations de recensement en Mauritanie mettent en évidence une tendance claire vers une urbanisation accrue. Cette évolution est la conséquence d’une transition de la population rurale et nomade vers une population plus urbaine, accompagnée d’une croissance rapide des villes.

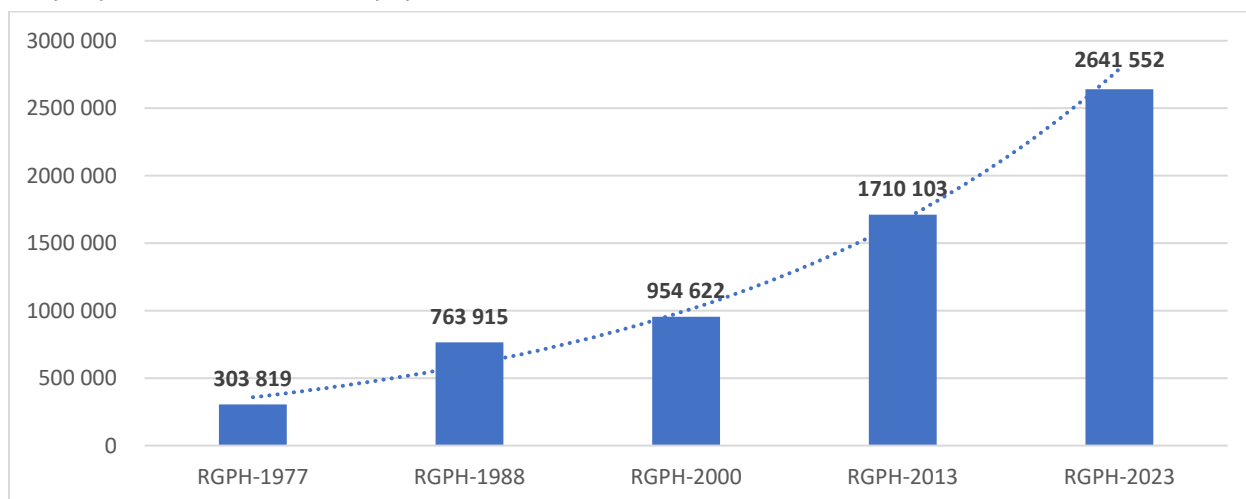
1.1.7. Evolution de la population urbaine

Les opérations de recensement successives en Mauritanie mettent en lumière une urbanisation croissante et une transformation majeure de la répartition démographique du pays. En 2023, plus de la moitié de la population mauritanienne vit en milieu urbain, marquant une inversion de tendance par rapport aux décennies précédentes, où la population rurale prédominait. En effet, le pourcentage d'urbains est passé de 22,7 % en 1977 à 53,6 % en 2023, reflétant les changements socio-économiques et l'attrait des villes, en particulier pour les opportunités économiques et les services. Bien que la croissance ait légèrement ralenti en 2000, la tendance reste celle d'une urbanisation rapide et continue.

En effet, la croissance intercensitaire moyenne de la population urbaine est de 4,0 % par an entre 2013 et 2023. Parallèlement, la population rurale a également connu une augmentation (2,3%), mais à un rythme bien inférieur à celui du milieu urbain, en grande partie en raison de la migration interne.

La diminution de la population nomade est une autre caractéristique marquante des transformations démographiques de la Mauritanie. En 1977, 487 334 Mauritaniens menaient une vie nomade, mais ce nombre a chuté à seulement 19 523 en 2023, représentant 0,4 % en 2023. Cette diminution, qui s'explique principalement par les conditions climatiques défavorables comme les périodes prolongées de sécheresse, a poussé de nombreuses familles à se sédentariser. Les pâturages se sont raréfiés et l'accès à l'eau est devenu plus difficile, rendant la poursuite du mode de vie nomade de plus en plus inviable.

Graphique 1. 6 : Evolution de la population urbaine, RGPH-5



Source : RGPH 1977- 2023

1.1.8. Taux et indice d'urbanisation

Le tableau 1.7 illustre l'augmentation significative de l'urbanisation en Mauritanie. Cette transformation est également reflétée par l'indice d'urbanisation, qui représente le rapport de la population urbaine à la population rurale et nomade. En 1977, l'indice d'urbanisation était de 0,29, indiquant une population rurale et nomade beaucoup plus importante que la population urbaine. Cependant, cet indice a augmenté de manière constante, atteignant 0,94 en 2013 puis 1,16 en 2023. En d'autres termes, en 2023, la population urbaine est 1,16 fois plus nombreuse que la population rurale et nomade. Ce chiffre témoigne d'un changement démographique majeur, où la majorité des mauritaniens résident désormais en milieu urbain, comme cela a été précédemment souligné.

Tableau 1. 7 : Evolution de la population urbaine, le taux d'urbanisation et l'indice d'urbanisation, RGPH-5

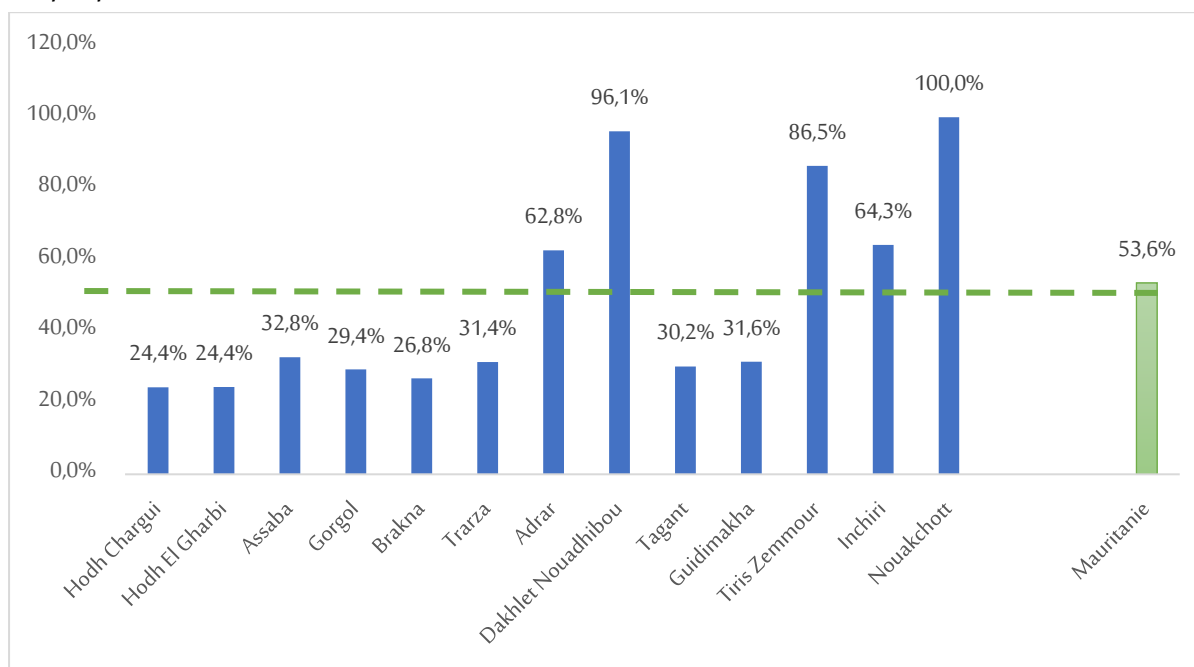
Milieu	Année du recensement				
	1977	1988	2000	2013	2023
Urbain	303 819	763 915	954 622	1 710 103	2 641 552
Mauritanie	1 338 830	1 864 236	2 508 159	3 537 368	4 927 532
Taux d'urbanisation	22,7%	41,0%	38,1%	48,3%	53,6%
Indice d'urbanisation	0,29	0,69	0,61	0,94	1,16

Source : ANSADE, RGPH 1977- 2023

1.1.9. Urbanisation régionale

Le graphique 1.7 fournit des informations sur le taux et l'indice d'urbanisation des différentes Wilayas en Mauritanie. Dakhlet Nouadhibou se distingue avec un taux d'urbanisation de 96,1 % et un indice d'urbanisation de 24,7, témoignant d'une forte concentration urbaine. En revanche, Hodh Chargui et Hodh El Gharbi présentent des taux d'urbanisation de seulement 24,4 %, accompagnés d'indices d'environ 0,3, ce qui révèle une urbanisation très limitée. Ces différences révèlent que certaines Wilayas abritent entre deux et trois grands centres urbains (Nouadhibou, Zoueiratt, Atar, et Akjoujt), tandis que d'autres demeurent majoritairement rurales.

Graphique 1. 7 : Taux d'urbanisation, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

1.1.10. Plus grandes agglomérations urbaines

En 2023, les six plus grandes agglomérations de Mauritanie (Cf. tableau 1.8) comptent 1 895 663 habitants, soit 71,8 % de la population urbaine. Nouakchott, la capitale administrative, se distingue pour être la plus grande agglomération du pays concentrant près d'un tiers de la population du Pays et 54,8% de la population urbaine. Sa population était, en 2013 de 958 399 habitants avec un taux de croissance de 3,8%. Cette dynamique témoigne l'attractivité de la ville, qui, en tant que centre politique, administratif et économique, attire un afflux de personnes en quête d'opportunités et de meilleures conditions de vie.

Nouadhibou avec une population de 173 525 habitants en 2023 abrite 94,1% de la population de la Wilaya de Dakhlett Nouadhibou et 6,7% de la population urbaine du pays. La ville enregistre un taux d'accroissement intercensitaire de 3,5% par an entre 2013 et 2023. Cette croissance peut être attribuée à l'importance des activités économiques de la ville, notamment la pêche et les activités minières.

Les villes de Kiffa et de Zoueratt abritent respectivement 15,9% et 78,8% de la population de leur Wilaya. Ces villes affichent des taux de croissance intercensitaires notables de 3,3 % et 3,1 %, respectivement.

Kaédi et Rosso présentent des taux de croissance intercensitaire les plus faibles (2,2 %), avec des parts de 13,0 % et 13,2 % respectivement de leur Wilayas. D'autre part, la ville de Selibaby affiche le taux de croissance le plus élevé à 4,2 %, bien qu'elle représente 11,3 % de la population du Guidimakha.

Tableau 1. 8 : Evolution des populations des principales villes, RGPH-5

Villes	Evolution des principales villes		Part de la ville par rapport à la Wilaya (en %)	Taux de croissance intercensitaire (en %)
	2 013	2 023		
Nouakchott	958 399	1 446 761	100,0%	3,8
Nouadhibou	118 167	173 525	94,1%	3,6
Kiffa	50 207	71 680	15,9%	3,3
Zoueratt	44 649	62 380	78,8%	3,1
Kaédi	45 539	57 672	13,0%	2,2
Rosso	33 577	42 670	13,2%	2,2
Selibaby	26 420	40 975	11,3%	4,2

Source : ANSADE, RGPH 2013-2023

CHAPITRE 2 : STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE DE LA POPULATION

2.1. POPULATION SELON LES GRANDS GROUPES D'ÂGES CLASSIQUES

Cette section examine la répartition de la population mauritanienne selon les grands groupes d'âges classiquement utilisés en démographie : 0-14 ans, 15-59 ans et 60 ans et plus. L'analyse de cette structure démographique est essentielle pour évaluer la dynamique de la population, déterminer la taille de la part de la main-d'œuvre potentielle et comprendre les enjeux socio-économiques associés. Les données du RGPH-5 fournissent une perspective claire sur les défis et les opportunités liés à chaque tranche d'âge, ainsi qu'une évaluation du rapport de dépendance démographique, influençant le développement du pays.

2.1.1. Structure par grands groupes d'âges de la population totale

Les données du tableau 2.1 mettent en évidence la prédominance de la population en âge d'activité. En effet, les résultats indiquent que plus de la moitié de la population (52,1%) est âgée de 15 à 59 ans. La population âgée de moins de 15 ans représente 41,5 %.

La répartition de la population par grands groupes d'âge, selon le sexe, montre une tendance équilibrée entre les deux sexes pour les personnes âgées de moins de 15 ans, avec une légère prédominance des garçons (50,4 %) par rapport aux filles (49,6 %). Cette tendance est observée aussi chez les personnes âgées de 60 ans et plus (50,2 % d'hommes et 49,8 % de femmes). Cela témoigne d'une longévité comparable, indiquant que les facteurs de survie, même s'ils favorisent légèrement les femmes, ne créent pas de disparité importante.

Tableau 2.1 : Répartition de la population totale par grands groupes d'âges selon le sexe, RGPH-5

Groupes d'âges	Sexe				Total	
	Masculin		Féminin		Effectifs	%
	Effectifs	%	Effectifs	%		
0-14 ans	1 031 250	50,4	1 015 215	49,6	2 046 465	41,5
15-59 ans	1 186 985	46,2	1 381 128	53,8	2 568 113	52,1
60 ans et plus	157 235	50,2	155 719	49,8	312 955	6,4
Ensemble	2 375 470	---	2 552 062	---	4 927 532	100

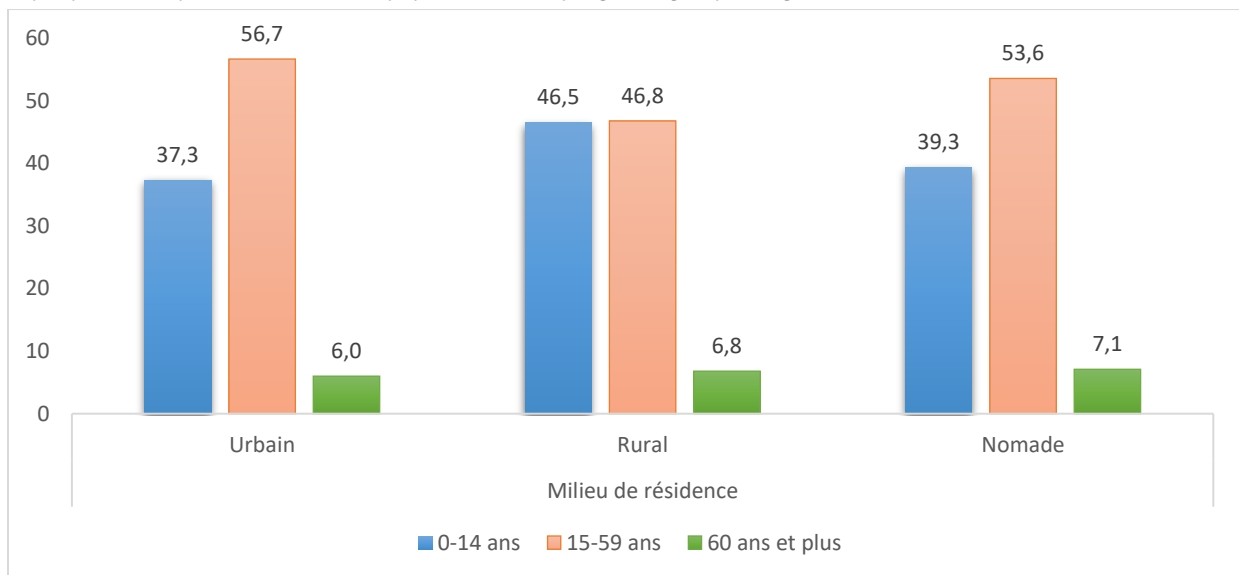
Source : ANSADE, RGPH 2023

En revanche, le pourcentage des femmes âgées de 15-59 ans est dominant, avec 53,8 %, contre 46,2 % pour les hommes. Ce phénomène pourrait être le reflet de divers facteurs, notamment le mouvement migratoire.

2.1.2. Structure par grands groupes d'âges selon le milieu de résidence

L'analyse de la répartition de la population par grands groupes d'âge selon le milieu de résidence met en lumière des tendances distinctes. En milieu urbain, la population âgée de 15-59 ans, constitue la majorité, représentant 56,7 % de la population urbaine. En revanche, la population âgée de 0-14 ans ne représente que 37,3 % et celle âgée de 60 ans et plus représente 6 %. Ces résultats dénotent l'attractivité du milieu urbain pour la population en âge d'activité.

Graphique 2.1 : Répartition (en %) de la population totale par grands groupes d'âges selon le milieu de résidence, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

À l'opposé, le milieu rural présente une configuration légèrement différente. La tranche d'âge de 0-14 ans et celle de 15-59 ans ont des proportions similaires. La proportion des personnes âgées de 60 ans et plus représente 6,8 %. En milieu nomade, le pourcentage des personnes âgées de 15-59 ans représente près de la moitié (53,6 %) de la population. Les personnes âgées de 0-14 ans et de celles de 60 ans et plus représentent respectivement 39,3 % et 7,1 %.

2.1.3. Structure par grands groupes d'âge selon la Wilaya

L'analyse des données du tableau 2.2 révèle des disparités marquées de la structure démographique des différentes Wilayas. Dans l'ensemble, toutes les Wilayas du pays se caractérisent par l'extrême jeunesse de la population.

La tranche d'âge des 0-14 ans représente une proportion élevée dans plusieurs Wilayas (Gorgol, Guidimakha, Hodh El Gharbi et Assaba), dépassant 46 %. Cela souligne un besoin accru en services éducatifs et de santé adaptés à cette population jeune.

Les personnes âgées de 15-59 ans, constituent également une part importante, avec des pourcentages variés entre 46,7 % et 65,8 %. Les résultats mettent aussi en lumière des pourcentages élevés dans les Wilayas du Nord (Inchiri, Tiris Zemmour et Dakhlet Nouadhibou), dépassant 63%. Ceci pourrait être lié aux activités économiques pratiquées dans ces Wilayas (orpaillage, pêche, extraction des mines etc.).

En revanche, la proportion des personnes âgées (60 ans et plus) reste faible, variant de 4,9 % à Dakhlet Nouadhibou à 8,9 % au Trarza.

Tableau 2.2 : Répartition de la population totale (en %) par Wilaya selon le grand groupe d'âge, RGPH-5

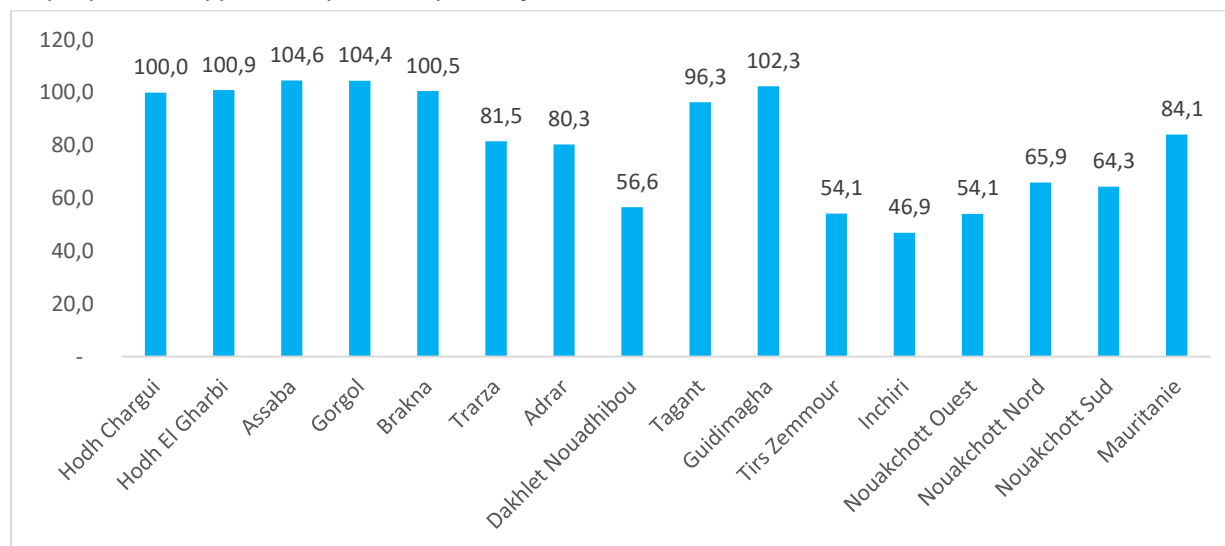
Wilaya	Grands groupes d'âges		
	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et plus
Hodh Chargui	45,6	47,7	6,7
Hodh El Gharbi	46,6	47,4	0,7
Assaba	46,6	46,7	6,7
Gorgol	47,1	47	5,9
Brakna	45	47,7	7,3
Trarza	39	52,4	8,9
Adrar	38,5	52,7	8,8
Dakhlet Nouadhibou	32,2	61,9	4,9
Tagant	44	48,5	7,5
Guidimakha	47	47,7	5,3
Tirs Zemmour	31,7	63,2	5,2
Inchiri	27,5	65,8	6,7
Nouakchott Ouest	31,1	62,5	6,4
Nouakchott Nord	36,3	58,1	5,6
Nouakchott Sud	40,8	58,7	5,3
Zone de Nouakchott	36,7	57,8	5,5
Mauritanie	41,5	52,1	6,4

Source : ANSADE, RGPH 2023

Le rapport de dépendance, qui mesure le nombre de personnes dépendantes (les moins de 15 ans et les 65 ans et plus) par rapport à la population potentiellement active (15-64 ans), est de 84,1%, ce qui indique qu'en Mauritanie, pour 84 personnes en âge de travailler, il y'a 100 personnes dépendantes, même si tous ceux qui ont l'âge de travailler ne travaillent pas forcément.

L'analyse du rapport de dépendance montre des disparités régionales notables. En effet, six Wilayas sur quinze (Hodh Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna et Guidimakha) ont un rapport de dépendance supérieur ou égale à 100. Un rapport de dépendance élevé signifie qu'il y a moins de pression sur la population en âge de travailler pour subvenir aux besoins des personnes considérées comme dépendantes. Ce qui indique l'existence d'une opportunité pour ces Wilayas de maximiser le potentiel de la population en âge de travailler pour favoriser la croissance économique et permettre au pays de bénéficier pleinement du dividende démographique.

Graphique 2.2 : Rapport de dépendance par Wilaya, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

2.1.4. Évolution de la structure par grands groupes d'âges

Le pourcentage des personnes âgées de 0-14 ans a connu une légère baisse entre 2000 et 2023, passant de 43,5% à 41,5%. En revanche, le pourcentage des personnes âgées de 15 à 59 ans a légèrement augmenté au

cours de la même période, passant de 50,9 % en 2000 à 52,1 % en 2023. La même tendance est observée pour les personnes de 60 ans et plus (5,5% en 2000 à 6,4 % en 2023).

Tableau 2.3 : Evolution de la population totale (en %) par grands groupes d'âges en 2000 et 2023 selon le sexe

Groupes d'âges	2000			2013			2023		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
0-14 ans	51,2	48,8	43,5	50,6	49,3	44,2	50,4	49,6	41,5
15-59 ans	48,0	52,0	50,9	47,9	52,1	50,2	46,2	53,8	52,1
60 ans et plus	49,5	50,5	5,5	50,7	49,3	5,6	50,2	49,8	6,4
Total	--	--	100	--	--	100	--	--	100

Source : ANSADE, RGPH 2023

2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR GROUPES D'AGES QUINQUENNAUX

L'étude de la structure par sexe et par âge quinquennal offre une meilleure possibilité de comprendre la manière dont se répartissent les hommes et les femmes dans une population, par tranche d'âge quinquennal.

2.2.1. Structure par groupes d'âges quinquennaux

Le tableau 2.4 ci-après révèle que les effectifs de la structure par groupes d'âges quinquennaux de la population mauritanienne les plus élevés se trouvent dans les tranches d'âges 0-4, 5-9, 10-14 et 15-19 ans. Chacune de ces classes a un pourcentage supérieur à 11%. En revanche, 61,5% de la population sont âgées de moins de 25 ans et 41,5% ont moins de 15 ans. Alors que les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentent que 4,2% de la population totale.

Tableau 2.4 : Répartition de la population totale (en %) par groupes d'âges quinquennaux selon le sexe, RGPH-5

Groupe d'âge	Milieu de résidence											
	Urbain			Rural			Nomade			Ensemble		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
0-4	12,9	12,0	12,4	17,6	15,2	16,4	14,1	15,5	14,7	15,0	13,5	14,2
5-9	12,6	12,0	12,3	17,1	14,9	15,9	12,4	14,4	13,3	14,7	13,4	14,0
10-14	12,7	12,4	12,6	15,0	13,4	14,1	10,8	11,8	11,2	13,7	12,9	13,3
15-19	12,0	11,5	11,7	11,0	11,2	11,1	9,2	10,3	9,7	11,5	11,4	11,4
20-24	9,1	9,5	9,3	6,6	8,6	7,6	8,3	9,5	8,8	8,0	9,1	8,5

25-29	7,5	8,2	7,8	5,1	7,1	6,2	7,5	8,4	7,9	6,4	7,7	7,1
30-34	6,3	7,0	6,7	4,7	6,1	5,4	6,8	6,4	6,6	5,6	6,6	6,1
35-39	5,5	6,3	5,9	4,0	4,7	4,3	5,8	5,0	5,4	4,8	5,5	5,2
40-44	4,7	4,9	4,8	3,4	3,8	3,6	5,5	4,2	4,9	4,1	4,4	4,2
45-49	4,1	4,1	4,1	3,0	3,2	3,1	4,1	3,2	3,7	3,6	3,7	3,6
50-54	3,4	3,4	3,4	2,9	3,0	3,0	4,2	3,2	3,8	3,2	3,2	3,2
55-59	3,0	2,9	2,9	2,4	2,5	2,4	3,2	2,4	2,8	2,7	2,7	2,7
60-64	2,3	2,1	2,2	2,3	2,1	2,2	2,8	2,1	2,5	2,3	2,1	2,2
65-69	1,7	1,6	1,7	1,8	1,6	1,7	2,2	1,2	1,7	1,8	1,6	1,7
70-74	1,0	0,9	1,0	1,4	1,2	1,3	1,7	1,0	1,4	1,2	1,1	1,1
75-79	0,5	0,5	0,5	0,7	0,6	0,6	0,7	0,5	0,6	0,6	0,5	0,6
80+	0,6	0,6	0,6	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSADE, RGPH 2023

L'analyse selon le sexe indique des variations importantes de la structure par âge. Les hommes âgés de moins de 20 ans représentent 54,9% et tandis que les femmes de ce groupe d'âge représentent 51,2%.

En milieu rural, près de trois personnes sur cinq (58%) sont âgées de moins de 20 ans ; 46,5% sont âgées de moins de 15 ans et 32,3% sont âgées de moins de 10 ans.

La répartition selon le sexe varie en fonction de l'âge et du milieu de résidence. En milieu urbain, près de la moitié de la population (49%) est âgée de moins de 20 ans ; 37,3% sont âgées de moins de 15 ans alors que 24,7% sont âgées de moins de 10 ans.

2.2.2. Évolution de la structure par sexe et par Âge

L'évolution de la structure de la population par groupes d'âges quinquennaux, obtenue à partir des recensements antérieurs, montre qu'elle reste quasiment identique au fil du temps (2000-2023). Elle se caractérise par de fortes proportions aux jeunes âges, qui diminuent rapidement à partir de 10 ans pour atteindre de faibles proportions aux âges avancés.

L'écart entre la proportion du groupe d'âges 5-9 ans et celle du groupe d'âge 10-14 ans est élevé pour les années 2000 et 2013 et faible en 2023. Cet écart est respectivement de 2,4 en 2000, de 4,3 en 2013 et de seulement 0,7 en 2023. De 0 à 14 ans, on observe que l'effectif des garçons est supérieur à celui des filles, alors qu'au

contraire, les femmes sont plus nombreuses dans le groupe d'âge des 15-34 ans, pour les trois périodes précitées. Pour le reste des groupes d'âge, les proportions des deux sexes sont proches avec quelques écarts légers.

Tableau 2.5 : Evolution de la population totale en (%) par groupes d'âges quinquennaux de 2000-2023

Groupe d'âge	2000			2013			2023		Total
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	
0-4	17,6	16,5	17	16,8	16	16,4	15,0	13,5	14,2
5-9	15,0	13,9	14,5	16,8	15,4	16,1	14,7	13,4	14,0
09-14	12,4	11,7	12,1	12,4	11,1	11,8	13,7	12,9	13,3
15-19	10,6	10,9	10,8	10,1	10,3	10,2	11,5	11,4	11,4
20-24	8,1	9,0	8,6	8,1	9,2	8,7	8,0	9,1	8,5
25-29	7,0	7,9	7,5	7,3	8,3	7,8	6,4	7,7	7,1
30-34	5,9	6,4	6,2	6,1	6,5	6,3	5,6	6,6	6,1
35-39	5,2	5,6	5,4	4,8	4,8	4,8	4,8	5,5	5,2
40-44	4,3	4,2	4,2	3,8	4,1	3,9	4,1	4,4	4,2
45-49	3,9	4	3,9	3	3	3	3,6	3,7	3,6
50-54	2,6	2,6	2,6	3,3	3,4	3,3	3,2	3,2	3,2
55-59	1,9	1,7	1,8	1,8	1,6	1,7	2,7	2,7	2,7
60-64	2,0	1,9	2	2,2	2,2	2,2	2,3	2,1	2,2
65-69	1,3	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2	1,8	1,6	1,7
70-74	1,1	1,1	1,1	1,2	1,4	1,3	1,2	1,1	1,1
75+	1,1	1,3	1,2	1,2	1,5	1,3	1,4	1,4	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSADE, RGPH 2023

2.2.3. Structure par sexe et âge de la population selon la Wilaya

Globalement, la structure de la population par âge selon la Wilaya se caractérise par des proportions élevées (supérieures à 10%) des groupes d'âges quinquennaux les plus jeunes (moins de 20 ans). Ce pourcentage diminue rapidement et tendent vers 0 aux âges avancés.

Cependant, l'analyse montre des variations régionales importantes comme l'indique le tableau A.2.2 en annexe. Dans sept Wilayas sur quinze (Hodh Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Tagant et Guidimakha),

les personnes âgées de moins de 20 ans représentent plus de 55% de leur population respective. Pour le même groupe de Wilaya, les populations de moins de 15 ans et celles de moins de 10 ans représentent respectivement plus de 44% et près d'un tiers.

2.2.4. Age moyen et âge médian

Le tableau 2.6 ci-dessous présente l'âge moyen et l'âge médian de la population par milieu de résidence en 2023. Ce sont des indices synthétiques de la structure d'une population qui expriment son état de jeunesse ou de vieillesse. Ils permettent ainsi de caractériser la population de manière quantitative.

La population mauritanienne est principalement composée de jeunes, avec près de la moitié âgée de moins de 18 ans. L'âge moyen est de 24 ans.

Comme indiqué dans les analyses précédentes, les populations urbaine et nomade sont relativement plus âgées que la population rurale. En effet, l'âge moyen des populations urbaine et nomade est de 25 ans, contre 22 pour la population rurale. L'âge médian est de 20 ans en milieux urbain et nomade, contre 18 ans en milieu rural.

Tableau 2.6 : Âge moyen et âge médian (en ans) de la population par milieu de résidence, RGPH-5

Indicateurs	Urbain	Rural	Nomade	Total
Age moyen	25	22	25	24
Age médian	20	16	20	18

Source : ANSADE, RGPH 2023

2.3. POPULATION DES AGES OPERATIONNELS

Il s'agit de mesurer le poids des groupes d'âges spécifiques au-delà des catégories quinquennales, pour avoir leur répartition dans la population totale. Les groupes d'âges opérationnels sont définis en tenant compte des besoins spécifiques liés à l'âge. Ces besoins peuvent être d'ordre économique, social et politique. Les groupes étudiés ici sont :

- Population des moins d'un an ;
- Population de moins de 3 ans (0-2 ans) ;
- Population de moins de 5 ans (0-4 ans) ;
- Population d'âge préscolaire (3-6 ans) ;
- Population d'âge scolaire (6 à 11 ans) ;

- Population des enfants (moins de 18 ans) ;
- Population en âge de voter (18 ans et plus) ;
- Population des jeunes (15-29 ans) ;
- Population des femmes en âge de procréer (15-49 ans) ;
- Population âgée (60 ans et plus).

La population de moins d'un an représente à elle seule 2,5% de la population totale. Les enfants âgés de moins de 3 ans constituent 7,8% de la population et ceux de moins de 5 ans représentent 14,2%. Les enfants ayant l'âge de l'enseignement préscolaire (3-5 ans) ont un poids relativement important ; ils représentent 9,5% de la population.

Tableau 2.7 : Population des groupes d'âges opérationnels, RGPH-5

Groupes d'âge	Sexe			Pourcentage
	Masculin	Féminin	Total	
Population de moins d'un an (0 an)	61 688	60 064	121 752	2,5
Population de moins de 3 ans (0-2 ans)	196 508	188 968	385 476	7,8
Population vaccinale (0-4 ans)	356 790	345 166	701 956	14,2
Population d'âge préscolaire (3-5 ans)	235 574	230687	466262	9,5
Population d'âge scolaire (6-11 ans)	409 646	404 543	814 189	16,5%
Population des enfants (moins de 18 ans)	1 204 214	1 194 747	2 398 961	48,7
Population en âge de voter (18 ans ou plus)	1 171 257	1 357 315	2 528 571	51,3
Population des jeunes (15-34 ans)	747 651	884 822	1 632 473	33,1
Population des femmes en âge de procréer	-	1 230 341	-	48,2
Population de 65 ans ou plus	103 043	101 785	204 828	4,2

Source : ANSADE, RGPH 2023

La population d'âge scolaire qui couvre la tranche d'âges (6-11 ans) représente 16,5% de la population. La population des enfants, définie par l'Unicef comme « l'ensemble des individus âgés de moins de 18 ans » représente près de la moitié de la population (48,7%). La population en âge de voter (18 ans et plus) revêt une importance particulière pour le renforcement du processus démocratique. Elle constitue 51,3 % de la population totale, avec une prédominance féminine atteignant 53,7 % au sein de ce groupe.

La population des jeunes, âgée de 15 à 34 ans, représente le tiers de la population totale (33,1 %). Son poids démographique requiert une attention particulière, notamment en matière de besoins en formation et en emploi.

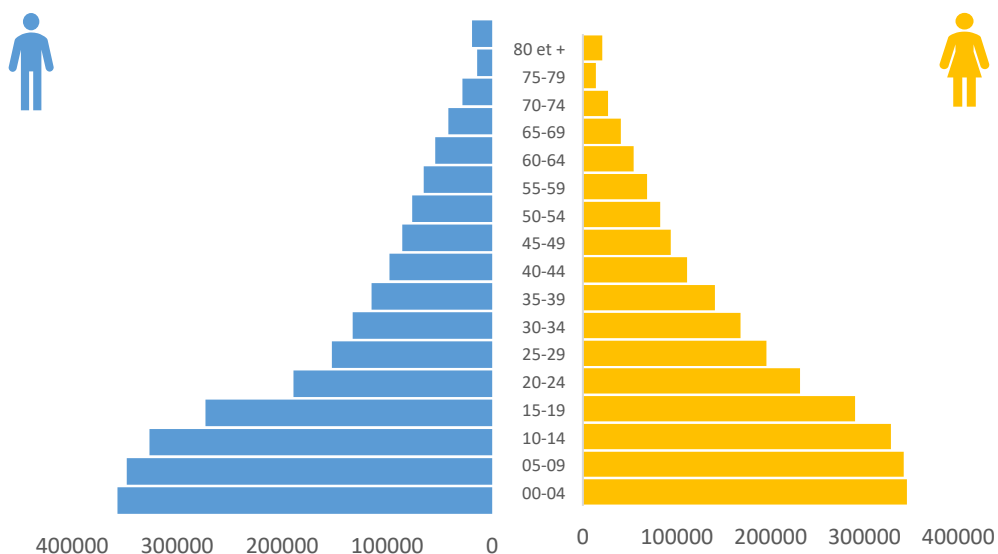
Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) sont celles qui sont particulièrement concernées par les programmes de santé de la reproduction. Avec 48,2% de la population féminine, les femmes en âge de procréer constituent aussi un groupe particulièrement important dans la population du pays. La population des personnes âgées de 65 ans et plus représente 4,2% de la population.

2.4. PYRAMIDES DES AGES

2.4.1. Pyramide des âges au niveau national en 2023

La pyramide des âges de la population mauritanienne en 2023, comme illustrée ci-dessous est caractérisée par une base large, témoignant une forte fécondité et un rétrécissement rapide vers le sommet de la pyramide. Ceci peut s'expliquer par le niveau encore très élevé de la mortalité adulte et la mortalité précoce qui touche un grand nombre de la population. Ce qui réduit rapidement les effectifs au fur et à mesure que l'âge augmente.

Graphique 2.3 : Pyramide des groupes d'âges quinquennaux de l'ensemble de la population, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

Dans les groupes d'âges 0-4 ans et 5-9 ans, les personnes de sexe masculin sont légèrement plus nombreuses que celles de sexe féminin. Cette tendance s'inverse en faveur de celles de sexe féminin entre 10-59 ans. A partir de 60 ans, les hommes deviennent sensiblement plus nombreux que les femmes. Cependant, globalement les

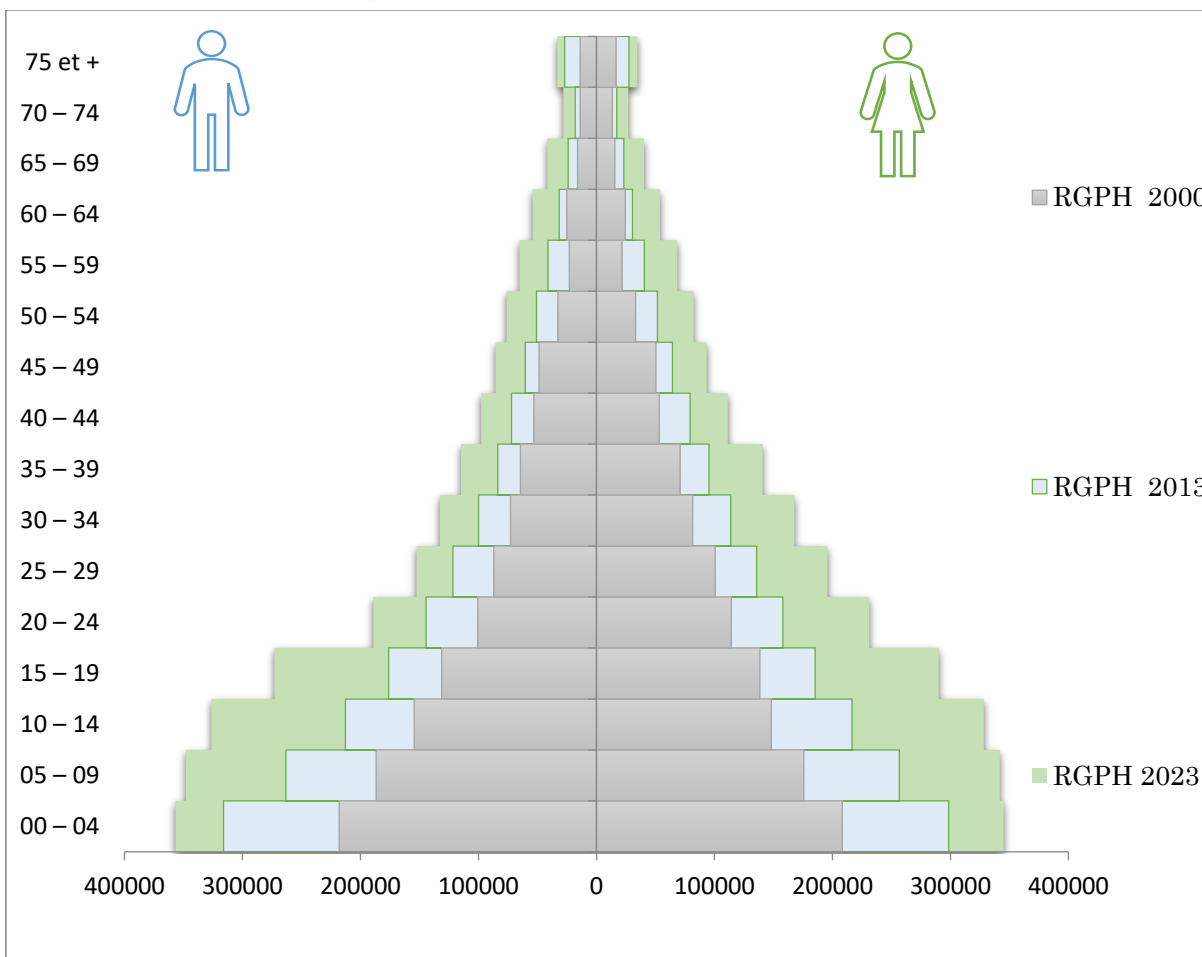
femmes restent plus nombreuses que les hommes. La sous-représentation masculine est plus marquée dans le sous-groupe des 25-34 ans.

2.4.2. Évolution des groupes d'âges quinquennaux

Dans les groupes d'âges 0-4 ans et 5-9 ans, les personnes de sexe masculin sont légèrement plus nombreuses que celles de sexe féminin. Cette tendance s'inverse en faveur des femmes entre 10 et 59 ans. À partir de 60 ans, les hommes deviennent légèrement plus nombreux que les femmes. Cependant, les femmes reprennent l'avantage numérique dans les âges avancés. Le déficit en hommes est particulièrement marqué dans le sous-groupe des 25-34 ans.

Les tendances observées pour certains groupes d'âges pourraient se justifier par l'émigration et potentiellement par une mauvaise déclaration des âges.

Graphique 2.4 : Superposition des pyramides des populations en 2000, 2013 et 2023



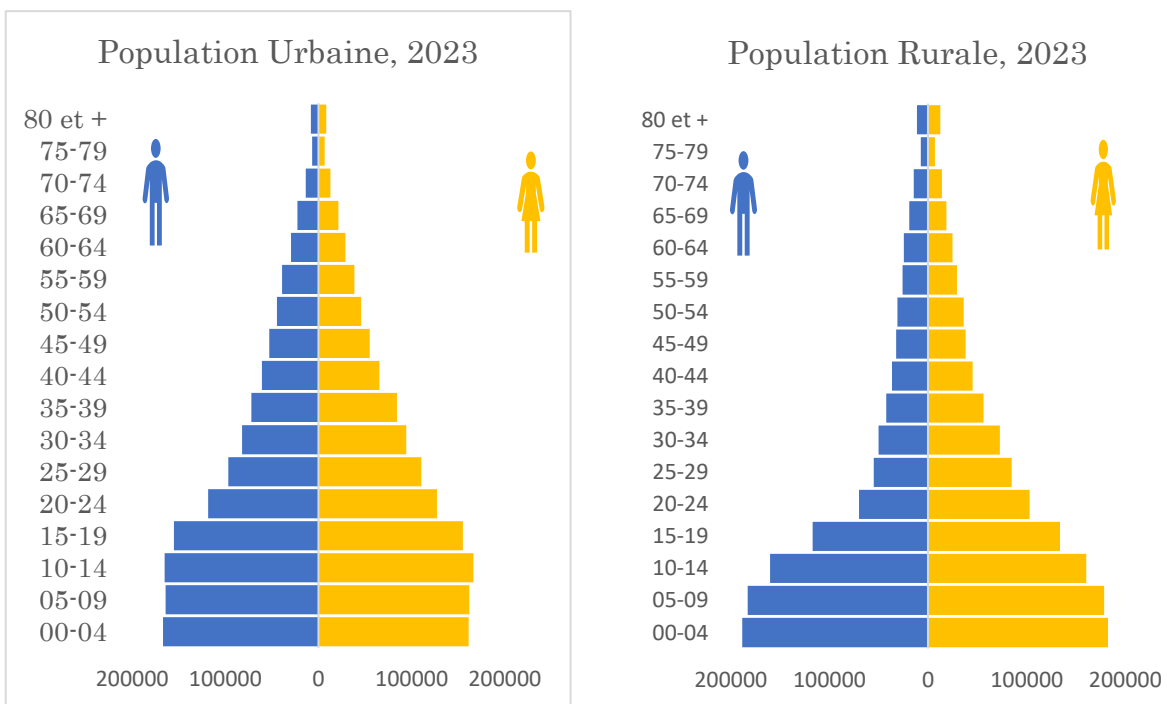
Source : ANSADE, RGPH-2000-2023

2.4.3. Pyramide des Âges selon le milieu de résidence

La forme des pyramides des âges en milieux urbain et rural, indique une allure classique des pays en voie de développement, avec une population qui diminue avec l'avancée en âge. Ce rétrécissement, moins prononcé en milieu urbain qu'en milieu rural, confirme une baisse plus rapide de la fécondité en milieu urbain et une maîtrise de la mortalité (infantile et juvénile). En effet, d'après les Enquêtes Démographiques et de Santé, au cours de ces 20 dernières années, l'indice synthétique de fécondité en milieu urbain est passé de 4,3 en 2000-2001 à 4,1 en 2019-2020. De même, le quotient de mortalité des enfants de moins de cinq ans est passé de 112‰ à 33‰ pour la même période.

Les classes d'âges situées entre 15 et 64 ans sont très importantes dans la population urbaine. Ceci pourrait s'expliquer par l'exode qui touche les personnes en âge de travailler à la recherche d'emploi en milieu urbain ou pour continuer des études supérieures. Contrairement au milieu rural, ces tranches d'âge sont en faveur des femmes. Cette supériorité numérique s'inverse entre 65 et 79 ans en faveur des hommes. Cette supériorité s'explique par une sous-estimation des âges des femmes.

Graphique 2.5: Pyramide des groupes d'âges quinquennaux des milieux urbain et rural, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

2.4.4. Pyramides des Âges selon la Wilaya

Les pyramides des âges de la population des Wilayas en annexe montrent les différentiels des structures par sexe et par âge entre Wilayas. En effet, la structure par âge selon le sexe au niveau de chaque Wilaya dépend fortement non seulement des niveaux de mortalité et de fécondité, mais aussi de l'impact du mouvement migratoire de la population (caractère attractif ou répulsif) qui contribue à la modification du volume et de la croissance de la population. Cependant, les pyramides des Wilayas peuvent être classées selon les caractéristiques communes des structures par sexe et âge ci-après : base de la pyramide par rapport au niveau national, proportion de la population en âge de travailler et rapport de masculinité aux âges actifs. Ainsi trois groupes se sont distingués :

- **Le groupe 1** est constitué de la Wilaya de Nouakchott Ouest, de Dakhlet Nouadhibou, d'Inchiri et de Tiris-Zemmour. La particularité de la répartition de la population par âge dans ces 3 dernières Wilayas, qui sont très affectées par les mouvements migratoires, est que le rapport de masculinité est supérieur à 100. En effet, l'économie de la zone repose essentiellement sur les ressources minérales (notamment le fer, le cuivre, le gypse, le plâtre) et la pêche. Ces atouts contribuent à attirer la population d'âge actif notamment du sexe masculin. Une autre particularité est constatée au niveau de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou du fait qu'elle soit une ville de transit pour les migrants vers l'Europe. Les pyramides de ce groupe présentent ainsi des proportions importantes de population entre 20 et 30 ans notamment chez les hommes, en majorité des travailleurs migrants en provenance d'autres Wilayas du pays. La pyramide âges de Dakhlet Nouadhibou montre un nombre particulièrement élevé d'hommes (par rapport aux femmes) aux âges actifs.
- **Le groupe 2** est constitué de Nouakchott Nord et de Nouakchott Sud. La ressemblance entre les pyramides de celles-ci et la pyramide du milieu urbain global est très visible ; le nombre total d'habitants dans la ville constituant, faut-il le rappeler, 53,6% de la population urbaine totale du pays en 2023. La pyramide présente une base large qui diminue avec l'avancée en âge.
- **Le groupe 3** regroupe les 9 autres Wilayas du pays (Hodh Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Adrar, Tagant et Guidimakha) ; elles se caractérisent par un niveau élevé de la fécondité et de la mortalité infanto-juvénile mais aussi par une émigration saisonnière qui touche la population

en âge de travailler. Par conséquent, les pyramides des âges de ce groupe reflètent une base très large et qui se rétrécit très rapidement au fur et à mesure que l'âge augmente.

2.5. RAPPORTS DE MASCULINITE

Le rapport de masculinité est un indicateur qui mesure le ratio de l'effectif masculin à l'effectif féminin). Il est égal, à un âge donné, au nombre moyen d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, si sa valeur est supérieure à 100, cela signifie que les hommes sont plus nombreux que les femmes et inversement. Les rapports de masculinité (niveau national et selon le milieu de résidence) sont présentés dans le graphique 2.7 à partir des données observées en 2023, pour mettre en exergue les écarts potentiels entre les deux sexes.

2.5.1. Rapports de masculinité par groupes d'âges et milieu de résidence en 2023

La courbe du rapport de masculinité indique qu'en 2023, la population résidant en Mauritanie comprend plus de femmes que d'hommes, ce qui est dû principalement à des différences d'espérance de vie à la naissance en faveur des femmes.

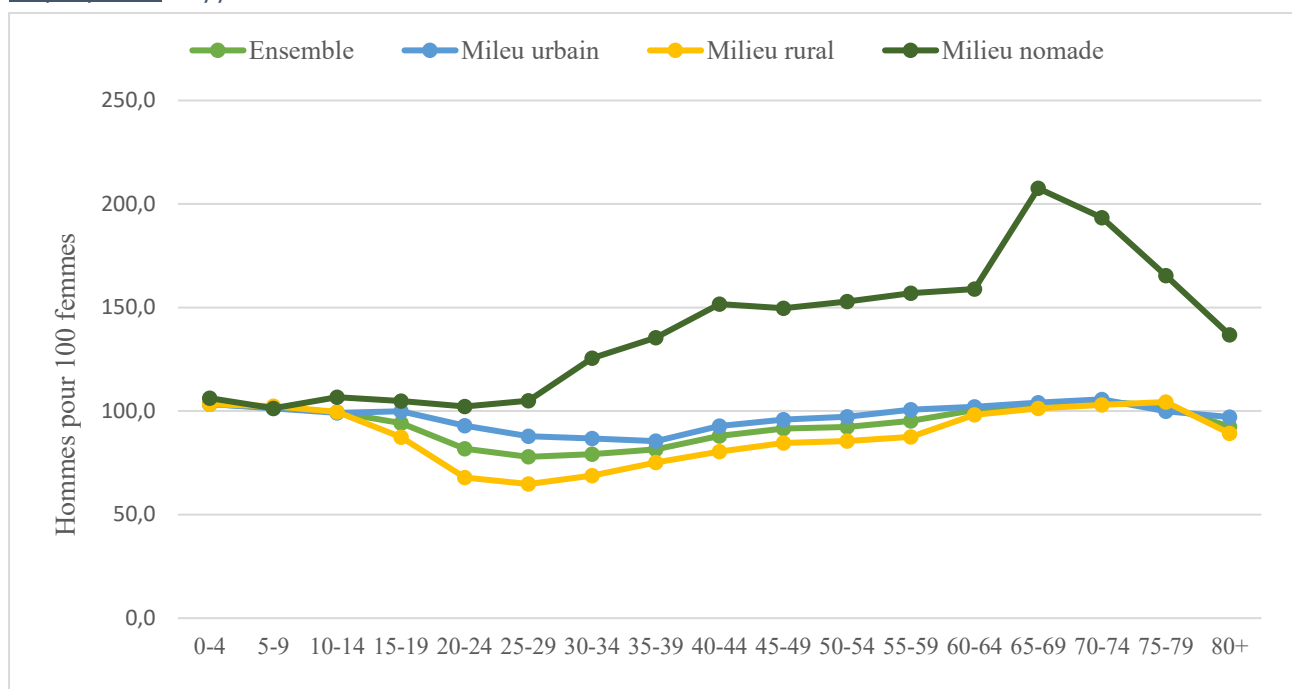
L'évolution du rapport de masculinité, en fonction des groupes d'âges quinquennaux, révèle une prédominance de la population masculine dans les tranches d'âge les plus jeunes (0-9 ans) et les plus âgées (65-79 ans), avec un rapport variant respectivement de 101,3 à 106,3 garçons pour 100 filles. En revanche, dans les tranches d'âge comprises entre 10 et 60 ans, la tendance s'inverse en faveur des femmes, avec un rapport variant de 64,8 à 99,6 hommes pour 100 femmes. Ce changement de tendance pourrait être expliqué par une migration différenciée, favorisant davantage les hommes dans ces tranches d'âge (notamment parmi les élèves, étudiants et travailleurs migrants). Au-delà de 80 ans, la tendance s'inverse de nouveau en faveur des hommes, un phénomène pouvant être attribué à la plus grande longévité des femmes, qui bénéficient d'une espérance de vie à la naissance relativement plus élevée que celle des hommes.

Selon le milieu, la tendance observée au niveau nationale se maintient dans les milieux urbain et rural. Tandis qu'en milieu nomade, une tendance inverse, en faveur des hommes, est constatée. Les rapports de masculinité varient dans le milieu nomade, de 101,4 hommes pour 100 femmes dans la tranche d'âge 5-9 ans à 207,5 hommes pour 100 femmes dans la tranche d'âge 65-69 ans.

Les différences enregistrées peuvent s'expliquer par :

- Une mortalité élevée des hommes aux âges avancés et le retour des retraités en milieu rural (notamment dans les zones agropastorales) ;
- L'installation des jeunes enfants dans les centres urbains pour des raisons de scolarisation ;
- Le surplus d'hommes en milieu urbain entre 20 et 65 ans pourrait s'expliquer par l'exode rural qui concerne plus les hommes d'âges actifs.

Graphique 2.6 : Rapport de masculinité selon le milieu de résidence, RGPH-5



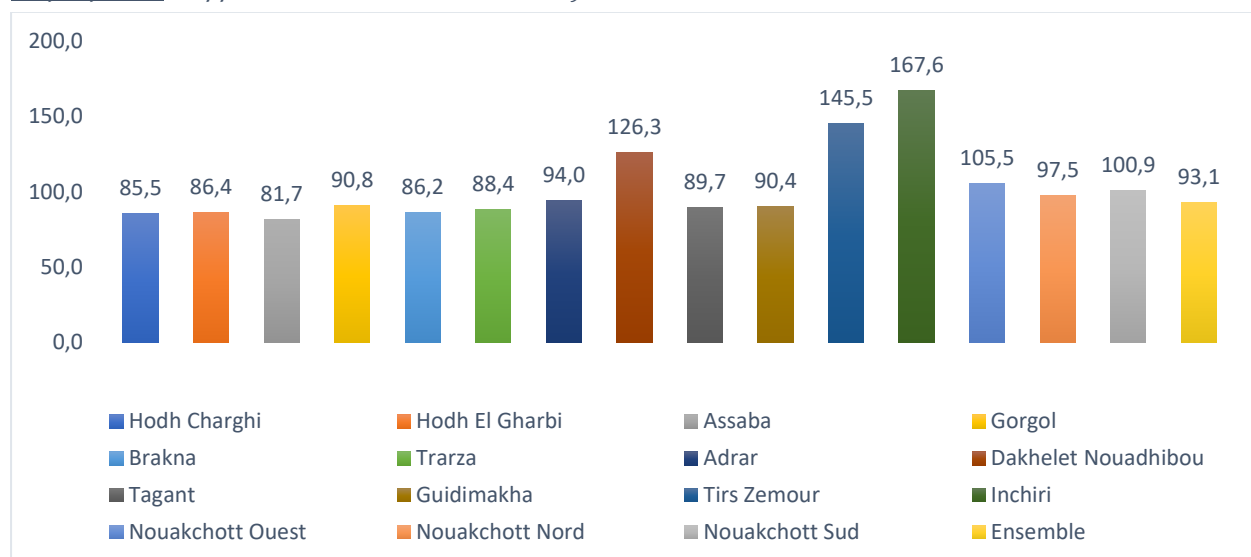
Source : ANSADE, RGPH 2023

2.5.2. Rapports de masculinité par Wilaya

Au niveau national, le rapport de masculinité est de 93,1 hommes pour 100 femmes, mais cette moyenne masque d'importantes disparités entre les Wilayas, comme le montre le graphique 2.7. Dans dix des quinze Wilayas, le rapport de masculinité est inférieur à 100, ce qui signifie que la population féminine y est plus nombreuse. C'est le cas des deux Hodh, ainsi que des Wilayas du Sud et du Centre du pays, où le rapport de masculinité varie entre 81,7 et 97,5 hommes pour 100 femmes. À l'inverse, dans les Wilayas du Nord et à Nouakchott, les hommes sont plus nombreux que les femmes, avec un rapport de masculinité atteignant un niveau élevé, variant de 126 à Dakhlet Nouadhibou à 167,6 hommes à l'Inchiri pour 100 femmes.

Dans le premier groupe des dix Wilayas, la tendance pourrait s'expliquer par des flux migratoires internes et internationaux favorisant le départ des hommes. Dans le second groupe, la situation semble liée aux caractéristiques socio-économiques de ces Wilayas, où les principales activités économiques - l'orpaillage et l'extraction minière - attirent principalement une main-d'œuvre masculine.

Graphique 2.7 : Rapports de masculinité selon la Wilaya, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

2.3.3. Évolution des rapports de masculinité, 2000-2023

Entre 2000 et 2023, l'évolution du rapport de masculinité en Mauritanie est restée relativement stable, à l'exception de certaines tranches d'âge spécifiques. Pour les groupes 0-4 ans et 5-9 ans, la population masculine est constamment plus nombreuse que la population féminine durant cette période. En revanche, pour les tranches d'âge de 10 à 60 ans, les rapports de masculinité ont systématiquement été inférieurs à 100 hommes pour 100 femmes entre 2013 et 2023. Cette tendance s'explique par plusieurs facteurs : un excédent de garçons à la naissance (105 garçons pour 100 filles), une mortalité infantile plus élevée chez les garçons, ainsi que des flux migratoires importants chez les adultes masculins.

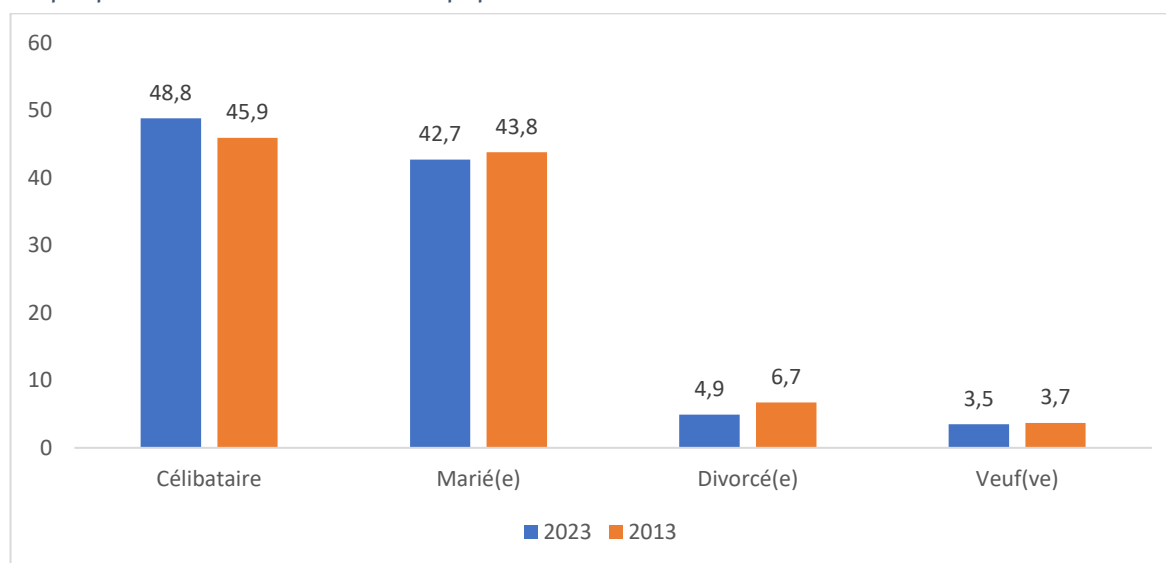
CHAPITRE 3 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

3.1. ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION

Cette section analyse l'état matrimonial de la population en fonction de diverses caractéristiques sociodémographiques, notamment le sexe, l'âge, la wilaya et le milieu de résidence. Elle examine également l'évolution de la structure matrimoniale, les régimes en vigueur ainsi que la pratique de la polygamie.

Globalement (graphique 3.1), le célibat prédomine avec 48,8 % de la population en 2023, dépassant ainsi le mariage, qui concerne 42,7 % des individus. En comparaison, en 2013, 47,2 % de la population était célibataire, tandis que 45,3 % étaient mariés. Le célibat a donc légèrement augmenté au cours de la dernière décennie, tandis que le mariage a diminué. Les veufs (3,5 %) et les divorcés (4,9 %) représentent une part nettement plus réduite, avec des évolutions relativement stables par rapport à 2013, où ces proportions étaient respectivement de 3,4 % et 5,1 %.

Graphique 3. 1: Etat matrimonial de la population, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

3.1.1 Etat matrimonial selon le sexe

L'analyse de l'état matrimonial selon le sexe montre que, parmi les hommes (tableau 3.1), 57,5 % sont célibataires et 40,1 % sont mariés. En revanche, chez les femmes, une situation inverse est observée, avec un

pourcentage plus élevé de mariées par rapport aux célibataires. Le divorce et le veuvage sont nettement plus fréquents chez les femmes (13,8 %) comparativement aux hommes (2,4 %).

Le fait que, parmi la population mariée, le pourcentage de femmes soit plus élevé que celui des hommes s'explique en grande partie par les mariages tardifs observés chez les hommes. En effet, la recherche de travail et l'acquisition de qualifications comme conditions préalables à l'entrée dans le marché matrimonial retardent souvent le mariage. De plus, dans des sociétés traditionnelles comme la nôtre, l'écart d'âge entre les époux et la prévalence des mariages précoces contribuent également à accentuer cet écart.

Tableau 3. 1: Etat matrimonial de la population selon le sexe, RGPH-5

Sexe	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	
Masculin	57,5	40,1	1,8	0,6	100,0
Féminin	41,1	45,1	7,7	6,1	100,0
Total	48,9	42,7	4,9	3,5	100,0

Source : ANSADE, RGPH 2023

3.1.2 Structure matrimoniale

La comparaison de la structure matrimoniale par âge et sexe (tableau 3.2) révèle un pourcentage de célibat particulièrement élevé chez les jeunes, accompagné d'un faible pourcentage de mariages. Cependant, des différences notables apparaissent entre les sexes. Bien que le taux de célibat soit élevé chez les deux sexes, il est moins prononcé chez les femmes que chez les hommes.

Il convient de souligner que la diminution du nombre de femmes mariées à partir de 40 ans résulte de plusieurs facteurs, notamment l'augmentation du divorce et du veuvage. Le divorce, en particulier, est souvent lié à des difficultés économiques, telles que les charges familiales (notamment le nombre d'enfants), conduisant à des tensions dans le foyer et parfois à la dislocation de celui-ci.

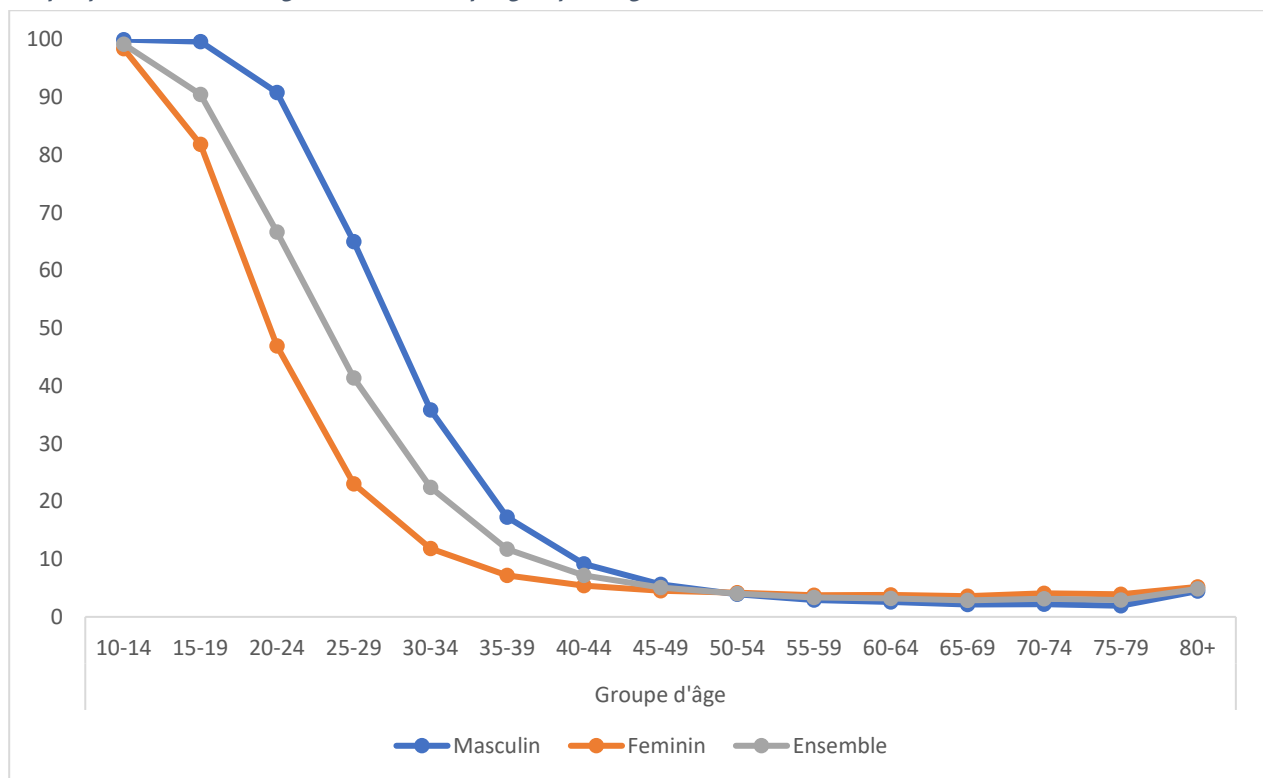
Le veuvage, quant à lui, est naturellement plus élevé chez les femmes âgées que chez les plus jeunes, contribuant ainsi à la diminution de la proportion de femmes mariées.

Concernant le taux de mariage par groupe d'âge et selon le milieu, on observe un schéma similaire en milieu rural et nomade, tandis qu'une différence plus marquée apparaît en milieu urbain. En effet, le pourcentage de

mariés de moins de 30 ans est plus élevé en milieu rural et nomade par rapport au milieu urbain, une tendance qui s'inverse à partir de 60 ans.

Comme le montre le graphique 3.2, le pourcentage de célibat chez les femmes diminue plus rapidement que chez les hommes, suggérant une augmentation des unions. Toutefois, dans les deux cas, ce pourcentage se stabilise à partir de 45 ans, y compris pour l'ensemble de la population.

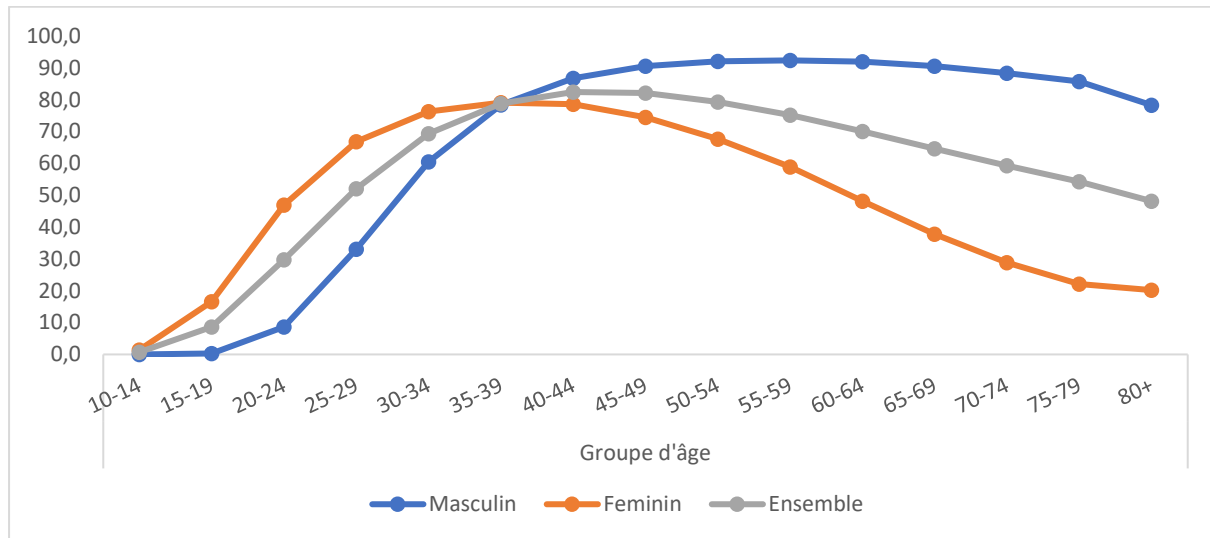
Graphique 3. 2: Pourcentage de célibataires par groupes d'âges selon le sexe, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

Le taux de mariage croit plus vite chez les femmes en comparaison aux hommes jusqu'à atteindre 35-39 ans. Le pourcentage de femmes mariées commence ensuite à diminuer contrairement à celui des hommes mariés qui continue de croître jusque l'âge de 50-54 ans avant de stagner ensuite et fléchir en fin de période.

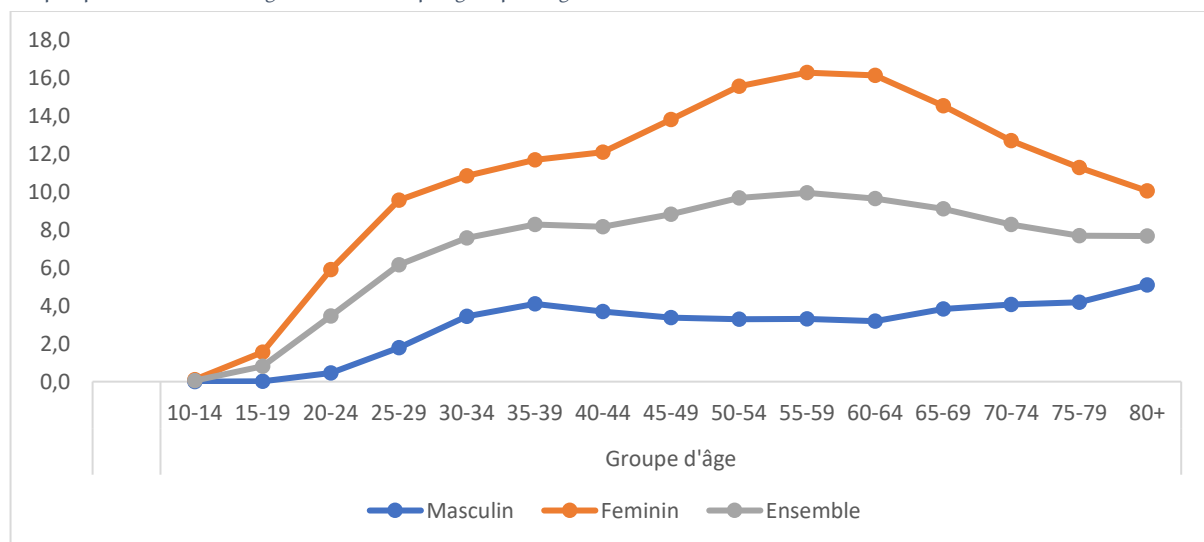
Graphique 3. 3: Pourcentage de mariés par groupe d'âge selon le sexe, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

Pour mieux comprendre la tendance des mariés et célibataires selon l'âge, il est important d'examiner d'autres composantes de la situation matrimoniale, telles que le divorce et le veuvage. Il apparaît que parmi la population des divorcés, le pourcentage de femmes est systématiquement supérieur à celui des hommes, en particulier entre 50 et 64 ans. À partir de cet âge, cette différence commence à diminuer. Chez les hommes, on observe plutôt une légère augmentation du taux de divorce en fin de période.

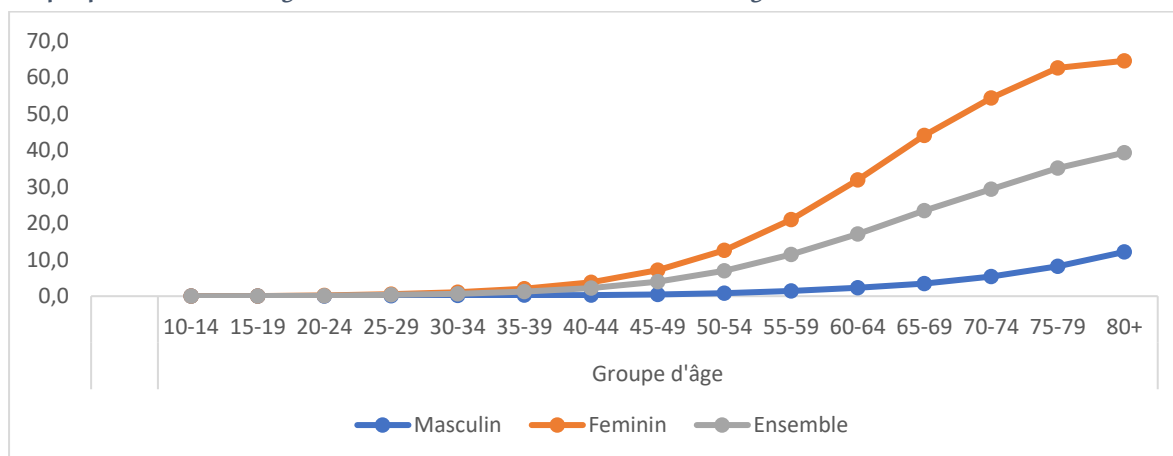
Graphique 3. 4: Pourcentage des divorcés par groupe d'âge selon le sexe, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

Aussi, il apparaît (graphique 3.5) que le veuvage commence à être apparent chez les femmes à partir du groupe d'âge 40-44 ans tandis qu'il se manifeste chez les hommes plus tardivement, à partir de 60-64 ans. L'écart du pourcentage de veuvage commence à se creuser plus rapidement à partir de 44 ans en faveur des femmes par rapport aux hommes. Les hommes meurent donc beaucoup plus vite que leurs épouses.

Graphique 3. 5: Pourcentage des femmes et des hommes veufs selon l'âge, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

3.1.3 Evolution de l'état matrimonial

L'évolution de l'état matrimonial au cours de la période 1988 à 2023 se limite à l'analyse longitudinale des données des opérations des recensements et ne fait pas intervenir celles des enquêtes. Ce choix se justifie par le caractère exhaustif des recensements et par la cohérence méthodologique adoptée d'une opération à l'autre, ce qui garantit une meilleure comparabilité des données dans le temps.

Tableau 3. 2: Evolution de l'état matrimonial selon le sexe (1988 à 2023), RGPH-5

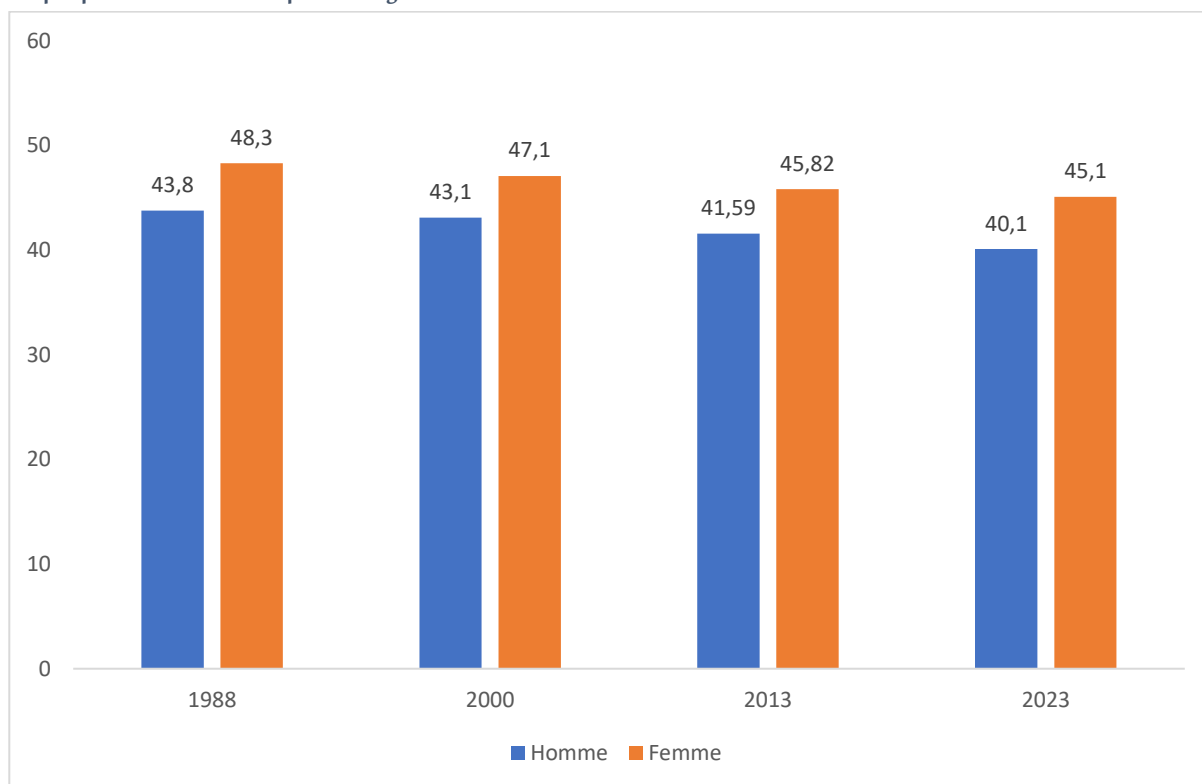
Etat matrimonial	1988		2000		2013		2023	
	M	F	M	F	M	F	M	F
Célibataire	53,2	33,4	54,4	37,5	54,7	37,6	57,5	41,1
Marié(e)	43,8	48,3	43,1	47,1	41,6	45,8	40,1	45,1
Divorcé(e)	0,8	7,7	1,9	8,6	3,2	10	1,8	7,7
Veuf(ve)	2,3	10,6	0,6	6,8	0,6	6,6	0,6	6,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSADE, RGPH 2023

L'analyse du tableau 3.2 montre une progression du célibat entre 1988 et 2023, particulièrement marquée chez les femmes (+7,7 points de pourcentage) mais également chez les hommes (+4,2 points). Après une relative stagnation entre 1988 et 2013, cette tendance s'est accentuée au cours de la dernière décennie (2013–2023).

Le graphique 3.6 illustre une très légère diminution du pourcentage des mariés quel que soit le sexe. Après une quasi-stagnation durant la première décennie, les taux ont commencé à décroître jusqu'en fin de période, avec un taux de mariage toujours plus élevé chez les femmes comparativement aux hommes.

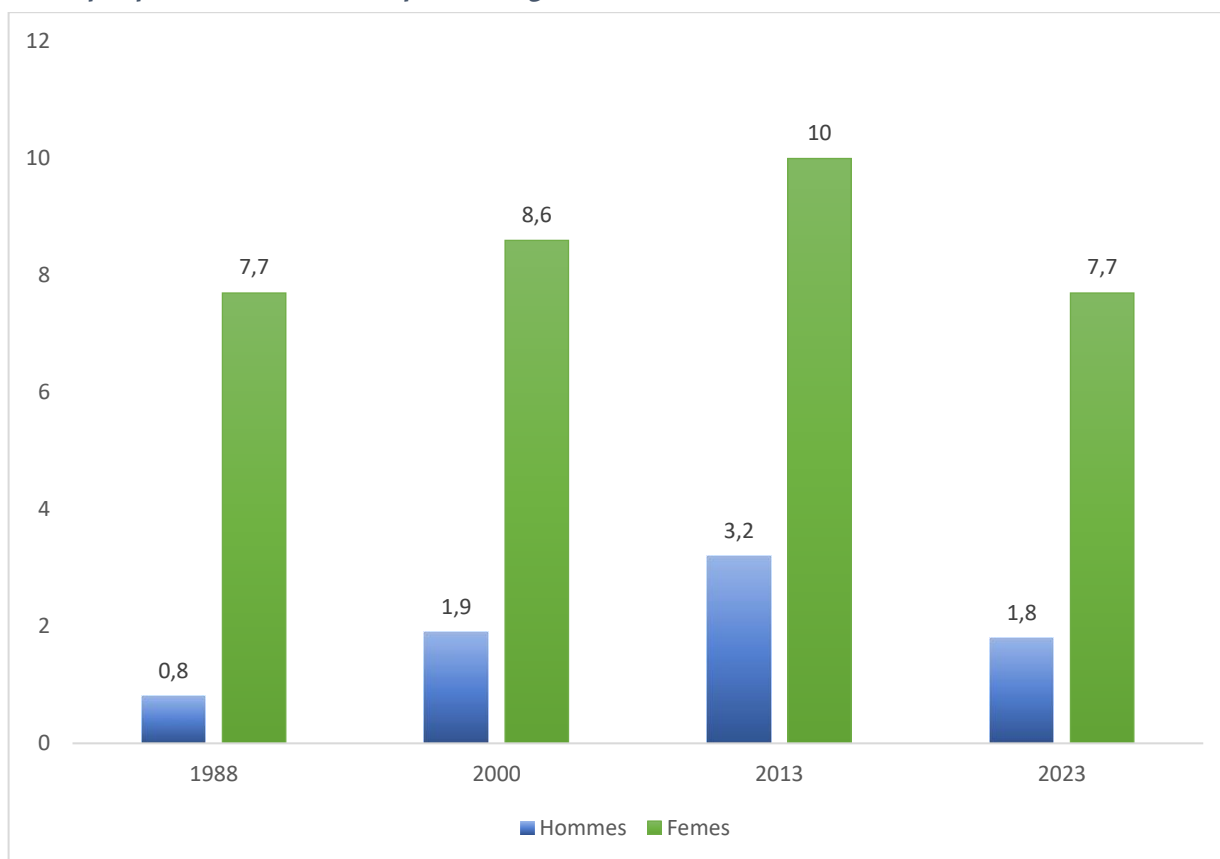
Graphique 3. 6: Evolution du pourcentage des mariés entre 1988-2023 RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 1988-2023

Le graphique 3.7 montre que le taux de divorce est systématiquement plus élevé chez les femmes que chez les hommes, et ce, tout au long de la période considérée. Chez les deux sexes, on observe une progression régulière du divorce jusqu'en 2013, année où il atteint son niveau le plus élevé, avant de connaître une baisse au cours de la dernière décennie (2013–2023).

Graphique 3. 7 : Evolution du pourcentage des divorcés entre 1988-2023 RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 1977-2023

3.1.4 Etat matrimonial et caractéristiques socio-économiques

Le niveau d'instruction et la situation d'activité économique sont parmi les facteurs socioéconomiques majeurs influençant l'état matrimonial de la population (tableaux 3.3 et 3.4). De nombreuses études ont mis en évidence une relation inverse entre le niveau d'instruction et la propension au mariage : plus le niveau d'instruction est élevé, plus la probabilité d'être marié(e) diminue, toutes choses égales par ailleurs. Cette tendance s'explique notamment par le prolongement des études, le recul de l'âge au premier mariage, ainsi que l'évolution des aspirations individuelles. Par ailleurs, l'accroissement du taux d'activité économique, en particulier chez les femmes, est souvent associé à une entrée plus tardive dans la vie conjugale, réduisant mécaniquement la part des femmes mariées dans les tranches d'âge les plus jeunes.

Tableau 3. 3: Etat matrimonial selon le sexe et le niveau d'instruction, RGPH-5

	Ne Sait Pas	Supérieur	Supérieur profession	Supérieur technique	Établissement	Lycée	Université	Lycée	Collège	Primaire	Crèche/ maternelle/jardin
Masculin											
Célibataire	1	0	0,1	0,2	0,2	0,3	5,3	11,2	24,7	57	0,2
Marié(e)	3,7	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	15,1	16,3	18,1	45,6	0,1
Divorcé(e)	2,5	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4	13,6	19,7	21,4	41,8	0,1
Veuf(ve)	6	0,1	0,3	0,5	0,4	0,5	12,2	16,1	18,6	45,4	0,5
Total	1,9	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	8,5	13	22,6	53,2	0,2
Féminin											
Célibataire	0,6	0	0	0,2	0,2	0,2	3,4	11,1	25,6	58,7	0,2
Marié(e)	1,4	0	0	0,1	0,1	0,2	5,1	15,3	19,8	57,9	0,1
Divorcé(e)	1,2	0	0	0,1	0,1	0,2	6,1	18,1	20,9	53,1	0,1
Veuf(ve)	3,8	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	3,8	12,2	17	62,4	0,5
Total	1	0	0	0,1	0,1	0,2	4,3	13,2	22,9	58,1	0,2
Total											
Célibataire	0,8	0	0,1	0,2	0,2	0,2	4,5	11,2	25,1	57,8	0,2
Marié(e)	2,4	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	9,4	15,7	19,1	52,6	0,1
Divorcé(e)	1,5	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	7,5	18,5	21	50,9	0,1
Veuf(ve)	4,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	4,8	12,7	17,2	60,3	0,5
Total	1,4	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	6,3	13,1	22,8	55,7	0,2

Sources : ANSADE, RGPH 2023

Le tableau 3.3 présente la répartition de l'état matrimonial selon le sexe et le niveau d'instruction. Il en ressort que la majorité des célibataires (57 %) appartient à la population ayant un niveau d'instruction primaire, suivie par celle ayant atteint les niveaux secondaire et supérieur. Environ neuf dixièmes des célibataires se retrouvent ainsi parmi les personnes instruites, une tendance valable aussi bien pour l'ensemble que pour chaque sexe pris séparément. La structure observée chez les personnes mariées suit le même profil, bien que les proportions soient moindres. Il convient de noter que cette distribution reflète avant tout la structure du niveau d'instruction de la population, largement dominée par le primaire, ce qui influence directement la répartition par état matrimonial, sans impliquer nécessairement une corrélation entre les deux variables.

En ce qui concerne la répartition de l'état matrimonial selon la situation d'activité (tableau 3.4), on observe une proportion plus élevée de personnes mariées parmi les actifs occupés, quel que soit le sexe. Cette tendance est particulièrement marquée chez les hommes : plus des deux tiers des hommes en emploi sont mariés, contre 63 % chez les femmes. Cette disparité peut s'expliquer par le rôle que joue l'insertion professionnelle dans la transition vers le mariage, notamment chez les hommes, pour lesquels la stabilité économique est souvent perçue comme une condition préalable à l'union matrimoniale.

De façon plus générale, les trois quarts (75,3%) de la population qui travaillent sont mariés ou l'ont déjà été contre 57% environ parmi les chômeurs ou 44% environ parmi les inactifs. Aussi, parmi la population féminine inactive, plus de de la moitié (55.1%) ont mariées ou l'ont été. Ce chiffre élevé dénote de la prépondérance de mariages de jeunes filles et des mariages des élèves et étudiantes ainsi que de l'intérêt qu'elles accordent au mariage plutôt qu'au travail.

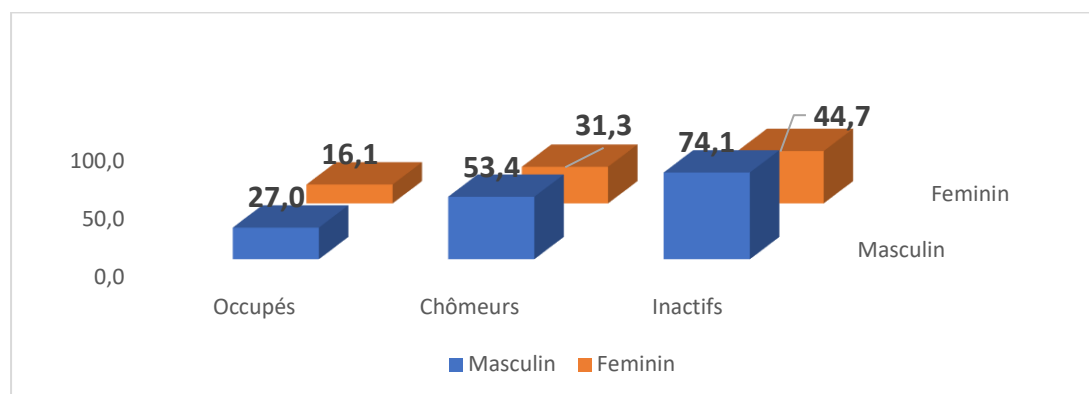
Aussi, le plus faible taux de célibat se retrouve chez les actifs occupés suivi des chômeurs puis des inactifs. Cette tendance est observable chez les hommes et dans une moindre mesure chez les femmes. Les hommes ne semblent donc pas intéressés par l'union conjugal avant d'avoir un revenu.

Tableau 3. 4: Etat matrimonial de la population selon le sexe et la situation d'activité, RGPH-5

	Occupés	Chômeurs	Inactifs
Masculin			
Célibataire	27	53,4	74,1
Marié(e)	70	43,9	23,8
Divorcé(e)	2,7	2,4	1,2
Veuf(ve)	0,3	0,3	0,9
Total	100	100	100
Féminin			
Célibataire	16,1	31,3	44,7
Marié(e)	62,8	53,2	42,3
Divorcé(e)	15	12,7	6,3
Veuf(ve)	6	2,8	6,6
Total	100	100	100
Total			
Célibataire	24,7	43,1	55,9
Marié(e)	68,5	48,2	35,3
Divorcé(e)	5,3	7,2	4,4
Veuf(ve)	1,5	1,5	4,4
Total	100	100	100

Sources : ANSADE, RGPH 2023

Graphique 3. 8: Pourcentage des célibataires par sexe selon la situation d'activité, RGPH-5



Sources : ANSADE, RGPH 2023

3.1.5 Répartition de la population selon le régime matrimonial

Le tableau 3.5 présente la répartition de l'état matrimonial par groupe d'âge, sexe et type de mariage. Il apparaît que 12 % des mariés sont engagés dans une union polygame. Cette pratique est plus répandue parmi les femmes, toutes tranches d'âge confondues, avec un taux de 17,6 % contre 5,6 % chez les hommes.

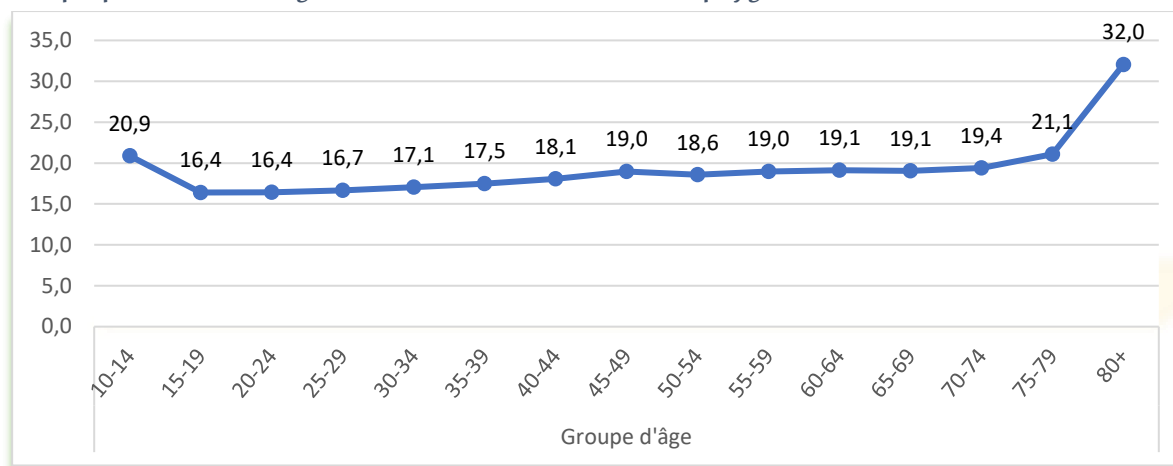
Tableau 3. 5: Répartition des mariés par groupe d'âge selon l'option matrimoniale, Mauritanie, RGPH-5

Groupe d'âge	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame
10-14	0	0	79,1	20,9	79,1	20,9
15-19	98,7	1,3	83,6	16,4	83,9	16,1
20-24	98,9	1,1	83,6	16,4	85,6	14,4
25-29	98,5	1,5	83,3	16,7	87,6	12,4
30-34	97,7	2,3	82,9	17,1	88,6	11,4
35-39	96,2	3,8	82,5	17,5	88,6	11,4
40-44	94,6	5,4	81,9	18,1	88,1	11,9
45-49	93,3	6,7	81	19	87,5	12,5
50-54	92,8	7,2	81,4	18,6	87,7	12,3
55-59	92,2	7,8	81	19	87,7	12,3
60-64	92,3	7,7	80,9	19,1	88,4	11,6
65-69	91,7	8,3	80,9	19,1	88,6	11,4
70-74	92,2	7,8	80,6	19,4	89,5	10,5
75-79	91,4	8,6	78,9	21,1	88,9	11,1
80+	89,5	10,5	68	32	84,8	15,2
Total	94,4	5,6	82,4	17,6	87,7	12,3

Sources : ANSADE, RGPH 2023

Le graphique 3.9 présente le pourcentage de femmes mariées vivant en union polygame. Il montre un pourcentage de polygamie élevé aux âges extrêmes : 21% environ chez les moins de 20 ans et 32% chez les plus âgés (80 et plus). Pour les âges intermédiaires, une progression régulière mais lente, passant de 16,4% à 21,1% est constatée.

Graphique 3. 9: Pourcentage de femmes mariées vivant en union polygame, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

3.1.6 Pratique de la polygamie

Le tableau 3.6 traite de la polygamie selon la Wilaya, montrant des variations régionales importantes. En effet, le pourcentage de la polygamie est particulièrement faible à l'Adrar (3,5%) alors qu'il est à son plus haut niveau au Guidimakha (27,9%). D'autres Wilayas de grande prévalence de la polygamie sont le Gorgol, (18,7%), le Brakna (15,5%), Nouakchott-Ouest (12,5%) et dans une moindre proportion le Trarza et Nouakchott-Sud où ce taux est légèrement supérieur à 11%.

Dans ces Wilaya, il est observé, en effet une forte proportion de la population négro-mauritanienne. Ces communautés, à des degrés divers seraient plus enclines que la population arabe à contracter des unions polygames.

En revanche, les Wilayas à faible prévalence de la polygamie, en plus de l'Adrar, sont : Le Tiris Zemmour, (5%), le Tagant (4,4%), l'Inchiri (7%) et Dakhlet Nouadhibou (7,6%).

Tableau 3. 6: Situation matrimoniale parmi les hommes ou femmes mariés selon le sexe par Wilaya, RGPH-5

Wilaya	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame
Hodh Chargui	97,1	2,9	85,3	14,7	90,2	9,8
Hodh El Gharbi	95,9	4,1	84,9	15,1	89,6	10,4
Assaba	95,9	4,1	86,9	13,1	90,4	9,6
Gorgol	90,1	9,9	75,4	24,6	81,3	18,7
Brakna	93,3	6,7	78,6	21,4	84,5	15,5
Trarza	94,3	5,7	84,2	15,8	88,5	11,5
Adrar	98,6	1,4	94,7	5,3	96,5	3,5
Dakhlet Nouadhibou	95,5	4,5	88,7	11,3	92,4	7,6
Tagant	98,6	1,4	93,2	6,8	95,6	4,4
Guidimakha	85	15	63,4	36,6	72,1	27,9
Tiris Zemmour	96,8	3,2	92,4	7,6	95	5
Inchiri	95,1	4,9	88,8	11,2	93	7
Nouakchott-Ouest	93,9	6,1	81,4	18,6	87,5	12,5
Nouakchott-Nord	96,5	3,5	85,7	14,3	90,9	9,1
Nouakchott-Sud	94,2	5,8	83,9	16,1	88,8	11,2
Total	94,4	5,6	82,4	17,6	87,7	12,3

Source : ANSADE, RGPH 2023

3.1.7 Ecart d'âges entre les conjoints

L'écart d'âge se réfère à la différence d'âge entre le mari et son épouse. Ce calcul est effectué directement pour les couples monogames, tandis que pour les ménages polygames, il est déterminé en fonction du nombre d'épouses du mari, c'est-à-dire une fois pour chaque épouse. À partir de la reconstitution des couples au sein des ménages, il a été possible d'évaluer la répartition des écarts d'âge moyens entre conjoints.

Tableau 3. 7: Répartition des couples selon l'écart d'âges, RGPH-5

Groupe Ecart	Type de mariage		
	Monogame	Polygame	Total
Moins de 1 ans	8,5	9,7	8,6
1-4 ans	14,2	10,5	13,9
5-9 ans	28	22,4	27,6
10-14 ans	24,5	22,6	24,4
15-19 ans	12,7	14,7	12,9
20 ans Plus	12	20	12,7
Total	100	100	100

Source : ANSADE, RGPH 2023

Le tableau 3.7 montre que, de manière générale, les hommes épousent des femmes plus jeunes. Dans les couples monogames, l'écart d'âge le plus courant se situe entre 5 et 9 ans, et cette tendance se maintient avant de légèrement diminuer. Les écarts d'âge de 5-9 ans et de 10-14 ans sont les plus fréquents, représentant environ 53 % de la population. Dans les couples polygames, les tendances sont similaires, mais il est notable que 20 % de ces couples présentent un écart d'âge de 20 ans ou plus entre le mari et l'épouse. Globalement, pour l'ensemble des couples, indépendamment du type de mariage, les tendances restent similaires.

3.2. ETAT MATRIMONIAL DES ADOLESCENTS ET MARIAGES PRECOCES

En Mauritanie comme dans la plupart des pays africains, les adolescentes, plus que les adolescents sont exposés au mariage précoce, lequel implique le risque de grossesse et souvent à la rupture de la scolarité. Les causes sont à rechercher au niveau social et économique notamment. En effet, le mariage dans notre société traditionnelle continue d'être une forme de succès pour la jeune fille. Même si celle-ci n'est pas toujours d'accord, la décision ne lui appartient souvent pas d'accepter ou de refuser un mari qui se présente à elle. Les parents peuvent aussi décider de marier leur fille pour des raisons économiques...

Pour examiner la situation du mariage des plus jeunes, le tableau 3.8 présente l'état matrimonial des adolescents par année d'âge et ce, pour les moins de vingt ans.

Tableau 3. 8: Etat matrimonial des adolescents selon l'âge, RGPH-5

Âge	Etat matrimonial (en %)					Effectif
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	Total	
10	99,8	0,2	0,0	0,0	100%	138 895
11	99,7	0,3	0,0	0,0	100%	135 152
12	99,4	0,5	0,0	0,0	100%	120 270
13	99,1	0,8	0,1	0,0	100%	132 044
14	97,9	1,9	0,1	0,0	100%	128 223
15	96,1	3,6	0,2	0,0	100%	123 771
16	94,2	5,4	0,4	0,0	100%	118 993
17	91	8,2	0,7	0,0	100%	109 733
18	87	11,9	1,1	0,0	100%	112 673
19	82,3	15,9	1,7	0,1	100%	97 881
20	74,6	22,8	2,5	0,1	100%	104 372
Total	93,6	5,9	0,6	0,0	100%	1 322 007

Source : ANSADE, RGPH 2023

Parmi l'ensemble de la population des mariés, 6% environ ont moins de 21 ans. Dans cette population de 10 à 20 ans, la population des mariés croît avec l'âge pour atteindre 22,8% chez ceux âgés de 20 ans. Ce pourcentage demeure élevé chez les moins de 18 ans qui, en principe, ne sont pas autorisés à se marier³. Il faut aussi noter l'existence de divorce à ces jeunes âges même si les taux restent relativement faibles.

En distinguant les jeunes en deux groupes d'âge – les très jeunes (10-14 ans) et les jeunes adultes (15-19 ans) –, des différences évidentes dans leur état matrimonial apparaissent, bien que relativement modérées. En effet, parmi les très jeunes, environ 98 % sont célibataires, contre 82 % chez les jeunes adultes. En revanche, le mariage devient nettement plus fréquent chez les jeunes adultes, soulignant un changement significatif dans les comportements matrimoniaux avec l'âge.

³ Le Code du Statut Personnel prévoit l'âge au mariage à 18 ans

Quel que soit le milieu de résidence, le taux de mariage est toujours plus important chez les plus âgés et parmi les femmes. Cette tendance demeure plus accentuée en milieu nomade suivi du milieu rural en comparaison avec le milieu urbain ou les écarts dans la proportion de mariés entre les groupes d'âge demeurent plus faibles.

Tableau 3. 9 : Etat matrimonial des adolescents selon l'âge, RGPH-5

âge	Sexe											
	Masculin				Féminin				Total			
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Célibataire	Marié	Divorcé	Veufs
	Urbain											
10-14	100	0,0	0,0	0,0	99,4	0,5	0,1	0,0	99,7	0,3	0,0	0,0
15-19	99,8	0,2	0,0	0,0	88,6	9,9	1,5	0,0	94,2	5	0,7	0,0
Total	99,9	0,1	0,0	0,0	94,2	5	0,7	0,0	97	2,6	0,4	0,0
	Rural											
10-14	100	0,0	0,0	0,0	97,4	2,4	0,1	0,0	98,7	1,2	0,1	0,0
15-19	99,5	0,5	0,0	0,0	74,1	24,2	1,6	0,1	85,9	13,1	0,9	0,0
Total	99,8	0,2	0,0	0,0	86,8	12,3	0,8	0,0	93,1	6,4	0,4	0,0
	Nomade											
10-14	99,9	0,0	0,1	0,0	96,6	3,2	0,2	0,0	98,3	1,6	0,1	0,0
15-19	98,9	1,0	0,1	0,0	67,2	30,8	1,9	0,1	83,4	15,6	1,0	0,1
Total	99,4	0,5	0,1	0,0	82,9	16	1,0	0,0	91,4	8,0	0,5	0,0
	Total											
10-14	100	0,0	0,0	0,0	98,4	1,4	0,1	0,0	99,2	0,7	0,1	0,0
15-19	99,6	0,3	0,0	0,0	81,8	16,6	1,5	0,1	90,5	8,7	0,8	0,0
Total	99,8	0,1	0,0	0,0	90,7	8,5	0,8	0,0	95,2	4,4	0,4	0,0

Source : ANSADE, RGPH 2023

3.3. NUPTIALITE

Cette partie aborde l'analyse du calendrier de nuptialité à travers l'âge moyen au premier mariage et le célibat définitif. L'analyse permet de déceler les changements qui s'opèrent dans le marché matrimonial et caractérise le modèle de nuptialité à travers une appréciation de la précocité ou non des entrées en union.

3.3.1 Principe de construction de la table de nuptialité

La table de nuptialité du moment est construite à partir de la série des proportions de célibataires observées par groupe d'âges selon le sexe, sous les hypothèses d'indépendance entre la nuptialité et les facteurs perturbateurs

de ce phénomène comme la mortalité et les migrations d'une part et l'inexistence des mariages avant 15 ans et après 50 ans d'autre part.

La table de nuptialité est constituée de quatre colonnes correspondant aux quatre variables suivantes :

- L'âge exact x qui s'étend de 15 à 50 ans car les mariages avant 15 ans et après 50 ans étant supposés rares et donc négligeables.
- Le nombre de célibataires à l'âge exact x représenté par $C(x)$. Pour des besoins de comparaison internationale et intercensitaire, on fixe la racine $C(15)$ à 1000.
- Le nombre des premiers mariages (mariages réduits) entre les anniversaires x et $x+a$, représenté par $m(x, x+a)$ avec $m(x, x+a) = C(x) - C(x+a) = C(x) \cdot a n_x$
- Le quotient de nuptialité qui mesure la probabilité ou la chance pour une personne d'âge x , de se marier entre les âges x et $x+a$, représenté par $a n_x$ et couramment exprimé en pour mille (‰). $a n_x = m(x, x+a)/C(x)$.

3.3.2 Table de nuptialité

Les données issues du RGPH-5 ont permis de construire une table de nuptialité du moment, déclinée par sexe et par milieu de résidence. Ces informations ont également servi à calculer les différents indices de nuptialité, offrant ainsi une lecture fine des dynamiques matrimoniales selon l'âge et le sexe.

Tableau 3. 10 : Table de nuptialité du moment, RGPH-5

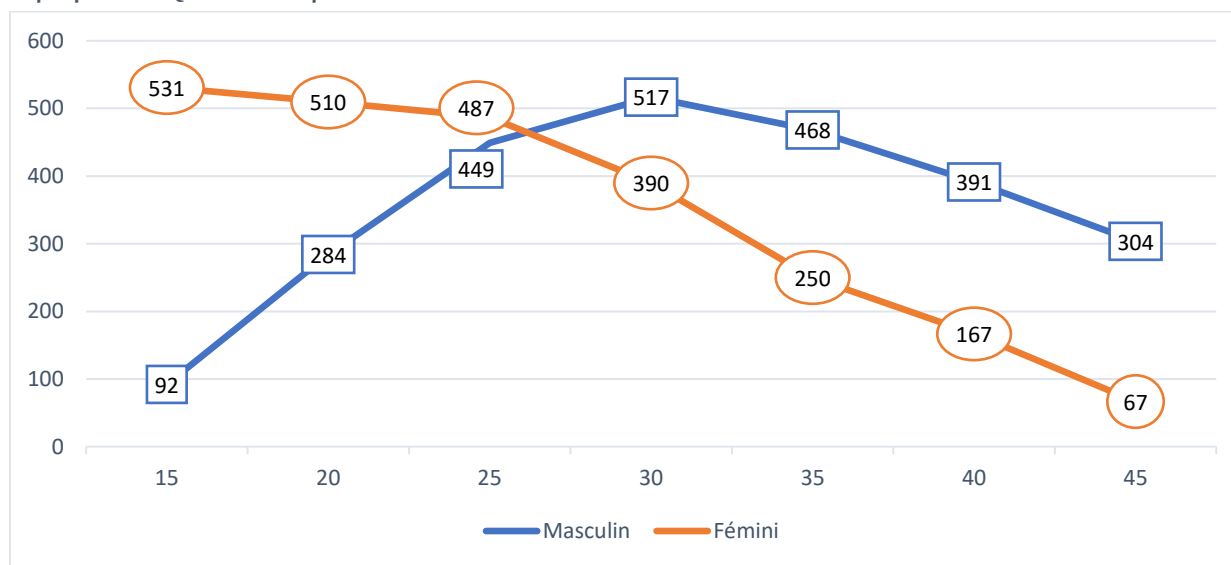
Age x	Hommes			Femmes		
	$C(x)$	$m(x, x+5)$	$5n_x$ (‰)	$C(x)$	$m(x, x+5)$	$5n_x$ (‰)
15	1000	92	92	1000	531	531
20	908	258	284	469	239	509
25	650	292	449	230	112	487
30	358	185	517	118	46	390
35	173	81	468	72	18	248
40	92	36	391	54	9	162
45	56	17	304	45	3	76
50	39	-	-	42	-	-

Source : ANSADE, RGPH 2023

Ce tableau met en évidence la décroissance progressive du nombre de célibataires avec l'âge, un phénomène beaucoup plus rapide chez les femmes, en particulier dès 30 ans. Cette réduction du nombre de célibataires s'accompagne logiquement d'une entrée en union plus précoce et plus concentrée dans le temps : les femmes accèdent majoritairement au mariage autour de la vingtaine, ce qui explique une chute rapide de leur effectif célibataire. À l'inverse, chez les hommes, la transition vers l'union est plus progressive, s'étalant jusqu'à 25 ans, avant de marquer un infléchissement au-delà de cet âge.

Le graphique 3.10 représente la fonction a_{Nx} qui est le quotient de nuptialité ou la probabilité de se marier entre l'âge x et $x+a$. Chez les hommes, elle entame sa décente dès l'âge de 15 ans et de façon plus prononcée à l'âge de 25-30 ans pour atteindre 67 % en fin de période. Chez les femmes, ce quotient est représenté par un semblant de parabole avec un pic de 517 % à l'âge de 30 ans. Ces deux courbes se croient entre 25-30 ans ; avant cela le quotient est plus élevé chez les hommes, après ces âges il devient plus élevé chez les femmes.

Graphique 3. 10: Quotient de nuptialité



Source : ANSADE, RGPH 2023

Le tableau 3.11A (en annexe) présente quant à lui les tables de nuptialité par milieu. On remarque globalement les mêmes tendances que précédemment : Un célibat qui diminue avec l'âge et les mariages qui commencent à croître chez les hommes puis diminuent progressivement dès l'âge de 25 ans. Chez les femmes, il s'agit d'une diminution continue. Les indicateurs de nuptialité, pouvant être calculés à partir de la table de nuptialité sont l'âge moyen et l'âge médian au premier mariage en plus de l'intensité de la nuptialité chez les hommes et chez les femmes et par milieu. Ils sont traités dans les sous-sections suivantes.

3.3.3 Age au premier mariage

L'âge moyen au premier mariage est estimé à partir de la table de nuptialité (méthode de Hajnal) à l'aide de la formule suivante :

$$m = 17,5 + \frac{5 \times (C_{20} + C_{25} + \dots + C_{45}) - 30 \times C_{50}}{C_{15} - C_{50}}$$

$$m = 17,5 + (5 \times (C_{20} + C_{25} + \dots + C_{45}) - 30 \times C_{50}) / (C_{15} - C_{50})$$

Au niveau national, l'âge moyen au premier mariage est estimé à 26,2 ans en 2023. Cet âge varie considérablement selon le sexe : il s'élève à 30,2 ans chez les hommes, contre 22,9 ans chez les femmes.

L'analyse par milieu de résidence révèle des écarts notables :

- En milieu urbain, l'âge moyen au premier mariage atteint 31,3 ans pour les hommes et 23,9 ans pour les femmes ;
- En milieu rural, ces âges sont plus bas : 28,4 ans chez les hommes et 21,6 ans chez les femmes ;
- En milieu nomade, l'âge moyen est de 28,4 ans pour les hommes et de 21,4 ans pour les femmes.

Ces différences traduisent des contextes sociaux et culturels distincts dans les modalités d'entrée en union.

Les wilayas du Hodh Chargui, Guidimakha, Hodh El Gharbi et Assaba présentent les âges moyens au premier mariage les plus bas du pays (entre 24,2 et 24,6 ans), avec des mariages très précoces chez les femmes. Cela reflète des contextes ruraux où les normes traditionnelles demeurent fortes.

À l'inverse, des wilayas comme Nouakchott-Ouest, Dakhlet Nouadhibou, Nouakchott-Sud, Inchiri et Tiris Zemmour affichent les âges les plus élevés (27,7 à 28,7 ans), traduisant des dynamiques urbaines et économiques qui retardent l'entrée en union.

3.3.4 Age médiant au premier mariage

L'âge médiant au premier mariage correspond à l'âge auquel se situe la moitié des mariages observés, c'est-à-dire que 50 % des unions sont contractées avant cet âge et 50 % après. À l'échelle nationale, cet âge médiant est de 25,4 ans chez les hommes et 18,8 ans chez les femmes. Pour ces dernières, cela représente une hausse significative d'environ un an et demi par rapport à 2013, où il s'établissait à 17,3 ans. La ventilation par milieu de résidence fait apparaître des disparités notables

En milieu urbain cet âge est de 26,5 ans chez les hommes contre 19,5 ans chez les femmes. En milieu rural, il est de 23,5 ans et 18 ans respectivement chez les hommes et chez les femmes. En milieu nomade, il semble légèrement inférieur à celui constaté en milieu rural pour les hommes (23,2 ans) mais nettement plus élevé chez les femmes (19 ans).

3.3.5 Intensité de nuptialité des célibataires

L'intensité de la nuptialité des célibataires reflète la probabilité de se marier après 15 ans, calculée comme le complément à 1 de la fréquence du célibat définitif ($(1 - (C50/C15))$). Cela signifie que plus l'intensité est élevée, plus les individus dans la population sont susceptibles de se marier au cours de leur vie.

Les résultats montrent une légère différence entre les hommes et les femmes à l'échelle nationale. Chez les hommes, l'intensité est de 0,961, ce qui suggère qu'une proportion plus faible d'entre eux reste célibataire à 50 ans par rapport aux femmes, dont l'intensité est de 0,958. Cependant, cette différence est relativement faible, indiquant que les deux sexes présentent une tendance similaire à se marier au cours de leur vie, bien que les femmes restent légèrement plus susceptibles de rester célibataires.

Lorsque l'on prend en compte les différences selon le milieu de résidence, plusieurs tendances ressortent :

- Chez les femmes, l'intensité de la nuptialité est assez homogène, avoisinant 0,968 tant en milieu urbain que rural. Cela suggère que le mariage est une norme relativement stable, indépendamment de l'environnement géographique. Toutefois, l'intensité est légèrement plus élevée en milieu nomade (0,969), indiquant peut-être une pression sociale plus forte à se marier ;
- Chez les hommes, les différences sont plus marquées : l'intensité est plus élevée en milieu rural (0,968) qu'en milieu urbain (0,957), suggérant que les hommes vivant à la campagne sont plus susceptibles de se marier que ceux en milieu urbain.

3.4. ENREGISTREMENT DES MARIAGES A L'ETAT CIVIL

L'article 10 de la loi 2011-003 stipule que tous les événements d'état civil survenant en Mauritanie doivent être enregistrés conformément aux dispositions prévues par cette loi, ainsi qu'aux règlements applicables. Ces événements incluent principalement les naissances, mariages, divorces et décès.

Dans la pratique, seules les naissances et dans une moindre proportion les mariages sont déclarés. Le décès est, cependant, de plus en plus enregistré ; l'acte de décès étant souvent utile pour d'autres fins telles que l'héritage.

En revanche, La déclaration du divorce est rare et parfois cachée aux parents et amis. Car le divorce (le premier

ou le deuxième peut à chaque fois être revu et réglé à l'amiable au sein du couple durant les trois mois sans qu'il n'y ait besoin de recourir à une cérémonie ou à un acte de mariage.

Selon la déclaration des répondants à propos des personnes mariées (tableau 3.11), on remarque que seul 63% ont enregistré leur mariage à l'état civil. Ce pourcentage est sensiblement plus important en milieu urbain comparé au milieu rural ou nomade.

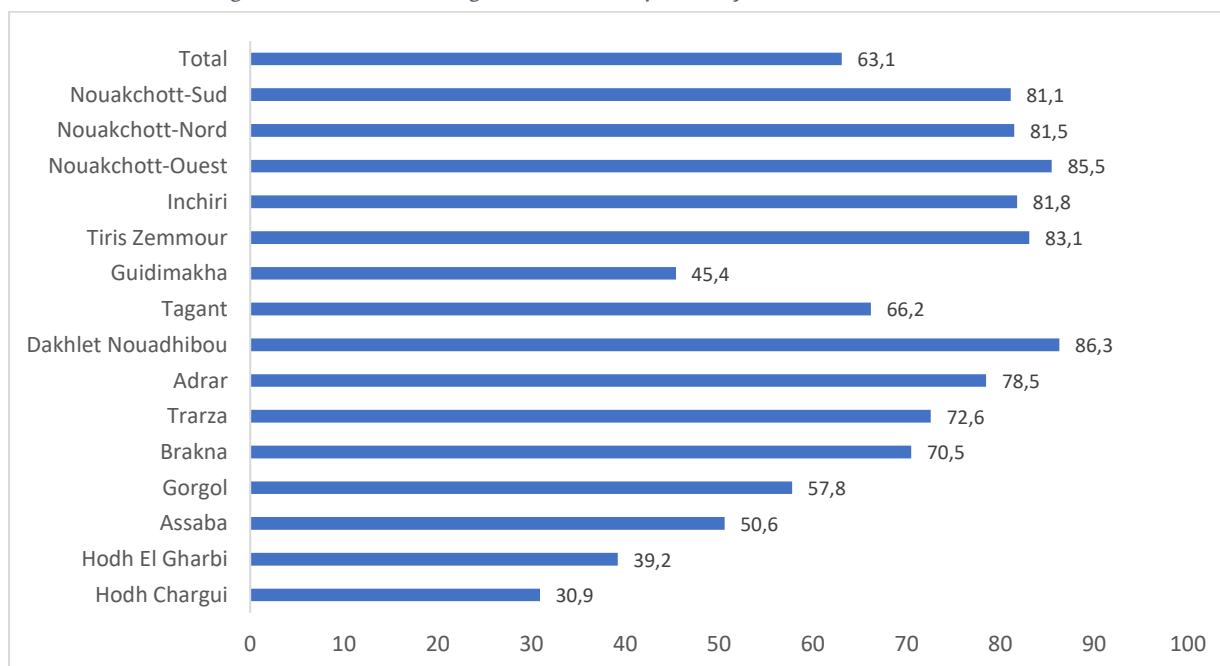
Tableau 3. 11: Enregistrement des mariages à l'état civil selon le milieu de résidence (en %), RGPH-5

Milieu	Oui	Non	NSP	Total
Urbain	77,6	16,9	5,5	100
Rural	45,7	46,8	7,5	100
Nomade	45,6	50,3	4	100
Total	63,1	30,5	6,4	100

Source : ANSADE, RGPH 2023

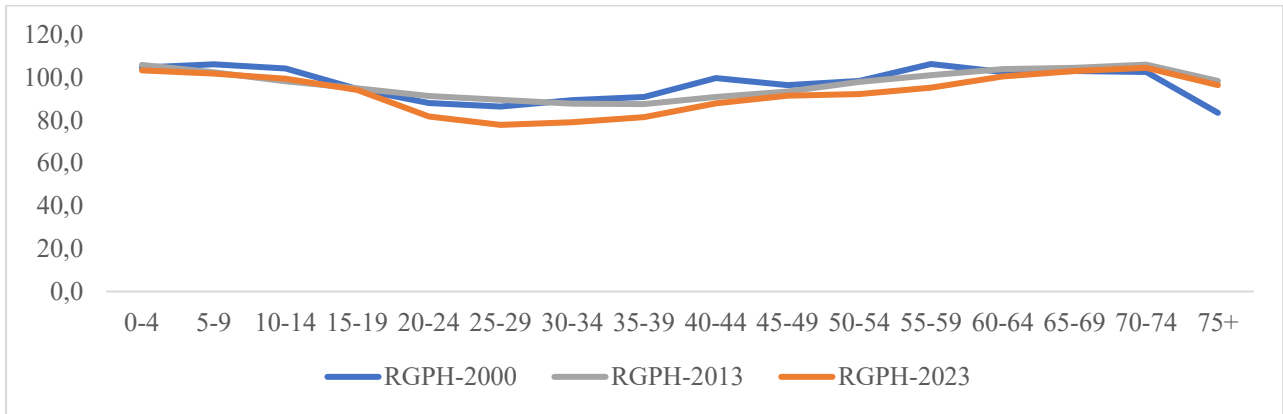
L'enregistrement des mariages à l'état civil varie sensiblement selon la wilaya de résidence. Les taux les plus élevés sont observés à Dakhlet Nouadhibou (86,3 %) et à Nouakchott-Ouest (85,5 %). À l'inverse, les taux les plus faibles se retrouvent dans les deux Hodhs, avec 30,9 % pour le Hodh Charghi et 39,2 % pour le Hodh El Gharbi.

Graphique 3. 11: Enregistrement des mariages à l'état civil par wilaya de résidence (en %), RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

Graphique 2.8 : Courbe des rapports de masculinité par groupe d'âges, 2000-2023



Source : ANSADE, RGPH 2000-2023

CONCLUSION

Le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) a révélé des informations importantes sur la répartition spatiale de la population en Mauritanie. Les données mettent en évidence une population mauritanienne qui s'élève à 4 927 532 habitants indiquant une croissance démographique rapide de la population passant de 2,8% en 2013 à 3,1% en 2023.

L'urbanisation en Mauritanie a évolué de manière significative, avec plus de la moitié de la population (53,6 %) vivant désormais en milieu urbain, un changement qui est particulièrement visible dans la capitale, Nouakchott, et les autres centres urbains en croissance rapide comme Nouadhibou. Cette transition vers un environnement urbain s'accompagne d'une réduction du mode de vie nomade, désormais marginal dans un pays où la sédentarisation devient une réponse aux défis climatiques et économiques. Cette rapide urbanisation reflète une tendance mondiale où les individus se déplacent vers les villes à la recherche de meilleures opportunités économiques et de services.

Bien que la concentration urbaine permette au gouvernement une planification plus efficace de la distribution des ressources et la prestation de services à une population dense, elle comporte néanmoins des défis considérables en matière de logement, d'infrastructures et de services publics.

En outre, la population mauritanienne continue de croître, avec des variations significatives dans les taux de croissance démographique entre les différentes Wilayas. Les dynamiques de migration, l'urbanisation rapide, et les disparités régionales en termes de développement économique et d'accès aux services publics sont des facteurs clés influençant cette répartition.

Les résultats montrent également que la Mauritanie se caractérise par une population très jeune, avec plus de la moitié (52,9%) des habitants âgés de moins de 20 ans, et près de 42% de la population ayant moins de 15 ans. La répartition par âge montre que plus de la moitié de la population (52,1%) se situe dans la tranche d'âge 15-59 ans, avec une majorité de femmes (53,8%).

Le rapport de dépendance au niveau national est de 84,1 personnes actives (15-64 ans) pour 100 personnes dépendantes, bien que des disparités régionales notables existent. La population mauritanienne a un âge moyen de 24 ans, et la moitié de la population est âgée de 18 ans ou moins. La population rurale est généralement plus jeune que la population urbaine, avec un âge médian de 16 ans en milieu rural contre 20 ans en milieu urbain.

La pyramide des âges en milieu rural ressemble à celle de l'ensemble du pays, avec une base plus large indiquant une fécondité relativement élevée, tandis que la pyramide urbaine montre un plus grand nombre d'individus à partir de 15 ans, reflétant les migrations des hommes jeunes vers les villes pour la formation et l'emploi.

L'analyse du rapport de masculinité révèle une prédominance féminine au niveau national (93,1 hommes pour 100 femmes). Au niveau régional, ce rapport est inférieur à 100 dans les Wilayas du Sud, du Centre et des deux Hodh, ce qui signifie que les femmes y sont plus nombreuses que les hommes. En revanche, dans les Wilayas du Nord et à Nouakchott, les hommes sont plus nombreux que les femmes probablement en raison des activités économiques dans ces zones.

Enfin, les données indiquent que les personnes mariées représentent 48,8 % de la population, un taux légèrement supérieur à celui des célibataires (42,7 %). D'importantes disparités sont observées selon l'âge, le sexe et les zones géographiques. Par ailleurs, environ une femme sur douze est concernée par le divorce, illustrant une fréquence notable de cette situation.

A l'issue de l'analyse des données, quelques recommandations s'imposent :

- La Mauritanie présente une population jeune, ce qui représente une opportunité unique pour tirer parti du dividende démographique. Cependant, pour avoir une meilleure perspective de cette opportunité, il est nécessaire de réaliser une étude approfondie sur les liens entre la jeunesse de la population, la formation, la santé et la croissance économique. Cette étude pourrait identifier les secteurs clés dans lesquels la population active pourrait être mobilisée de manière optimale, tout en mettant en lumière les défis spécifiques à surmonter, notamment en matière de qualité de l'éducation, d'accès aux soins de santé et d'insertion sur le marché du travail. Sur la base de cette analyse, des politiques publiques adaptées pourraient être mises en place pour améliorer l'éducation, la santé et la formation professionnelle, avec l'objectif de stimuler la productivité et la croissance économique à long terme ;
- ☞ Affiner l'analyse à travers des études complémentaires et approfondies pour mieux comprendre les dynamiques régionales ;
- ☞ Organiser des ateliers et des sessions de formation au profit des utilisateurs des données pour une meilleure planification de développement.

BIBLIOGRAPHIE

- Barbieri Magali et Hertrich Véronique, 2005, « Écarts d'âges entre conjoints et pratique contraceptive en Afrique subsaharienne » ;
- DLJO, 2001, « Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie n° 1004, Loi N° 2001-052 portant Code du statut personne », Nouakchott 2001 ;
- F. GUBRY (1984), « Analyse de la nuptialité », IFORD, Yaoundé.
- Francis GENDREAU, 1996 « Démographies africaines », 128 pages ;
- INSAE, 2003 « Tome 1 : Répartition spatiale, Structure par sexe et âge et Migration de la population au Bénin », Cotonou 230 pages ;
- INS-Niger, 2019, « Analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité à partir des données du RGPH 2019 », [http://www.stat-niger.org/Annuaire/RGPH/Etat matrimonial et de la%20nuptialite.pdf](http://www.stat-niger.org/Annuaire/RGPH/Etat_matrimonial_et_de_la%20nuptialite.pdf);
- L. HENRY(1984), « Analyse démographique : analyse et modèles, » Ed. de l'INED, Paris.
[La nuptialité en Afrique : niveaux, tendances et caractéristiques socio-économiques, novembre 1988 : https://www.researchgate.net/publication/256091228](https://www.researchgate.net/publication/256091228)
- MAED (2012), Déclaration de Politique de Population, Nouakchott, Mauritanie ;
- MAED 2011 « Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté : plan d'action 2011-2015 », 127 pages ;
- MEF (2016), Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée, Nouakchott, Mauritanie ;
- ONS (1988), Analyse du RGPH, Volume IV, Nouakchott, Mauritanie ;
- ONS (2000), Résultats prioritaires de RGPH, Nouakchott, Mauritanie ;
- ONS, 2001, « Enquête Démographique et de Santé de Mauritanie 200-2001 », ORC-Macro, Washington DC 2002 ;
- ONS, 2004, « Enquête sur la Mortalité Infantile et Paludisme », ORC-Macro, Washington DC 2004 ;
- ONS 2007 « Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples », 210 pages
- ONS 2011 « Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples », 324 pages
- ONS, 2014, Volume 1 « Répartition spatiale, Structure par sexe et par âge de la population état matrimonial et nuptialité », 19 pages ;
- ONS (2019-2020), Rapport de l'enquête démographique et de santé, Nouakchott, Mauritanie ;
- PRB 2004 « Guide de Démographie » 4^{ème} édition 70 pages
- [Véronique Hertrich, 2020, Chapitre 12. « Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union », 1950-1999, , p. 281-308.](#)

ANNEXE

Tableau A.1. 1 : Répartition de la population par Wilaya selon le statut de résidence, RGPH-5

Wilaya	Résident présent	Résident absent	Visiteur	Population de fait	Population de droit
Hodh Chargui	600 386	25 257	16 666	617 052	625 644
Hodh El Gharbi	384 564	18 527	15 349	399 913	403 091
Assaba	433 468	18 336	12 357	445 825	451 804
Gorgol	420 842	21 648	17 725	438 567	442 490
Brakna	370 880	20 430	17 254	388 134	391 310
Trarza	307 014	16 889	11 927	318 941	323 903
Adrar	67 566	4 057	1 875	69 441	71 623
Dakhlet Nouadhibou	175 749	8 710	3 343	179 092	184 459
Tagant	107 545	7 215	2 248	109 793	114 759
Guidimakha	345 994	17 081	13 869	359 863	363 075
Tiris Zemmour	76 819	2 310	989	77 808	79 129
Inchiri	27 907	1 577	745	28 652	29 483
Nouakchott-Ouest	200 828	4 053	3 105	203 933	204 881
Nouakchott-Nord	597 672	16 793	10 747	608 419	614 465
Nouakchott-Sud	612 767	14 648	9 591	622 358	627 415
Total	4 730 001	197 531	137 791	4 867 792	4 927 532

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.1. 2 Evolution de la population par Wilaya et le taux de croissance, RGPH-5

Wilaya	Population				Taux d'accroissement (en %)			
	1988	2000	2013	2023	1988-1977	2000-1988	2013-2000	2023-2013
Hodh Chargui	212203	281600	430668	625 644	2,7	2,3	3,4	3,4
Hodh El Gharbi	159296	212156	294109	403 091	2,3	2,3	2,6	2,9
Assaba	167123	242265	325897	451 804	2,3	3	2,4	3,0
Gorgol	184359	242711	335917	442 490	1,9	2,2	2,6	2,5
Brakna	192157	247006	312277	391 310	2,1	2	1,9	2,1
Trarza	202596	268220	272773	323 903	-0,6	2,3	0,1	1,6
Adrar	61043	69542	62658	71 623	0,9	1	-0,8	1,2
Dakhlet Nouadhibou	63030	79 516	123 779	184 459	8,7	1,9	3,6	3,7
Tagant	64908	76 620	80 962	114 759	-1,3	1,3	0,4	3,2
Guidimakha	116436	177 707	267 029	363 075	3	3,4	3,3	2,8
Tiris Zemmour	33147	41 121	53 261	79 129	3,4	1,7	2,1	3,7
Inchiri	14613	11 500	19 639	29 483	-1,7	-1,9	4,3	3,7
Nouakchott-Ouest	-	-	165 814	204 881	-	-	-	2,0
Nouakchott-Nord	-	-	366 912	614 465	-	-	-	4,8
Nouakchott-Sud	-	-	425 673	627 415	-	-	-	3,6
Nouakchott global	393 325	558 195	958 399	1 446 761	9,5	2,8	4,4	3,8
Mauritanie	1 864 236	2 508 159	3 537 368	4 927 532	2,9	2,4	2,8	5,4

Source : ANSADE, RGPH 1977-2023

Tableau A.1. 3 : Population urbaine et indice d'urbanisation, RGPH-5

Wilaya	Population totale	Indice d'urbanisation
Hodh Chargui	625 644	0,32
Hodh El Gharbi	403 091	0,32
Assaba	451 804	0,49
Gorgol	442 490	0,42
Brakna	391 310	0,37
Trarza	323 903	0,46
Adrar	71 623	1,69
Dakhlet Nouadhibou	184 459	24,67
Tagant	114 759	0,43
Guidimakha	363 075	0,46
Tiris Zemmour	79 129	6,38
Inchiri	29 483	1,80
Nouakchott Ouest	204 881	-
Nouakchott Nord	614 465	-
Nouakchott Sud	627 415	-
Mauritanie	4 927 532	1,16

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.1. 4 : Répartition de la population par Moughataa et commune selon le sexe, RGPH-5

Hodh Chargui		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Amourj		35 265	42 882	78 148
	Amourj	4 371	5 233	9 604
	Oum Echeiche	10 439	12 471	22 910
	Bougadoum	7 351	8 748	16 099
	Djeigui	9 377	11 572	20 949
	Legdour	3 727	4 859	8 586
Bassiknou		57 780	65 557	123 337
	Bassiknou	9 817	11 435	21 252
	Elmegve	7 482	7 750	15 232
	Vassala	37 039	42 469	79 508
	Dhar	3 442	3 903	7 345
Djigueni		41 878	49 727	91 605
	Djiguenni	9 914	12 187	22 101
	Elmabrouk	5 742	6 369	12 111
	Feirenni	6 665	7 861	14 526
	Beneamane	3 083	3 951	7 034
	Aweinat Zbel	6 700	7 527	14 227
	Ghlig Ehel Boyya	4 178	4 750	8 928
	Ksar Elbarka	5 596	7 082	12 678
Nema		55 643	65 765	121 409
	Néma	15 951	19 091	35 042
	Achemmim	1 555	1 743	3 298
	Jreif	2 707	3 324	6 031
	Bangou	6 108	7 564	13 673
	Hassi Etila	3 263	4 134	7 397
	Oum Avnadeche	11 820	13 239	25 059
	Elmabrouk	3 201	3 715	6 916
	Biribava	2 716	3 258	5 974
	Nwal	2 704	2 905	5 609
	Agweinit	5 618	6 792	12 410
Oualata		6 249	6 593	12 842
	Oualata	2 362	2 420	4 782
	Nouawder	3 887	4 173	8 060
Timbédra		52 151	60 645	112 796

	Timbedra	15 540	18 704	34 244
	Touil	9 150	9 627	18 777
	Koumbi Saleh	6 886	8 198	15 084
	Bousteila	13 457	15 610	29 067
	Hassi Mhadi	7 118	8 506	15 624
Nbeiket Lahwache		6 334	6 318	12 652
	Nbeiket Lahwache	6 334	6 318	12 652
Adel Bagrou		33 088	39 767	72 855
	Adel Bagrou	16 563	20 485	37 048
	Elmesgoul Lebyadh	9 618	11 169	20 787
	Sivane	6 907	8 113	15 020
Total Hodh Chargui		288 388	337 255	625 643

Hodh El Gharbi		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Aïoun		36 381	41 848	78 229
	Aïoun	16 497	20 020	36 517
	Nsavenni	2 128	2 151	4 279
	Dweirara	6 641	7 901	14 542
	Tin Hamad	1 391	1 467	2 858
	Benaemane	1 509	1 491	3 000
	Egjert	2 729	2 838	5 567
	Oum Lahyadh	5 486	5 980	11 466
Koubenni		63 288	71 870	135 158
	Koubenni	8 715	10 535	19 250
	Hassi Ehel Ahmed Bechna	7 663	7 854	15 517
	Timzine	8 544	10 649	19 193
	Leghlig	7 274	8 777	16 051
	Gougui Zemmal	9 625	10 928	20 553
	Medbougou	11 433	11 977	23 410
	Elvoulaniya	10 034	11 150	21 184
Tamcheket		20 157	23 779	43 936
	Tamchaket	2 264	2 732	4 996
	Elmabrouk	1 495	1 535	3 030
	Radhi	4 509	5 222	9 731
	Guaet Teidouma	4 942	6 050	10 992
	Sava	6 947	8 240	15 187

Tintane		45 285	52 903	98 188
	Tintane	16 294	19 701	35 995
	Hassi Abdallah	2 435	2 656	5 091
	Aweinat Tal	6 635	7 070	13 705
	Aïn Varba	7 907	8 353	16 260
	Agharghar	5 184	6 109	11 293
	Devaa	6 830	9 014	15 844
Touil		21 764	25 814	47 578
	Touil	5 547	6 812	12 359
	Baghdad	6 645	7 576	14 221
	Sett	4 395	5 432	9 827
	Lehreijat	5 178	5 994	11 172
Total Hodh El Gharbi		186 877	216 214	403 091

Assaba		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Barkewol		48 293	60 944	109 237
	Barkewol	5 344	6 747	12 091
	Gulleir	3 196	4 437	7 633
	Lebheir	4 173	4 992	9 165
	Laeweissi	9 166	11 537	20 703
	Daghveg	5 726	7 252	12 978
	Elghabra	9 572	11 990	21 562
	Rdheidhie	5 462	6 786	12 248
	Boulahrath	5 654	7 203	12 857
Boumdeid		5 205	5 542	10 747
	Boumdeid	2 609	2 708	5 317
	Hsey Tin	1 033	1 208	2 241
	Levtah	1 563	1 626	3 189
Guerou		29 986	37 978	67 964
	Guerou	17 774	22 541	40 315
	Oudey Jrid	1 826	1 827	3 653
	Elghaira	5 777	7 502	13 279
	Kamour	4 609	6 108	10 717
Kankoussa		54 271	63 121	117 392
	Kankoussa	10 463	12 972	23 435

	Sani	5 318	6 396	11 714
	Blajmil	11 538	12 492	24 030
	Tenaha	10 324	11 441	21 765
	Hamed	16 628	19 820	36 448
Kiffa		65 434	81 030	146 464
	Kiffa	37 464	46 637	84 101
	Nwamlein	2 706	3 421	6 127
	Aghorat	11 629	14 911	26 540
	Elmelga	5 565	6 700	12 265
	Kouroudjel	1 919	2 160	4 079
	Lagrane	6 151	7 201	13 352
Total Assaba		203 189	248 615	451 804

Gorgol		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Kaedi		57 826	62 834	120 660
	Kaédi	29 976	32 814	62 790
	Néré Walo	5 276	6 377	11 653
	Djowol	10 849	11 403	22 252
	Tokomadji	6 729	6 862	13 591
	Toufnde Siwe	4 996	5 378	10 374
Maghama		44 080	46 811	90 891
	Maghama	10 934	11 617	22 551
	Daw	5 157	5 296	10 453
	Dolol Siwe	2 790	2 930	5 720
	Beileguet Litama	2 785	3 096	5 881
	Vrea Litama	3 038	3 092	6 130
	Toulel	5 134	5 723	10 857
	Sangné	6 582	6 740	13 322
	Wali Djantang	7 660	8 317	15 977
Mbout		62 894	69 570	132 464
	Mbout	8 119	8 694	16 813
	Tikobra	6 370	7 706	14 076
	Tarenguent Ehel Moulay Ely	4 996	4 940	9 936
	Djadjibenni Gandega	6 200	6 942	13 142
	Edebay Ehel Guelay	6 709	7 026	13 735
	Voum Legleita	15 873	17 441	33 314

	Chelkhet Tiyab	5 070	5 831	10 901
	Lahrach	5 434	6 483	11 917
	Soufa	4 123	4 507	8 630
Mounguel		26 017	31 191	57 208
	Mounguel	3 378	3 703	7 081
	Bathet Moït	4 078	5 068	9 146
	Bokkel	6 250	7 982	14 232
	Melzem Teichet	4 523	4 960	9 483
	Azgueilem Tiyab	7 788	9 478	17 266
Lexeiba1		19 795	21 472	41 267
	Lexeiba1	8 324	9 091	17 415
	Betenkel	3 054	3 243	6 297
	Talhaya	3 017	3 288	6 305
	Ganki	5 400	5 850	11 250
Total Gorgol		210 612	231 878	442 490

Brakna		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Aleg		35 110	40 746	75 856
	Aleg	12 895	14 225	27 120
	Chegar	4 966	6 239	11 205
	Bouhdida	12 419	14 784	27 203
	Aghchorguit	4 830	5 498	10 328
Bababé		20 658	22 752	43 410
	Bababé	6927	7586	14 513
	Elverae	4627	5220	9 847
	Hayré Mbar	9104	9946	19 050
Boghé		40 177	45 156	85 333
	Boghé	23664	26541	50 205
	Dar Elavya	2582	2936	5 518
	Dar Elbarka	7253	7995	15 248
	Woul Birem	6678	7684	14 362
Magta lahjar		36 166	42 880	79 046
	Magta lahjar	11730	13974	25 704
	Sangrava	11100	12913	24 013
	Djonaba	6535	7503	14 038
	Wad Amour	6801	8490	15 291

Mbagne		24 049	28 816	52 865
	Mbagne	5720	6999	12719
	Niabina	7148	8544	15692
	Edebay Elhejjaj	5785	6366	12151
	Bagodine	5396	6907	12303
Maal		25 003	29 797	54 800
	Maal	6561	7495	14056
	LemOudou	4221	5107	9328
	Elbatha	2903	3534	6437
	Bourat	7359	8700	16059
	Djelwar	3959	4961	8920
Total Brakna		181 163	210 147	391 310

Trarza		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Boutilimit		30 812	36 187	66 999
	Boutilimit	14445	17902	32347
	Elb Adres	1279	1319	2598
	Ajweir	1913	2071	3984
	Nteichet	4890	5870	10760
	Nebbaghiya	3866	4354	8220
	Tenghaddej	3448	4017	7465
	Elmouyassar	971	654	1625
Keur Macene		15319	18169	33488
	Keur Macene	2944	3328	6272
	Ndiago	4241	4685	8926
	Mbalal	8134	10156	18290
Mederdra		16102	19006	35108
	Méderdra	3742	5061	8803
	Beir Towress	709	865	1574
	Taguilalet	1104	1455	2559
	Elkhat	2062	2451	4513
	Tiguent	8485	9174	17659
Ouad Naga		11991	12614	24605
	Ouad Naga	5920	6067	11987
	Awleigat	3077	3328	6405
	Elariya	2994	3219	6213

Rkiz		22397	27167	49564
	Rkiz	7761	10110	17871
	Boutalhaya	5082	6657	11739
	Bareina	9554	10400	19954
Rosso		34761	35642	70403
	Rosso	30211	30945	61156
	Jedr Elmohguen	4551	4697	9248
Tekane		20576	23160	43736
	Tekane	7480	7824	15304
	Chemame	4534	5201	9735
	Teichtayat	1385	1677	3062
	Lexelbe2	7177	8458	15635
Total : Trarza		151958	171945	323903

Adrar		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Aoujeft		6912	6965	13877
	Aoujeft	2615	2747	5362
	Elmaeden	1750	1727	3477
	Nteirguent	796	840	1636
	Elmeddah	1751	1651	3402
Atar		22950	24414	47364
	Atar	16962	18208	35171
	Aïn Ehel Taya	2323	2427	4750
	Tawaz	2534	2742	5275
	Choum	1131	1037	2168
Chinguitti		2989	3560	6549
	Chinguitti	2176	2668	4844
	Elaïn Essavra	813	892	1705
Ouadane		1859	1974	3833
	Ouadane	1859	1974	3833
Total Adrar		34710	36913	71623

Wilaya : Dakhlet Nouadhibou		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Nouadhibou		97 955	79 122	177 077
	Nouadhibou	95875	77650	173525
	Boulenwar	1946	1423	3369
	Inal	134	49	183
Chami		4989	2393	7382
	Chami	2941	1273	4214
	Tmeimichat	1143	472	1615
	Nouamghar	905	648	1553
Total Dakhlet Nouadhibou		102 944	81 515	184 459

Tagant		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Moudjeria		27392	30544	57936
	Moudjeria	1426	1578	3004
	Tamourt Neaj	14740	15805	30545
	Soudoud	11226	13161	24387
Tichit		2195	2295	4490
	Tichit	1583	1748	3331
	Lekhcheb	612	547	1159
Tidjkdja		24677	27657	52334
	Tidjkdja	8880	10506	19386
	Elwihat	4265	4230	8495
	Nimlane	4541	5054	9595
	Boubakar Ben Amer	4934	5535	10469
	Lehsira	2057	2332	4389
Total Tagant		54 264	60 496	114 760

Guidimakha		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Ould Yenge		43 540	49 042	92 582
	Ould Yenge	4856	5635	10491
	Bouilly	9667	10817	20484
	Tektaka	6052	6591	12643
	Dafort	9639	11551	21190

	Bouanz	5290	6167	11457
	Lehraj	5206	5118	10324
	Leaweinat	2830	3163	5993
Sélibaby		46997	52121	99118
	Sélibaby	22169	22797	44966
	Hassi Chegar	11268	13399	24667
	Tachott	8485	10588	19073
	Ouloumbony	5075	5337	10412
Ghabou		54475	59194	113669
	Ghabou	6011	6901	12912
	Chleikha	8220	8632	16852
	Diogountourou	11936	12897	24833
	Baidiam	6047	6646	12693
	Gouraye	16925	18096	35021
	Soufi	5336	6022	11358
Wompou		27350	30356	57706
	Wompou	4102	4509	8611
	Agoueinit	4203	5116	9319
	Ajar	4652	4806	9458
	Sagné Dieri	4096	4078	8174
	Arr	10297	11847	22144
Guidimakha		172 362	190 713	363 075

Tiris Zemmour		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Bir Mogrein		3 556	1 570	5 126
	Bir Mogrein	3556	1570	5126
Fdeirik		9619	2004	11623
	Fdeirik	9619	2004	11623
Zoueratt		33724	28656	62380
	Zoueratt	33724	28656	62380
Total Tiris Zemmour		46899	32230	79129

Inchiri		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Akjoujt		9 315	8 823	18 138
	Akjoujt	9 315	8 823	18 138
Bennechab		9 151	2 195	11 346
	Bennechab	7641	1603	9244
	Mhayjratt	1510	592	2102
Total Inchiri		18 466	11 018	29 484

Nouakchott-Ouest		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Ksar	Ksar	29 043	28 715	57 758
Tevragh Zeina	Tevragh Zeina	38 934	36 008	74 942
Sebkha	Sebkha	37 190	34 991	72 181
Total Nouakchott-Ouest		105 167	99 714	204 881
Wilaya : Nouakchott-Nord		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Teyaret	Teyaret	60 265	63 393	123 658
Dar Naim	Dar Naim	94 312	92 613	186 925
Toujounine	Toujounine	148 738	155 144	303 882
Total Nouakchott-Nord		303 315	311 150	614 465
Wilaya : Nouakchott-Sud		Population		
Moughataa	Commune	Masculin	Féminin	Total
Elmina	Elmina	94 634	87 006	181 640
Arafat	Arafat	106 066	110 853	216 919
Riyad	Riyad	114 456	114 400	228 856
Total Nouakchott-Sud		315 156	312 259	627 415
Mauritanie		2 375 470	2 552 062	4 927 532

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.1.5 : Densité (hbts/km²) de la population par Wilaya, RGPH-5

Wilaya	Population en 2023 en nombre habitants	Superficie en km ²	Superficie en km ² (%)	Densité au km ²
Hodh Chargui	625 644	176743	17,1%	3,5
Hodh El Gharbi	403 091	47995	4,6%	8,4
Assaba	451 804	34195	3,3%	13,2
Gorgol	442 490	12964	1,3%	34,1
Brakna	391 310	32020	3,1%	12,2
Trarza	323 903	63520	6,1%	5,1
Adrar	71 623	223491	21,6%	0,3
Dakhlet Nouadhibou	184 459	37856	3,7%	4,9
Tagant	114 759	95709	9,2%	1,2
Guidirnakha	363 075	10155	1,0%	35,8
Tiris Zemmour	79 129	269012	26,0%	0,3
Inchiri	29 483	31191	3,0%	0,9
Nouakchott-Ouest	204 881	606	0,1%	337,9
Nouakchott-Nord	614 465	212	0,0%	2900,4
Nouakchott-Sud	627 415	331	0,0%	1896,1
Mauritanie	4 927 532	1030700	100,0%	4,8

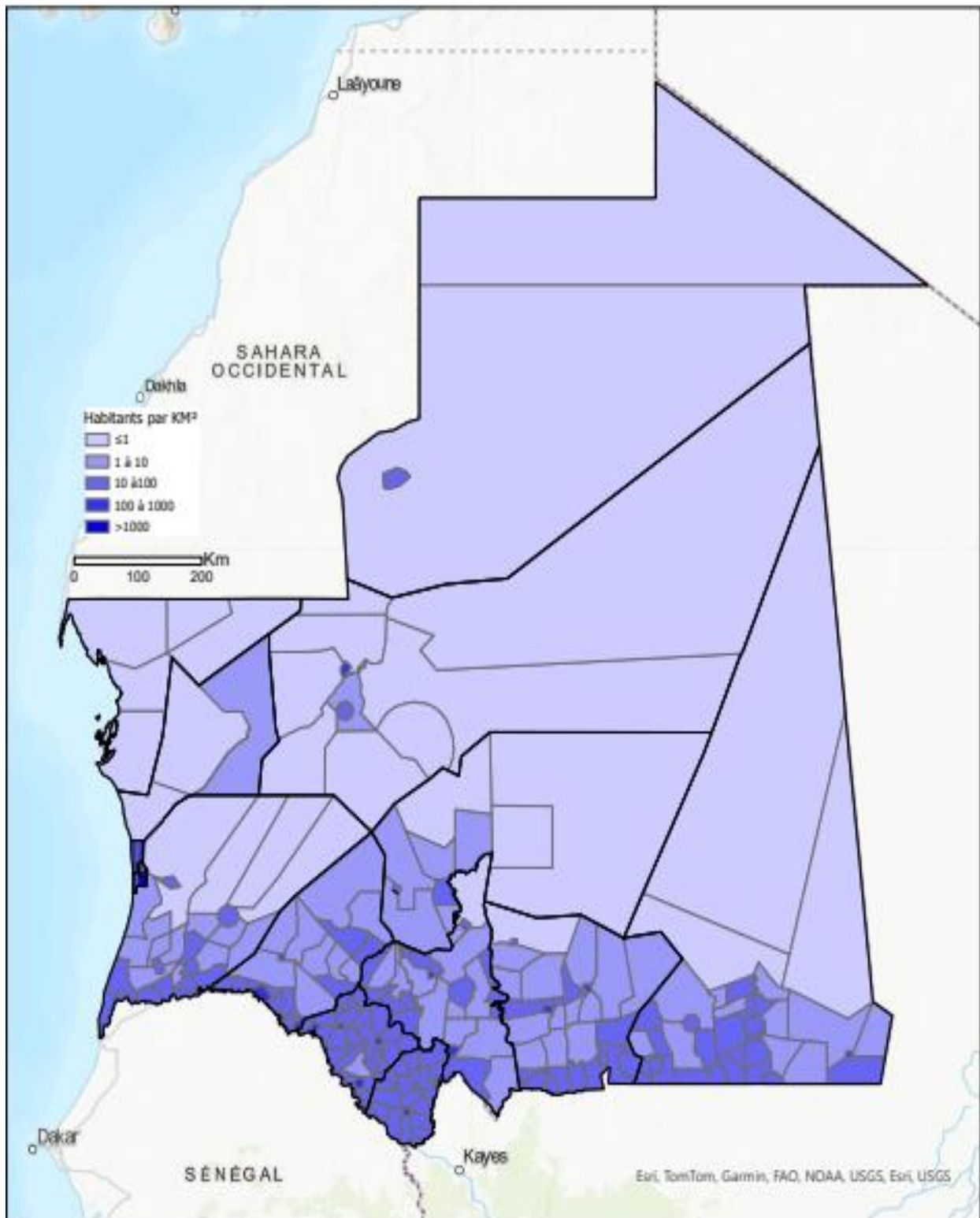
Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.1.6 : Taux d'accroissement intercensitaire par milieu de résidence, RGPH-5

Milieu de résidence	RGPH-2013	RGPH-2023	Taux d'accroissement intercensitaire en %
Urbain	1 710 103	2 641 552	4,0
Rural	1 760 937	2 266 457	2,3
Nomade	66 328	19 523	- 11,3
Mauritanie	3537368	4 927 532	3,1

Source : ANSADE, RGPH 2023

Carte A 1.1 : Densité de la population selon la commune



Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2 1 : Répartition de la population selon la, le sexe et le milieu de résidence, RGPH-5

Wilaya	Milieu											
	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Hodh Chargui	69 240	83 214	152 454	215 209	250 345	465 554	3 940	3 696	7 635	288 389	337 255	625 644
Hodh El Gharbi	44 530	53 928	98 458	141 686	161 683	303 369	661	603	1 264	186 877	216 214	403 091
Assaba	65 560	82 678	148 238	136 798	165 062	301 860	831	875	1 706	203 189	248 615	451 804
Gorgol	62 162	67 723	129 885	148 179	163 957	312 136	271	198	469	210 612	231 878	442 490
Brakna	49 205	55 856	105 061	130 675	153 101	283 775	1 283	1 190	2 473	181 163	210 147	391 310
Trarza	47 535	54 283	101 818	103 346	117 013	220 359	1 078	649	1 726	151 958	171 945	323 903
Adrar	21 578	23 381	44 959	12 720	13 181	25 901	412	351	762	34 710	36 913	71 623
Dakhlet Nouadhibou	98 518	78 757	177 274	4 113	2 563	6 676	313	195	508	102 943	81 515	184 459
Tagant	15 908	18 783	34 690	37 704	41 108	78 812	653	604	1 257	54 264	60 495	114 759
Guidimakha	53 060	61 528	114 588	118 489	128 763	247 252	813	422	1 236	172 362	190 713	363 075
Tiris Zemmour	36 787	31 622	68 409	9 878	472	10 350	234	136	370	46 899	32 230	79 129
Inchiri	9 690	9 266	18 956	8 719	1 693	10 411	57	59	116	18 466	11 018	29 483
Nouakchott-Ouest	105 168	99 714	204 881	-	-	-	-	-	-	105 168	99 714	204 881
Nouakchott-Nord	303 315	311 151	614 465	-	-	-	-	-	-	303 315	311 151	614 465
Nouakchott-Sud	315 156	312 259	627 415	-	-	-	-	-	-	315 156	312 259	627 415
Total	1 297 410	1 344 143	2 641 552	1 067 515	1 198 940	2 266 457	10 545	8 979	19 523	2 375 470	2 552 062	4 927 532

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.2 : Répartition de la population par âge selon la Wilaya, RGPH-5

Groupe d'âges	Wilaya															
	H Chargui	H. El Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	Dakhlett Nouadhibou	Tagant	Guidimakha	Tiris-Zemmour	Inchiri	Nouakchott-Ouest	Nouakchott-Nord	Nouakchott-Sud	Total
- d'1 an	16281	11312	12401	12396	10833	6963	1801	3697	3400	9866	1676	488	3829	13152	13656	121752
1-4	85478	52988	59989	58648	49778	33754	7299	17195	14329	48919	7221	2195	18359	61603	62448	580204
5-9	98299	63418	71686	70697	59396	42670	9105	20105	17074	57606	8212	2660	20523	74305	74170	689924
10-14	85540	56061	66525	66708	56174	42817	9336	20171	15664	54341	7960	2773	20923	74071	75523	654585
15-19	67297	45697	53016	53828	45120	37163	8172	19576	13516	44951	7622	2701	21377	69788	73224	563050
20-24	49842	30214	34283	34559	28644	25885	5416	18407	8445	30605	8491	2813	21357	58862	62750	420572
25-29	40292	24544	25571	26658	23772	21933	4752	17363	7098	22764	8528	2822	19336	49720	53059	348210
30-34	34002	21350	24187	23451	21054	18954	4241	14762	6228	19499	6801	2512	16275	42967	44358	300641
35-39	28559	17162	19111	18481	17850	17430	3816	12957	4821	15471	5907	2529	14007	38459	39107	255667
40-44	24309	15748	15940	14953	14255	14064	2989	10369	4270	12313	4349	2042	11488	30681	31242	209012
45-49	20023	13229	14161	13049	12992	12724	2972	8464	4266	10560	3466	1749	9512	26087	25731	178985
50-54	19907	12850	14171	12489	11905	11127	2871	6851	3571	8818	2581	1260	7458	21551	20922	158330
55-59	13984	10258	10670	10460	10949	10566	2533	5519	3432	8205	2226	979	7257	18610	17997	133645
60-64	14628	9543	9683	8507	8614	8583	1962	3502	2811	6251	1377	664	4903	13703	13395	108127
65-69	8959	6748	7525	6443	7388	7524	1906	2760	2415	5046	1219	567	3904	10004	9493	81901
70-74	8182	4785	5074	4449	5805	5601	1117	1429	1404	3279	667	329	2176	5432	5308	55037
75-79	3726	2580	2845	2578	2822	2608	584	689	883	1946	354	185	1107	2632	2362	27903
80+	6335	4604	4966	4138	3959	3538	750	642	1132	2634	472	218	1089	2839	2671	39988
Totale	625644	403091	451804	442490	391310	323903	71623	184459	114759	363075	79129	29483	204881	614465	627415	4927532

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.3 : Répartition de la population totale par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	61 688	60 064	121 752
1-4	295 102	285 102	580 204
5-9	348 088	341 836	689 924
10-14	326 371	328 213	654 585
15-19	273 104	289 946	563 050
20-24	189 243	231 328	420 572
25-29	152 472	195 738	348 210
30-34	132 832	167 809	300 641
35-39	114 823	140 844	255 667
40-44	97 811	111 201	209 012
45-49	85 511	93 474	178 985
50-54	75 993	82 337	158 330
55-59	65 195	68 450	133 645
60-64	54 193	53 934	108 127
65-69	41 572	40 329	81 901
70-74	28 133	26 903	55 037
75-79	14 118	13 785	27 903
80+	19 220	20 767	39 988
Total	2 375 470	2 552 062	4 927 532

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.4 : Répartition de la population de la Wilaya de Hodh Chargui par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	8 190	8 091	16 281
1-4	43 460	42 018	85 478
5-9	49 821	48 478	98 299
10-14	42 073	43 467	85 540
15-19	30 413	36 884	67 297
20-24	18 814	31 027	49 842
25-29	14 632	25 660	40 292
30-34	13 078	20 924	34 002
35-39	11 365	17 194	28 559
40-44	10 401	13 909	24 309
45-49	9 016	11 007	20 023
50-54	9 188	10 718	19 907
55-59	6 808	7 177	13 984
60-64	7 542	7 086	14 628
65-69	4 658	4 301	8 959
70-74	4 137	4 045	8 182
75-79	1 919	1 808	3 726
80+	2 874	3 461	6 335
Total	288 389	337 255	625 644

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.5 : Répartition de la population de la Wilaya de Hodh El Gharbi par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	5 701	5 611	11 312
1-4	27 034	25 954	52 988
5-9	31 994	31 423	63 418
10-14	27 631	28 429	56 061
15-19	20 729	24 968	45 697
20-24	11 447	18 767	30 214
25-29	8 716	15 828	24 544
30-34	8 290	13 060	21 350
35-39	6 950	10 212	17 162
40-44	6 941	8 807	15 748
45-49	5 901	7 328	13 229
50-54	6 023	6 827	12 850
55-59	5 014	5 244	10 258
60-64	4 967	4 575	9 543
65-69	3 481	3 268	6 748
70-74	2 516	2 269	4 785
75-79	1 284	1 296	2 580
80+	2 258	2 347	4 604
Total	186 877	216 214	403 091

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.6 : Répartition de la population de la Wilaya de l'Assaba par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	6 231	6 170	12 401
1-4	30 312	29 678	59 989
5-9	35 611	36 075	71 686
10-14	33 196	33 329	66 525
15-19	24 557	28 460	53 016
20-24	12 809	21 474	34 283
25-29	8 702	16 868	25 571
30-34	8 458	15 729	24 187
35-39	7 046	12 064	19 111
40-44	6 298	9 641	15 940
45-49	5 716	8 446	14 161
50-54	5 869	8 302	14 171
55-59	4 603	6 067	10 670
60-64	4 497	5 187	9 683
65-69	3 441	4 085	7 525
70-74	2 381	2 693	5 074
75-79	1 314	1 532	2 845
80+	2 149	2 817	4 966
Total	203 189	248 615	451 804

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.7 : Répartition de la population de la Wilaya du Gorgol par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	6 405	5 991	12 396
1-4	29 859	28 789	58 648
5-9	36 066	34 630	70 697
10-14	33 585	33 123	66 708
15-19	25 810	28 018	53 828
20-24	14 814	19 745	34 559
25-29	10 829	15 828	26 658
30-34	9 588	13 863	23 451
35-39	7 875	10 606	18 481
40-44	6 648	8 305	14 953
45-49	5 961	7 088	13 049
50-54	5 730	6 758	12 489
55-59	4 782	5 678	10 460
60-64	4 013	4 493	8 507
65-69	3 178	3 265	6 443
70-74	2 226	2 223	4 449
75-79	1 290	1 288	2 578
80+	1 952	2 185	4 138
Total	210 612	231 878	442 490

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.8 : Répartition de la population de la Wilaya du Brakna par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	5 424	5 409	10 833
1-4	25 256	24 522	49 778
5-9	30 228	29 168	59 396
10-14	28 195	27 979	56 174
15-19	20 996	24 124	45 120
20-24	11 342	17 302	28 644
25-29	8 968	14 804	23 772
30-34	8 280	12 774	21 054
35-39	7 363	10 486	17 850
40-44	6 068	8 187	14 255
45-49	5 659	7 333	12 992
50-54	5 219	6 686	11 905
55-59	4 657	6 292	10 949
60-64	3 922	4 692	8 614
65-69	3 519	3 869	7 388
70-74	2 789	3 016	5 805
75-79	1 403	1 419	2 822
80+	1 874	2 084	3 959
Total	181 163	210 147	391 310

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.9 : Répartition de la population de la Wilaya du Trarza par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	3 524	3 439	6 963
1-4	17 176	16 578	33 754
5-9	21 803	20 867	42 670
10-14	21 811	21 006	42 817
15-19	18 299	18 864	37 163
20-24	11 112	14 773	25 885
25-29	8 720	13 213	21 933
30-34	7 672	11 282	18 954
35-39	7 125	10 305	17 430
40-44	5 957	8 107	14 064
45-49	5 576	7 148	12 724
50-54	5 070	6 058	11 127
55-59	4 855	5 711	10 566
60-64	3 974	4 610	8 583
65-69	3 583	3 941	7 524
70-74	2 661	2 940	5 601
75-79	1 317	1 291	2 608
80+	1 725	1 813	3 538
Total	151 958	171 945	323 903

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.10 : Répartition de la population de la Wilaya de l'Adrar par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	933	868	1 801
1-4	3 711	3 589	7 299
5-9	4 638	4 467	9 105
10-14	4 651	4 686	9 336
15-19	4 084	4 088	8 172
20-24	2 527	2 889	5 416
25-29	2 059	2 693	4 752
30-34	1 827	2 414	4 241
35-39	1 677	2 139	3 816
40-44	1 412	1 577	2 989
45-49	1 428	1 544	2 972
50-54	1 386	1 485	2 871
55-59	1 213	1 320	2 533
60-64	961	1 001	1 962
65-69	920	986	1 906
70-74	604	514	1 117
75-79	295	289	584
80+	383	366	750
Total	34 710	36 913	71 623

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.11 : Répartition de la population de la Wilaya de D. Nouadhibou par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	1 858	1 839	3 697
1-4	8 806	8 389	17 195
5-9	10 183	9 922	20 105
10-14	10 153	10 017	20 171
15-19	10 622	8 955	19 576
20-24	10 756	7 651	18 407
25-29	10 287	7 076	17 363
30-34	8 616	6 146	14 762
35-39	7 328	5 629	12 957
40-44	6 021	4 348	10 369
45-49	5 116	3 348	8 464
50-54	4 133	2 719	6 851
55-59	3 473	2 045	5 519
60-64	2 210	1 292	3 502
65-69	1 691	1 069	2 760
70-74	880	548	1 429
75-79	400	289	689
80+	410	232	642
Total	102 943	81 515	184 459

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.12 : Répartition de la population de la Wilaya du Tagant par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	1 695	1 705	3 400
1-4	7 285	7 044	14 329
5-9	8 604	8 470	17 074
10-14	7 961	7 702	15 664
15-19	6 591	6 925	13 516
20-24	3 615	4 829	8 445
25-29	2 816	4 282	7 098
30-34	2 571	3 656	6 228
35-39	2 075	2 746	4 821
40-44	1 915	2 355	4 270
45-49	1 849	2 417	4 266
50-54	1 690	1 881	3 571
55-59	1 540	1 892	3 432
60-64	1 308	1 503	2 811
65-69	1 133	1 281	2 415
70-74	683	722	1 404
75-79	422	461	883
80+	509	623	1 132
Total	54 264	60 495	114 759

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.13 : Répartition de la population de la Wilaya du Guidimakha par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	5 067	4 798	9 866
1-4	24 906	24 013	48 919
5-9	28 727	28 879	57 606
10-14	27 163	27 177	54 341
15-19	21 746	23 205	44 951
20-24	13 178	17 427	30 605
25-29	9 273	13 491	22 764
30-34	8 088	11 411	19 499
35-39	6 561	8 910	15 471
40-44	5 375	6 938	12 313
45-49	4 907	5 654	10 560
50-54	4 039	4 779	8 818
55-59	3 770	4 436	8 205
60-64	3 043	3 208	6 251
65-69	2 541	2 505	5 046
70-74	1 661	1 618	3 279
75-79	991	955	1 946
80+	1 326	1 308	2 634
Total	172 362	190 713	363 075

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.14 : Répartition de la population de la Wilaya de Tris Zemmour par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	849	827	1 676
1-4	3 702	3 519	7 221
5-9	4 173	4 038	8 212
10-14	4 036	3 924	7 960
15-19	4 365	3 257	7 622
20-24	5 819	2 672	8 491
25-29	5 811	2 717	8 528
30-34	4 379	2 423	6 801
35-39	3 667	2 240	5 907
40-44	2 750	1 599	4 349
45-49	2 160	1 307	3 466
50-54	1 551	1 030	2 581
55-59	1 281	945	2 226
60-64	829	549	1 377
65-69	649	569	1 219
70-74	366	301	667
75-79	210	144	354
80+	302	169	472
Total	46 899	32 230	79 129

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.15 : Répartition de la population de la Wilaya d'Inchiri par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	251	237	488
1-4	1 162	1 034	2 195
5-9	1 320	1 340	2 660
10-14	1 425	1 347	2 773
15-19	1 552	1 149	2 701
20-24	1 862	951	2 813
25-29	1 961	861	2 822
30-34	1 742	770	2 512
35-39	1 804	724	2 529
40-44	1 504	537	2 042
45-49	1 219	530	1 749
50-54	876	384	1 260
55-59	641	338	979
60-64	405	259	664
65-69	318	248	567
70-74	194	135	329
75-79	114	71	185
80+	116	102	218
Total	18 466	11 018	29 483

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.16 : Répartition de la population de la Wilaya de Nouakchott-Ouest par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	1 939	1 890	3 829
1-4	9 355	9 004	18 359
5-9	10 336	10 187	20 523
10-14	10 527	10 395	20 923
15-19	10 977	10 401	21 377
20-24	10 934	10 423	21 357
25-29	9 833	9 503	19 336
30-34	8 209	8 066	16 275
35-39	7 242	6 765	14 007
40-44	5 783	5 705	11 488
45-49	4 912	4 600	9 512
50-54	3 781	3 677	7 458
55-59	3 875	3 382	7 257
60-64	2 751	2 152	4 903
65-69	2 255	1 649	3 904
70-74	1 265	911	2 176
75-79	601	507	1 107
80+	593	496	1 089
Total	105 168	99 714	204 881

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau A.2.17 : Répartition de la population de la Wilaya de Nouakchott-Nord par âge et par sexe, RGPH-5

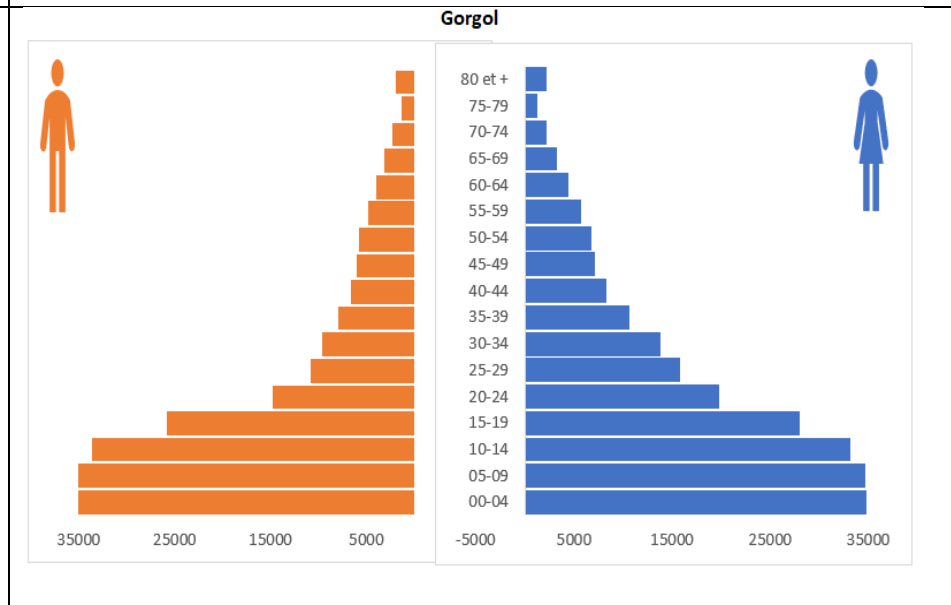
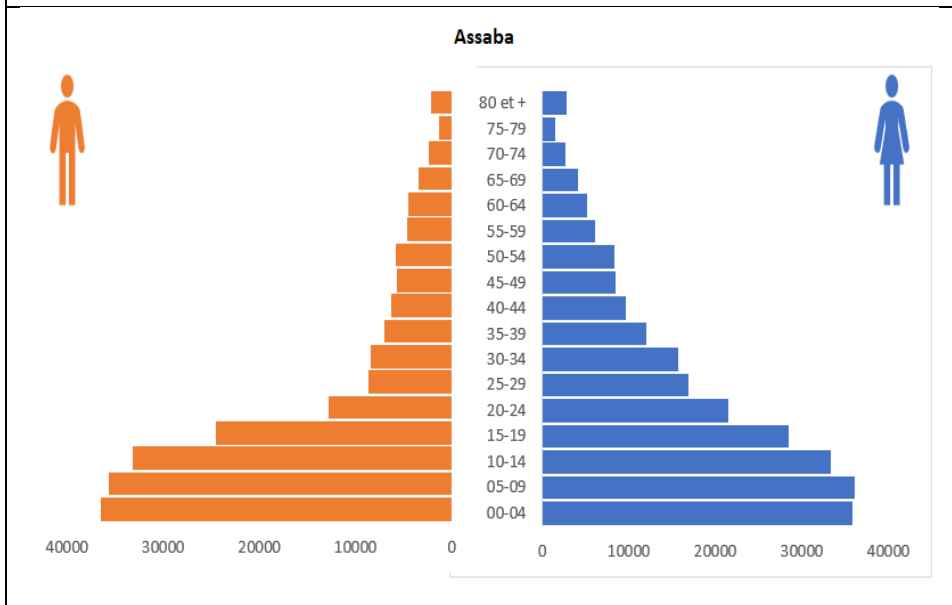
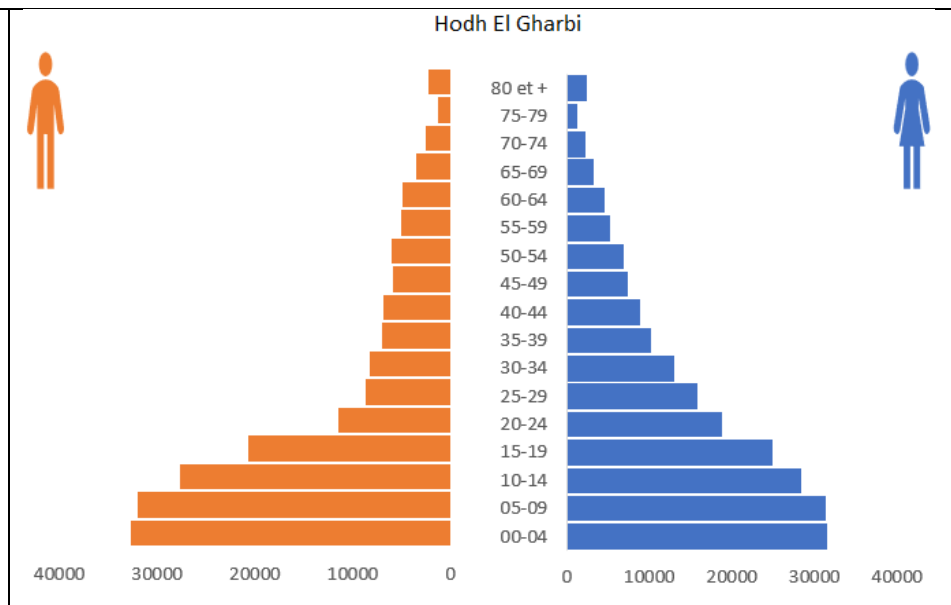
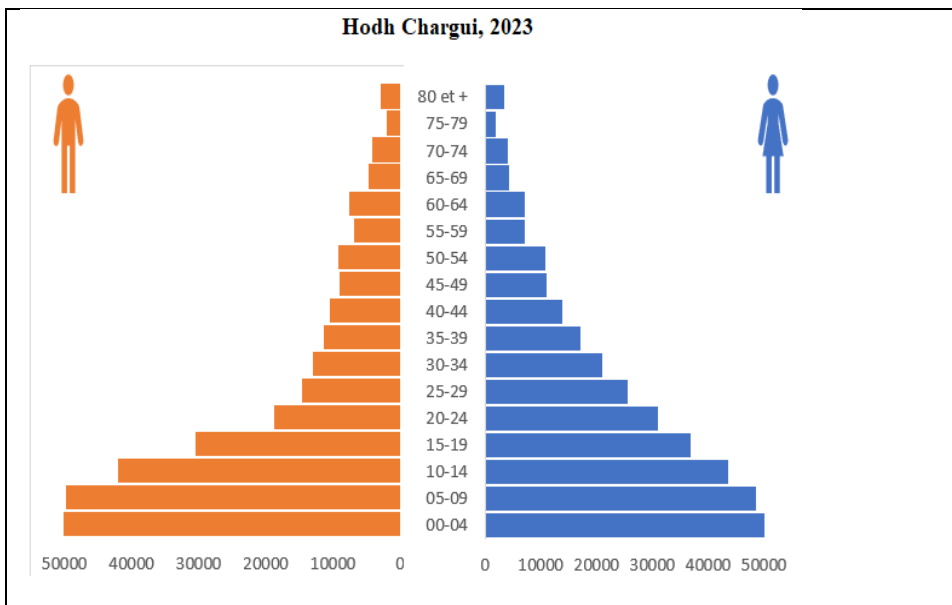
Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	6 615	6 537	13 152
1-4	31 371	30 232	61 603
5-9	37 478	36 826	74 305
10-14	36 696	37 375	74 071
15-19	35 134	34 654	69 788
20-24	28 766	30 096	58 862
25-29	23 648	26 072	49 720
30-34	20 280	22 687	42 967
35-39	17 930	20 529	38 459
40-44	14 989	15 691	30 681
45-49	12 939	13 148	26 087
50-54	10 665	10 885	21 551
55-59	9 408	9 202	18 610
60-64	6 795	6 909	13 703
65-69	5 074	4 931	10 004
70-74	2 875	2 557	5 432
75-79	1 281	1 351	2 632
80+	1 371	1 468	2 839
Total	303 315	311 151	614 465

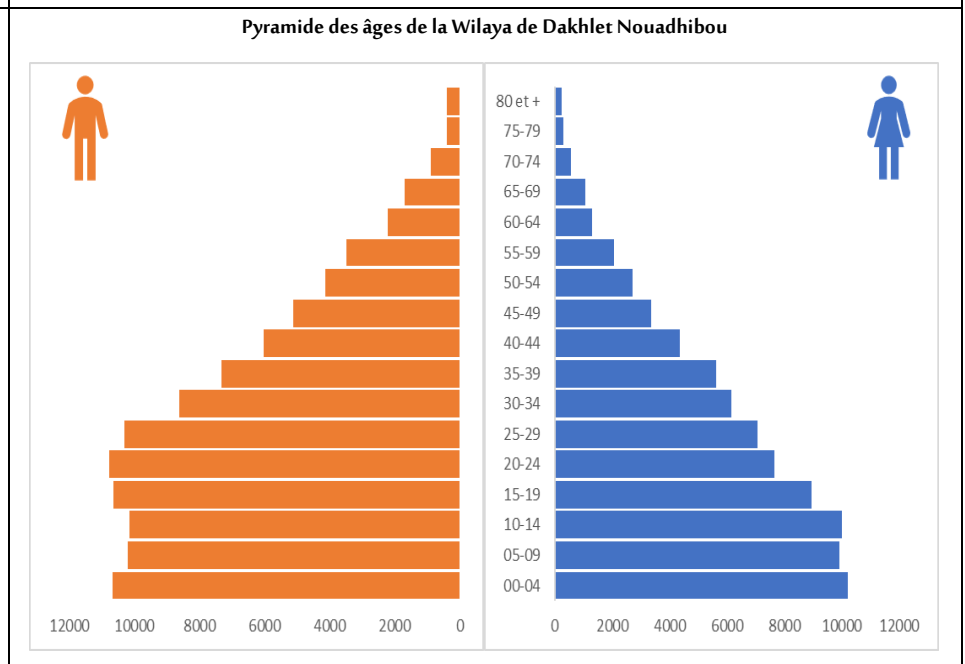
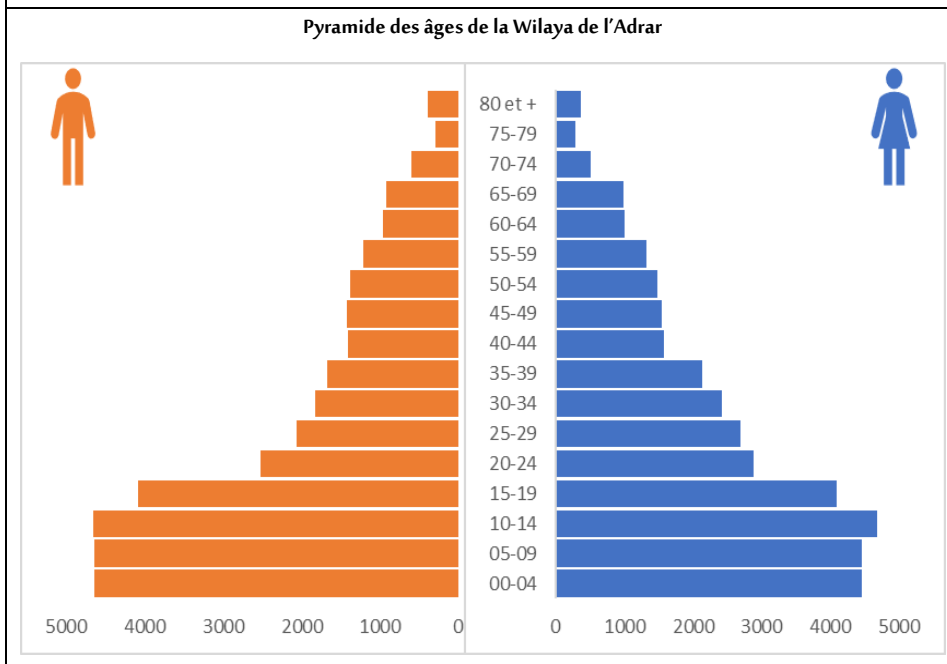
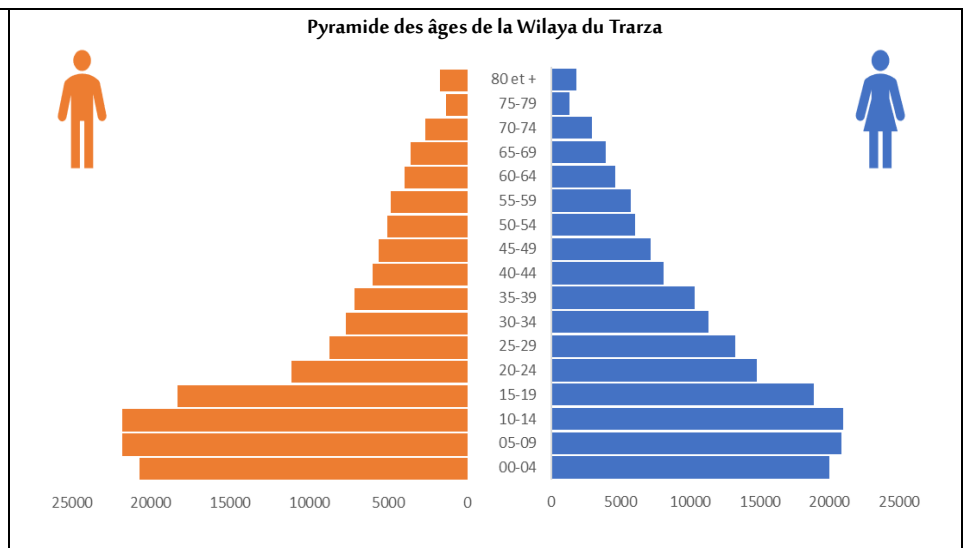
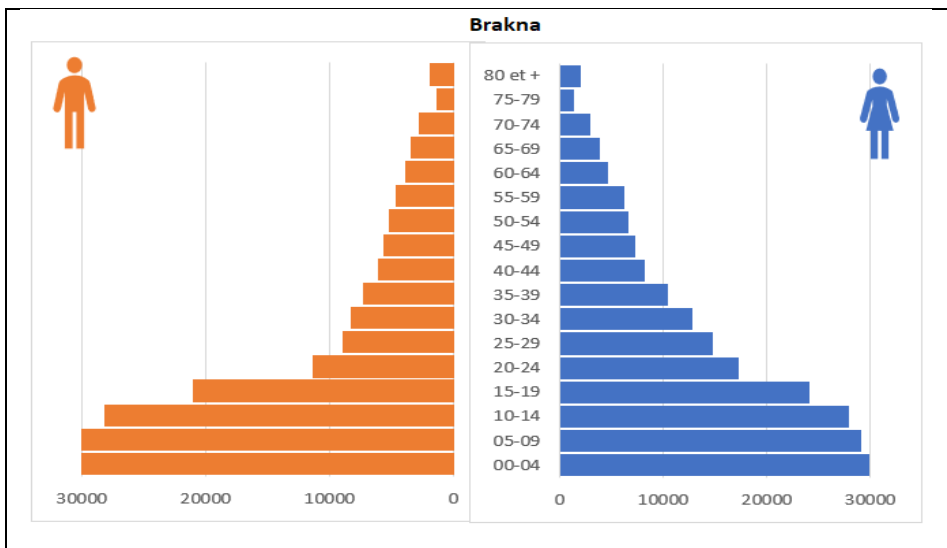
Source : ANSADE, RGPH 2023

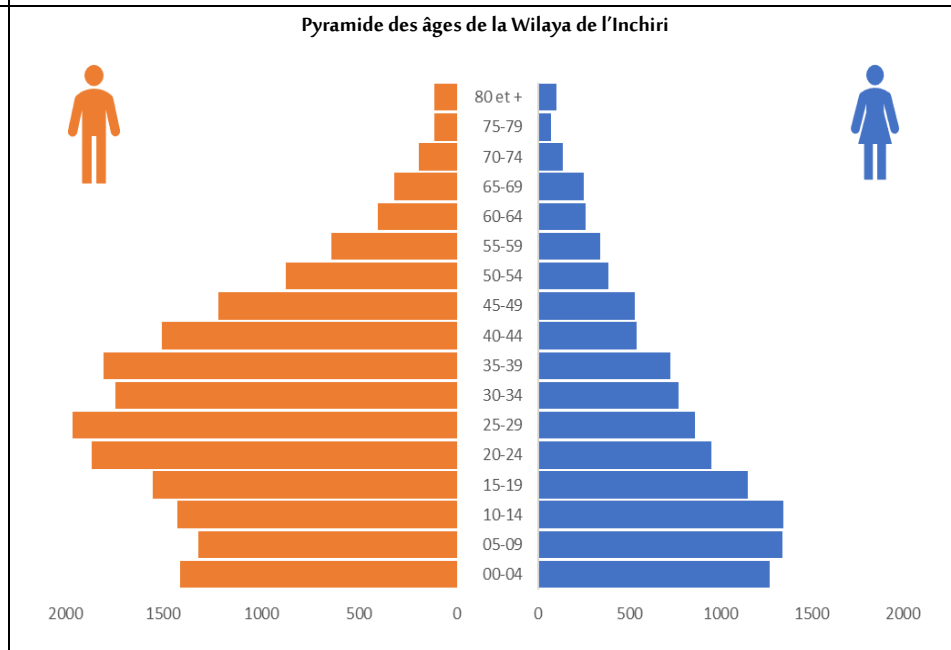
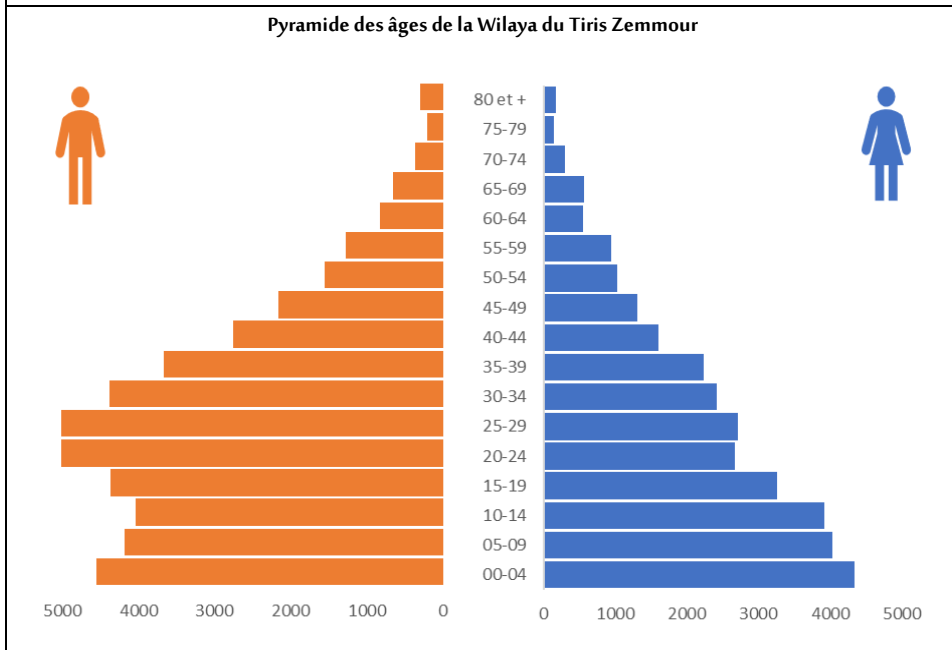
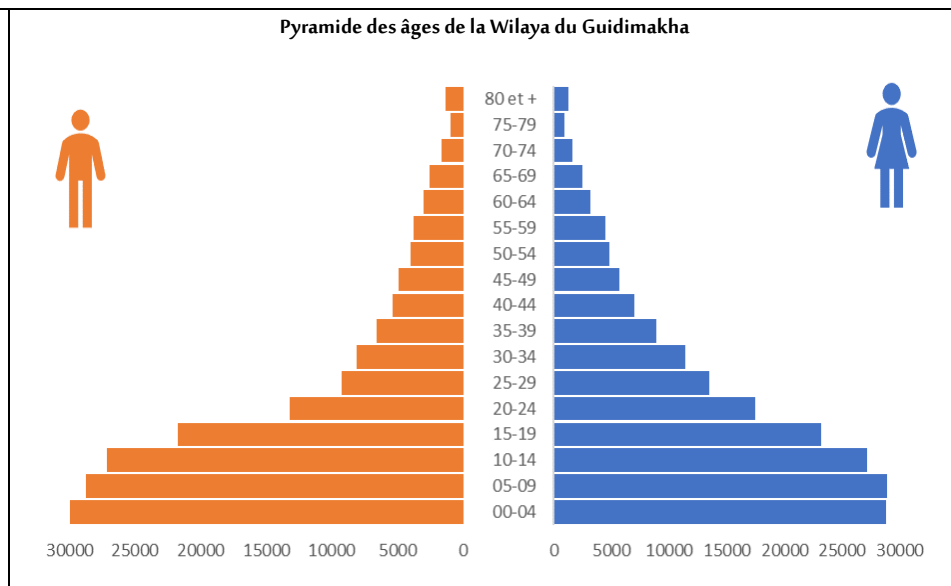
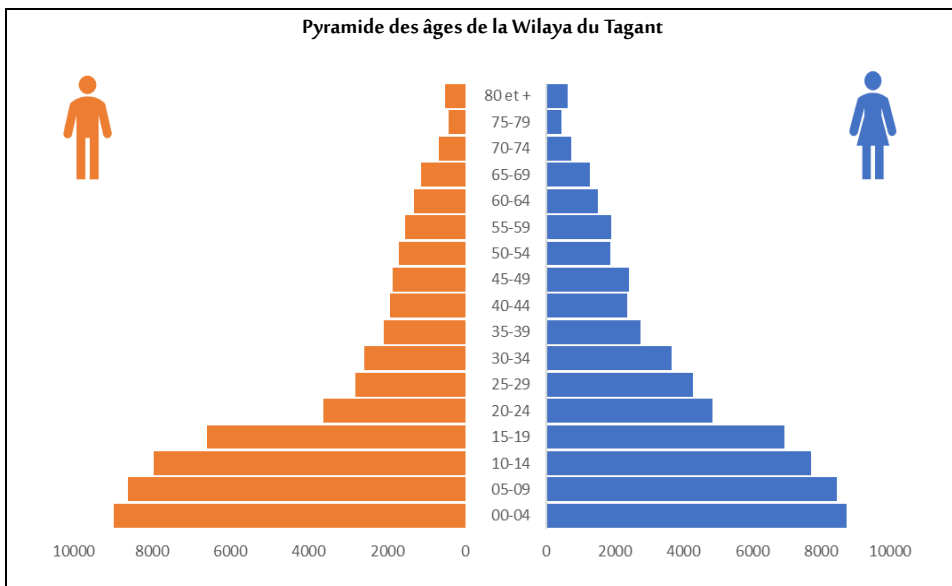
Tableau A.2.18 : Répartition de la population de la Wilaya de Nouakchott-Sud par âge et par sexe, RGPH-5

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'un an	7 006	6 650	13 656
1-4	31 707	30 741	62 448
5-9	37 105	37 066	74 170
10-14	37 266	38 257	75 523
15-19	37 229	35 995	73 224
20-24	31 450	31 300	62 750
25-29	26 218	26 841	53 059
30-34	21 755	22 603	44 358
35-39	18 814	20 292	39 107
40-44	15 748	15 494	31 242
45-49	13 154	12 577	25 731
50-54	10 774	10 148	20 922
55-59	9 275	8 722	17 997
60-64	6 977	6 418	13 395
65-69	5 130	4 363	9 493
70-74	2 896	2 412	5 308
75-79	1 276	1 086	2 362
80+	1 376	1 295	2 671
Total	315 156	312 259	627 415

Source : ANSADE, RGPH 2023







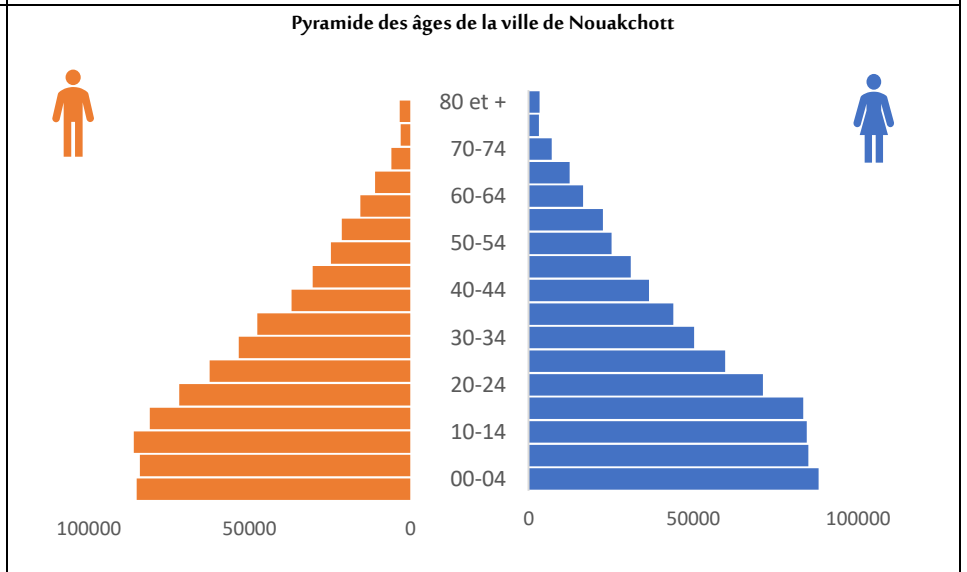
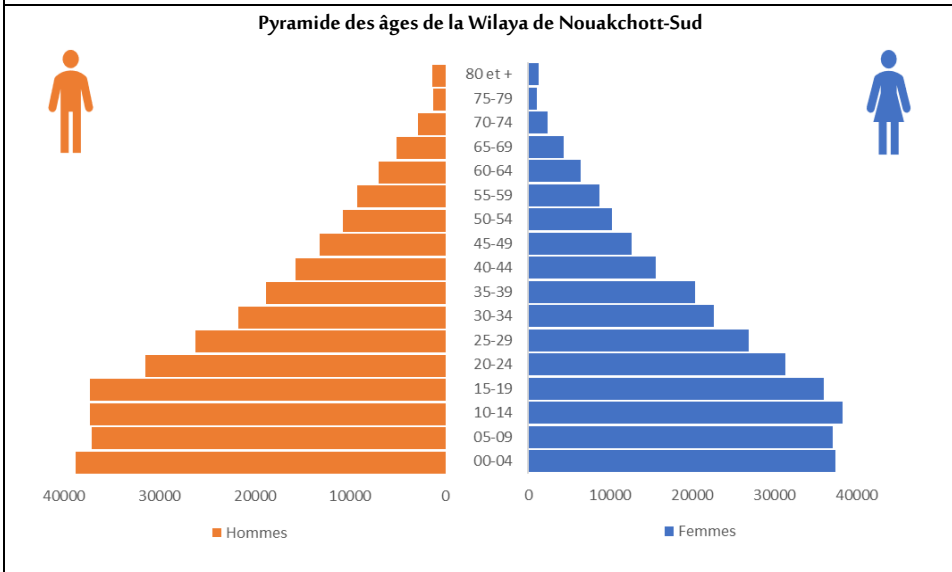
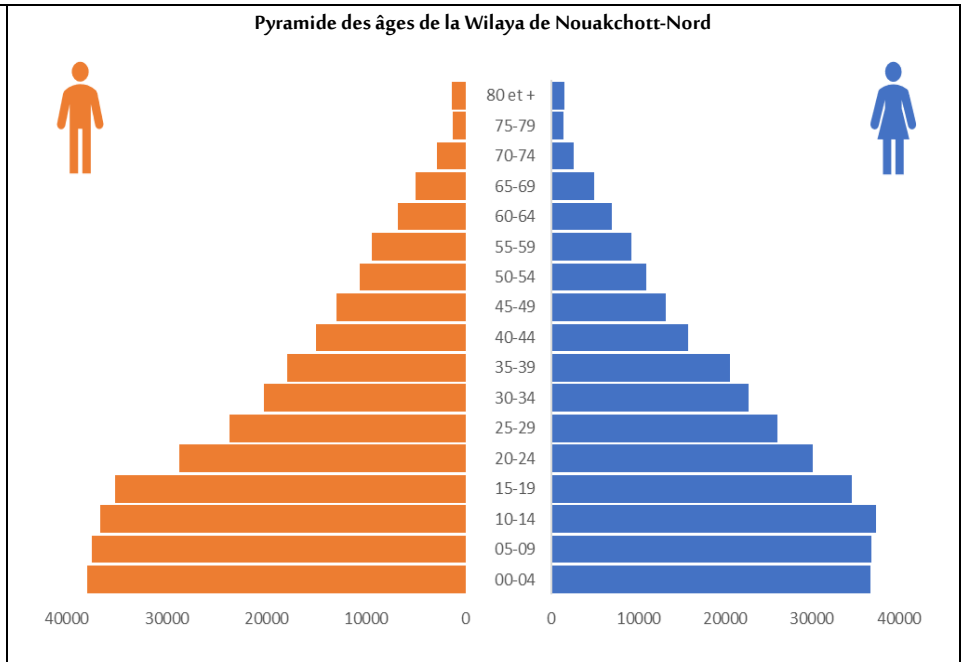
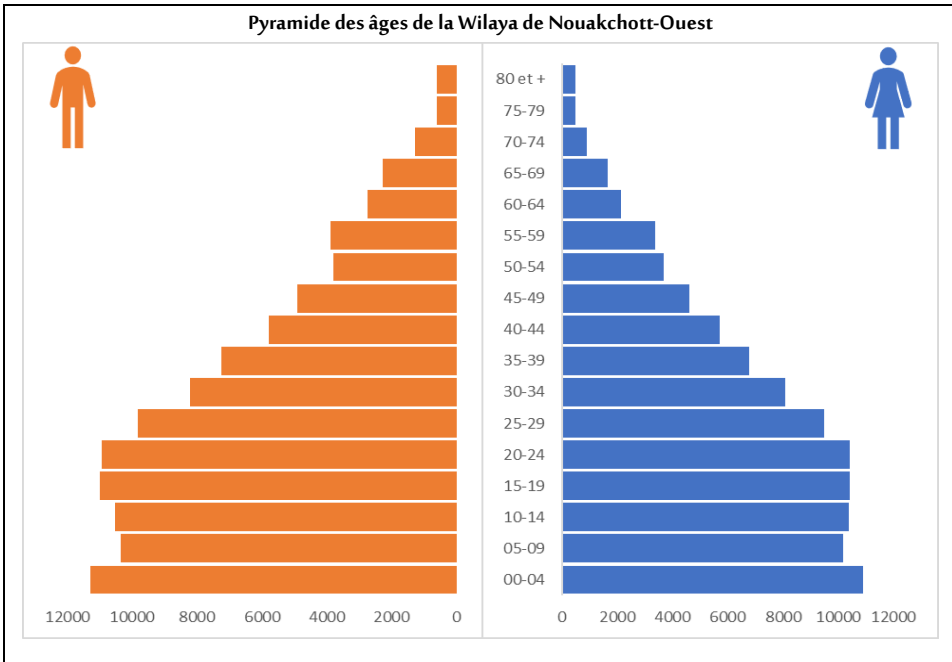


Tableau 3.A 12: Enregistrement des mariages à l'état civil selon la wilaya de résidence (en %), RGPH-5

Wiliya	Oui	Non	NSP	Total
Hodh Chargui	30,9	64,5	4,6	100
Hodh El Gharbi	39,2	52,5	8,4	100
Assaba	50,6	41,2	8,2	100
Gorgol	57,8	32,7	9,5	100
Brakna	70,5	22,5	7	100
Trarza	72,6	19,5	7,8	100
Adrar	78,5	14,6	6,9	100
Dakhlet Nouadhibou	86,3	10,6	3,1	100
Tagant	66,2	26,1	7,7	100
Guidimakha	45,4	48	6,6	100
Tiris Zemmour	83,1	14,2	2,6	100
Inchiri	81,8	14,4	3,9	100
Nouakchott-Ouest	85,5	9,5	5,1	100
Nouakchott-Nord	81,5	13,5	5	100
Nouakchott-Sud	81,1	13,2	5,6	100
Total	63,1	30,5	6,4	100

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau 3.A 13: Tables de nuptialité par milieu de résidence, RGPH-5

Urbain						
Age x	Hommes			Femmes		
	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)
15	1000	55	55	1000	453	453
20	945	216	228	547	279	510
25	729	306	419	268	137	511
30	424	220	519	131	55	421
35	204	99	487	76	22	284
40	105	43	408	54	10	180

45	62	18	299	45	3	58
50	43	-	-	42	-	-
Rural						
Age x	Hommes			Femmes		
	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)
15	1000	153	153	1000	626	626
20	847	335	396	374	193	515
25	511	258	505	182	80	439
30	253	134	529	102	35	348
35	119	48	401	66	12	183
40	72	24	338	54	8	140
45	47	15	318	47	4	96
50	32	-	-	42	-	-
Nomade						
Age x	Hommes			Femmes		
	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)
15	1000	148	148	1000	629	629
20	852	317	372	371	160	432
25	535	291	544	211	104	493
30	244	84	344	107	27	253
35	160	82	512	80	32	405
40	78	41	521	47	(19)	(401)
45	37	(26)	(682)	66	36	535
50	⁴ 63	-	-	31	-	-

Source : ANSADE, RGPH 2023

⁴ Les chiffres entre parenthèse sont à prendre avec précaution car ne semblent pas cohérents avec une diminution progressive de C(x). C'est en effet le fait de l'effectif de C(x) à l'âge 50-54 ans. Ceci induit par conséquent de légers biais au niveau de m(x) et de n(x)

